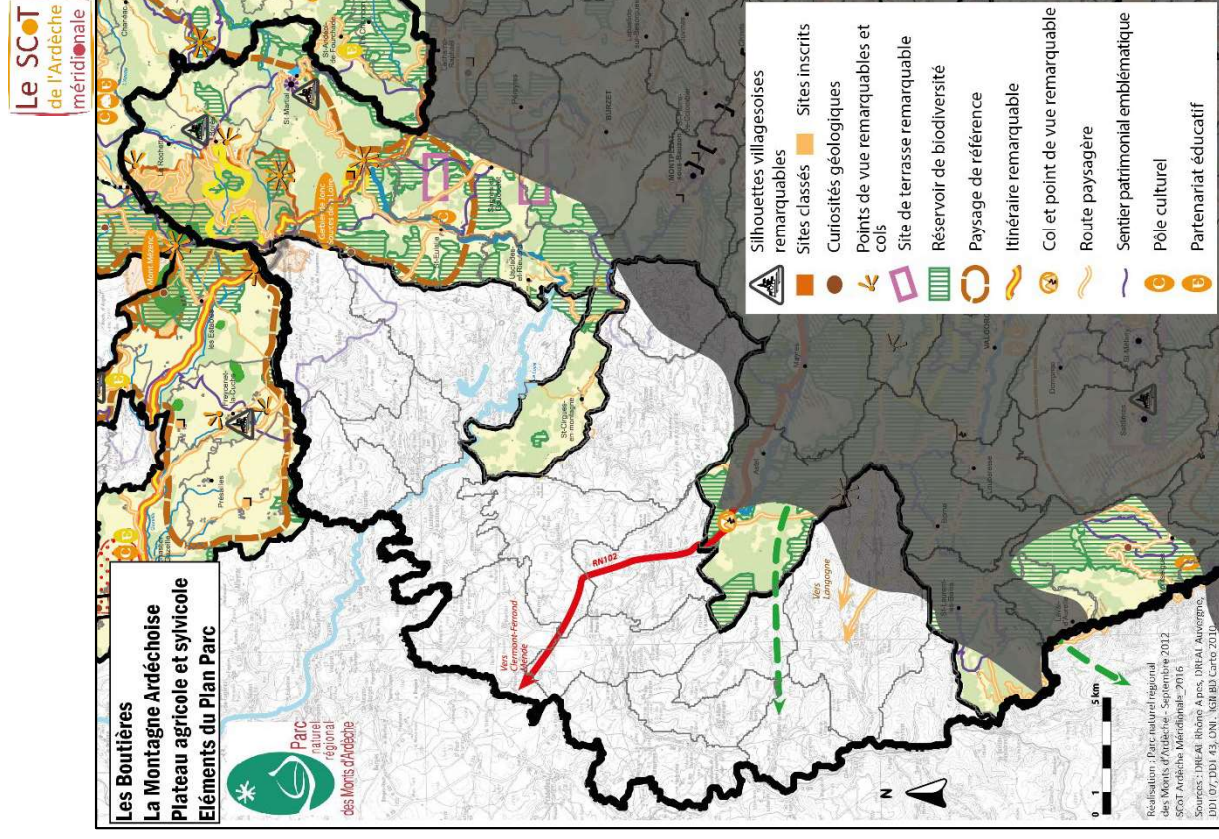


La majorité des communes situées dans ces trois unités paysagères n'appartient pas au périmètre du Parc des Monts d'Ardèche.

Cependant, pour celles qui sont dans le périmètre, le Plan du Parc des Monts d'Ardèche a identifié plusieurs éléments et délimité plusieurs espaces.

Ainsi :

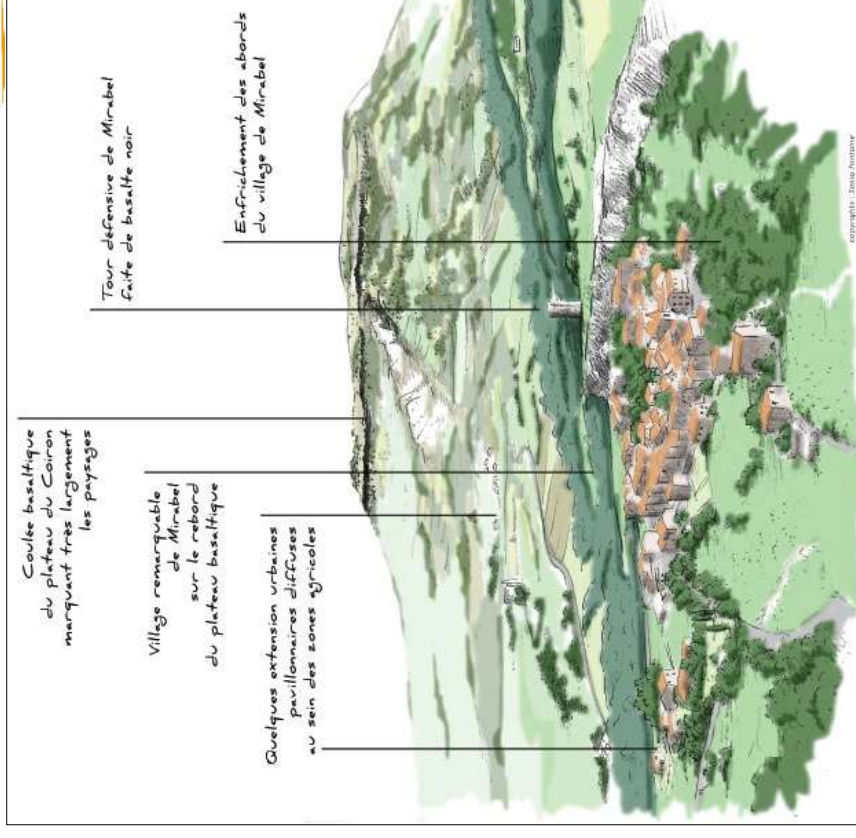
- Des réservoirs de biodiversité sont repérés sur le plateau de Monselgues, à Laval d'Aurelle, sur les pourtours de la commune d'Astet, à Saint-Cirgues-en-Montagne.
- eux sites de terrasses remarquables sont localisés à Sagnes-et-Goudoulet pour le premier et au carrefour de Sagnes-et-Goudoulet/Péreyres et Burzet pour le second.
- De nombreux itinéraires ont été localisés sur l'ensemble des communes membres.
- Sur Sainte-Eulalie et Saint-Martial, le paysage de référence du Mont Mézenc, du Mont Gerbier-de-Jonc et des Sources de la Loire sont des espaces vitrines.
- Sur l'unité des Boutières, extrême nord du territoire, deux villages (Saint-Martial et Borée) sont qualifiés comme silhouettes villageoises remarquables. En plus de plusieurs sites géologiques d'intérêt particulier, des points de vues remarquables ont été identifiés sur et autour des Monts Gerbier-de-Jonc et Mézenc.



► **Le Plateau du Coiron Monts (appartient à la structure de la montagne)**

Extension isolée du Massif Central, et panorama sur les paysages environnants, le plateau du Coiron est un ensemble de vastes prairies d'élevage, découpées par un bocage et des murets en pierre sèches. « *Son paysage ouvert, balayé par le vent, renvoie à un paysage rural dont l'aspect traditionnel est aujourd'hui modifié par la présence de bâtiments agricoles contemporains et d'éoliennes* » (DREAL)

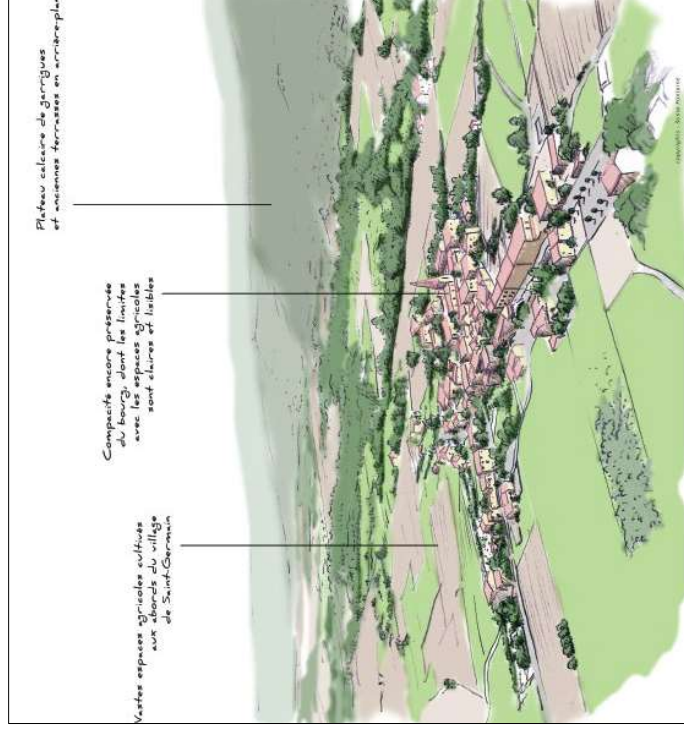
Le plateau basaltique est surélevé sur un substrat calcaire découpé par de nombreux cours d'eau. L'altitude moyenne est de 700 à 800m. La lisière du plateau forme une corniche très marquante depuis le paysage des plaines et piémonts environnants. Les vastes prairies ouvertes façonnent l'ensemble du plateau vallonné du Coiron. Ces prairies, découpées par un bocage (haies vives) ou un muret de pierres sèches, témoignent d'une activité de pastoralisme dynamique.



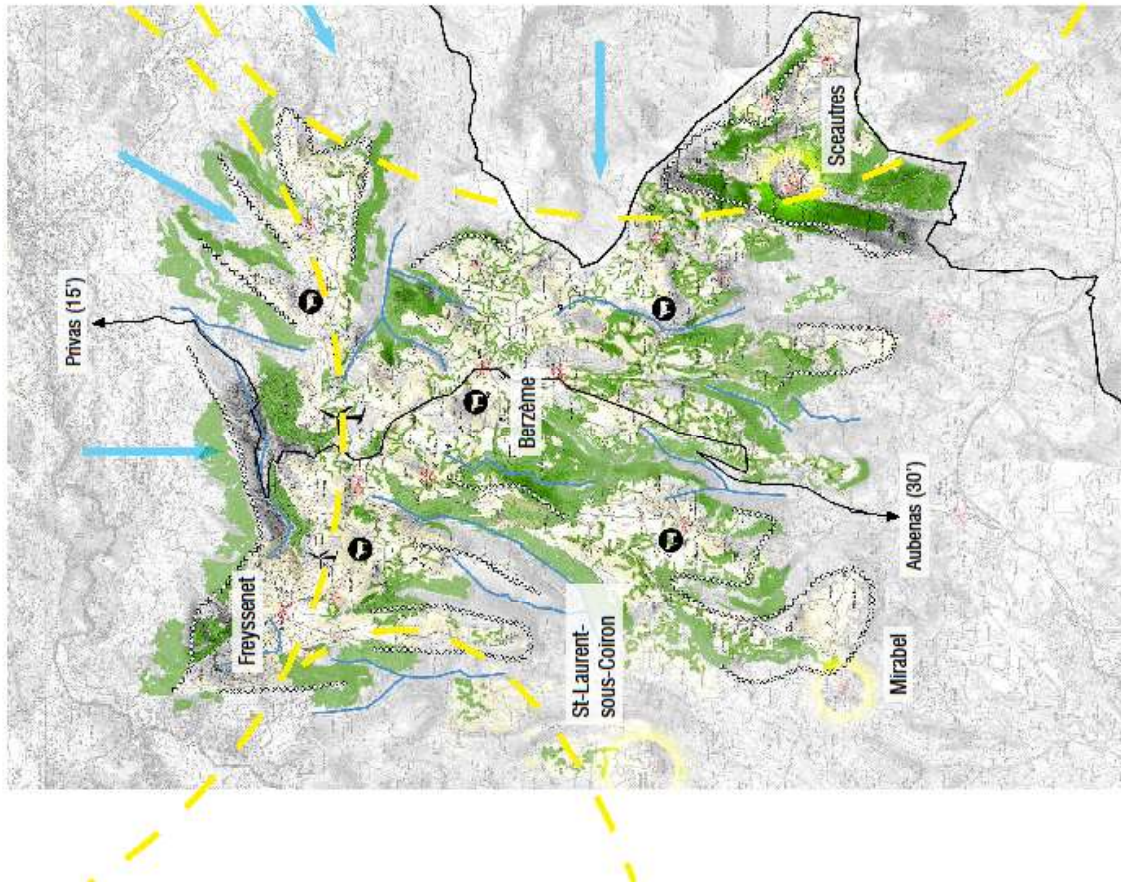
► Le Piémont du Coiron (appartient à la structure du piémont)





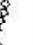

Cette zone de transition fait à la fois le lien avec le bassin albenassien et avec la zone calcaire du Sud Ardèche. Une pression urbaine importante sur ces villages et leurs hameaux, en raison d'une forte accessibilité depuis la RN102 (situation privilégiée des bourgs présents sur l'axe Vallée du Rhône/Aubenas) et de la présence de nombreux terrains plats qui permettent une constructibilité rapide et aisée des abords des villages.

La proximité avec la RN102 et Aubenas de certaines portions du territoire a favorisé un développement urbain important, notamment sous la forme de lotissements déconnectés du bourg.








Carte de synthèse



-  Prairies de qualité : dynamisme de l'élevage, extensif, au détriment de la trame bocagère
-  Espaces boisés naturels (végétation méditerranéenne sur les gras et corneforts du plateau du Coiron)
-  Tissu urbain: bouquets, hameaux et fermes isolées
-  Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
-  Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité
-  Limite Scot Ardeche méridionale / Centre Ardeche

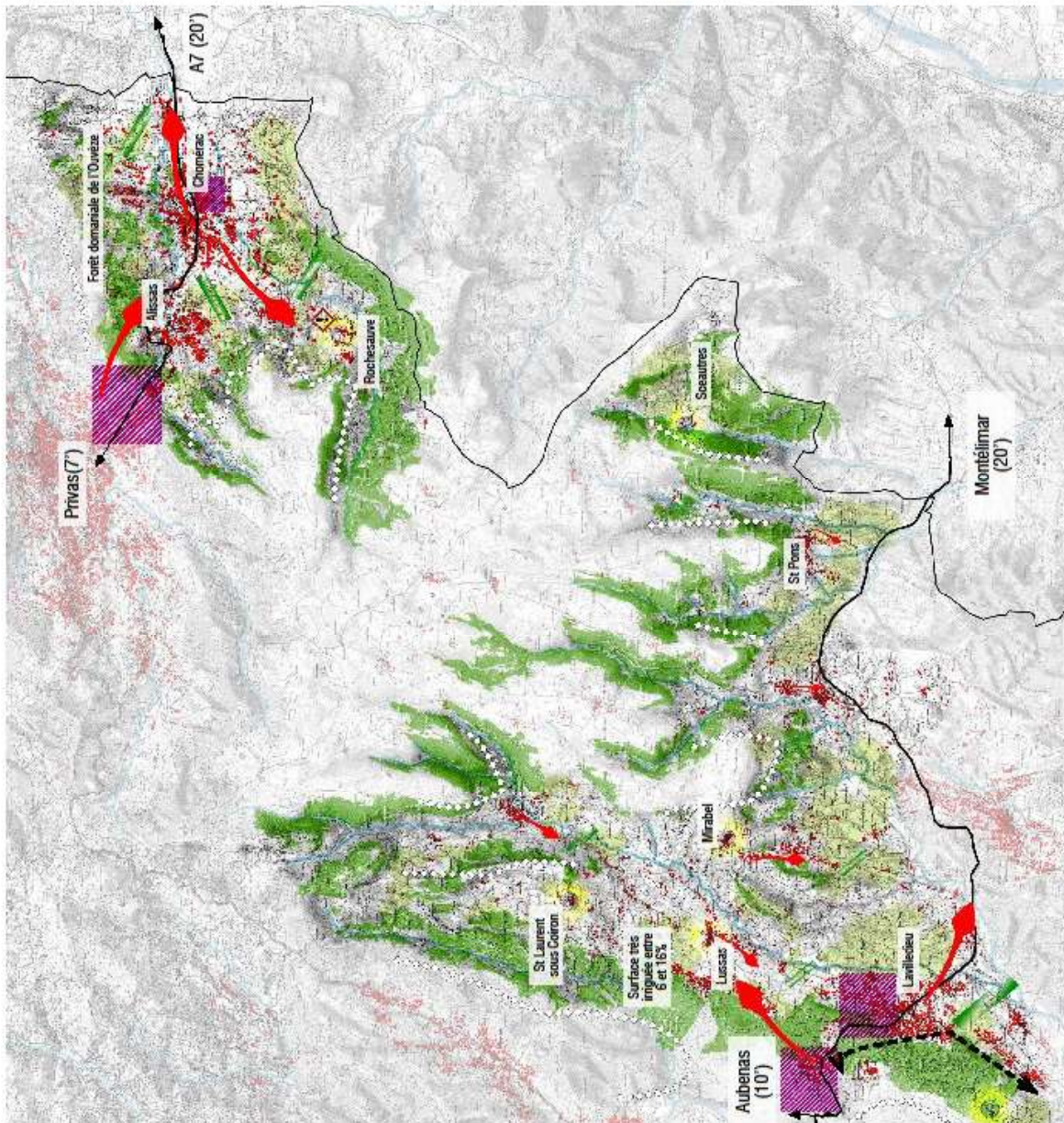
POTENTIELS

-  Secteur d'élevage dynamique (appellations et labels qualité)
-  Intérêt paysager : Villages de caractère « figures de proue » situés en tête de promontoire rocheux ou sur le coteau, visibles de loin
-  Potentiel économique : proximité des trois bassins de vie : Pnvas, Aubenas, Montelimar (25mm)
-  Eoliennes présentes sur le territoire
-  Principaux cours d'eau et zones humides à forte valeur environnementale
> problématique de maintien de la qualité écologique (fréquentation touristique, pollution agricole ou industrielle)

PROBLÉMATIQUES

-  Trame bocagère en cours de dégradation : épaississement des boisements, interruption des continuités, effondrement des murets.
-  Pression climatique forte : contrainte pour le cadre de vie et avantage pour le développement de l'éolien

Carte de synthèse



Espaces cultivés : polyculture (vigne, verger, maraîchage, céréales)

Espaces boisés exploités (boisements sur les gras, végétation arbustive méditerranéenne : chêne pubescent et landes)

Tissu urbain : constructions en calcaires récentes/éparses/constructions récentes éparées)

Routes principales et liaisons vers les pôles urbains

Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité

POTENTIELS

Pôles et itinéraires d'intérêt touristique et paysager : lac, chemin de fer, voie verte, château, etc.

Réseau hydrographique et zones humides > problématique de maintien de la qualité écologique
- Mares de St Pierre
- La Plaine d'Ardeche

Coupsures d'urbanisation :
Espaces naturels ou cultivés à proximité de l'Ardeche et de la D2 et de la N102

PROBLÉMATIQUES

Etalement urbain diffus > entrées de bourg dégradées (pavillons, entrepôts et hangars)

Conurbations et paysages banalisés (Lavièdieu / St Germain)
Les couleurs de la N102 et de la D2 sont en cours de banalisation.

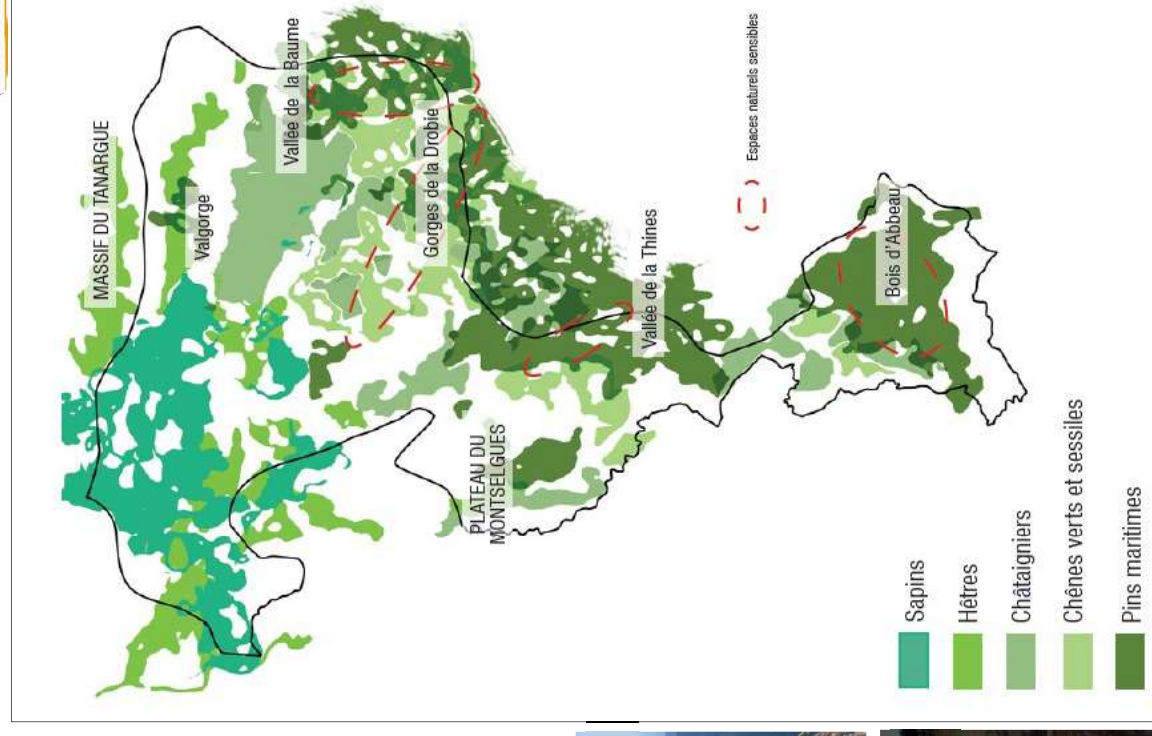
Zones d'activités industrielles et commerciales qui se développent en entrée de ville et qui sont visibles depuis les axes de communication principaux

► **La Cévenne méridionale (appartient à la structure des pentes)**

Paysages de référence du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, les vallées en « V » de la Cévenne méridionale, orientées nord/sud, aux versants boisés, sont caractérisées par des hameaux en pierre reculés et des terrasses jardinées. Le massif du Tanargue, en limite nord-est, marque un basculement entre la Cévenne méridionale et la Haute Cévenne sur plusieurs plans : au niveau du climat, de la végétation et de l'orientation des vallées.

Les pratiques agricoles qui conditionnent le paysage s'étagent en fonction de l'altitude :

- dans les estives : l'apiculture et le pastoralisme se localisent sur les sommets (proximité avec le plateau du Montselgues et le massif du Tanargue mais les landes à genêts se généralisent (indicateur d'une perte de dynamisme). De nombreuses fromageries apparaissent en AOP Picodon.
- sur les versants adret, la châtaigne est exploitée sous forme de vergers et de taillis (AOP). Les boisements de pins maritimes se retrouvent sur les versants ubacs. Autour des bourgs, une culture vivrière en terrasses subsiste.
- dans les fonds de vallées et basses vallées, le paysage agricole se caractérise plutôt par une polyculture, viticulture et oléiculture.



Saint-Mélany



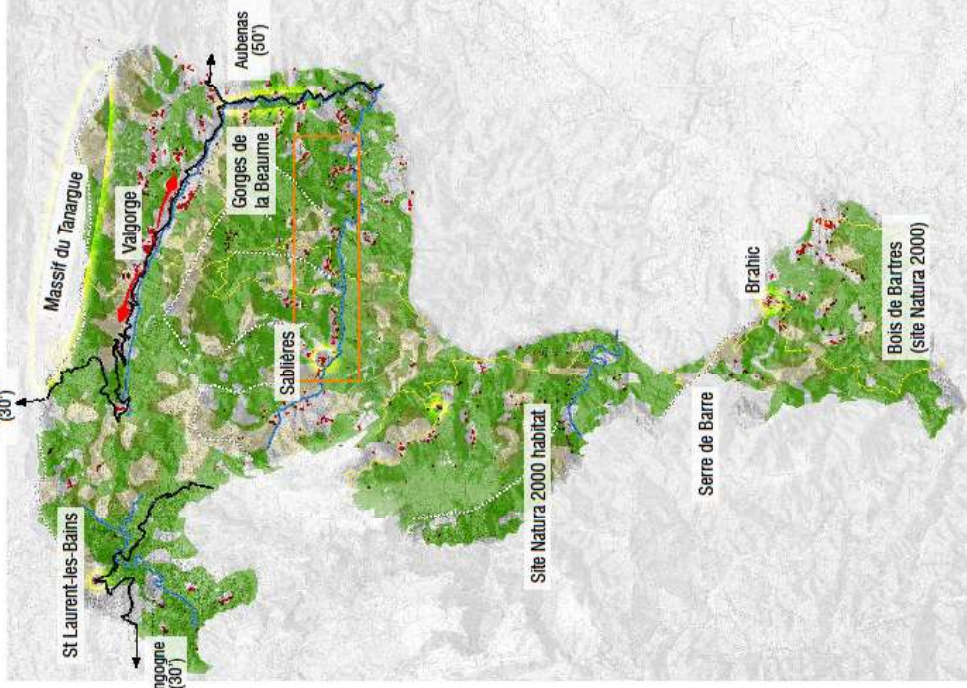
Le Signal de Coucoulude









Moulin Megue, Drobie

CÉVENNE MÉRIDIONALE

Carte de synthèse



-  Espaces boisés dominés par les châtaigniers (exploités en verger et laissés à la dynamique naturelle en taillis)
-  Espaces cultivés; paysages ouverts; prairies au niveau des lignes de crêtes
-  Forêts domaniales et forêts publiques (réserves naturelles et forêts gestion ONF)
-  Tisseu urbain: villages en fond de vallée, bourgs et hameaux perchés
-  Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
-  Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité

POTENTIELS

-  Pôles et itinéraires d'intérêt touristique et paysager: villages de caractère, gorges, massifs montagneux, etc.
-  Sentiers de randonnée emblématiques et patrimoniaux
-  Sites de terrasses remarquables *

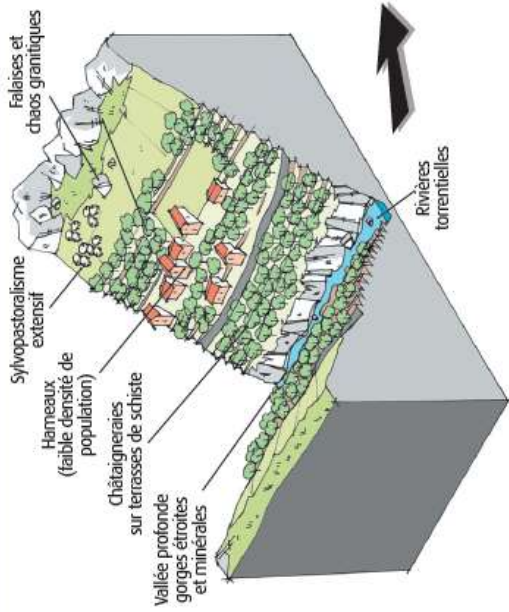
PROBLÉMATIQUES

-  Principaux cours d'eau et zones humides à forte valeur environnementale
> problématique de maintien de la qualité écologique (fréquentation touristique, pollution agricole ou industrielle)
-  Dynamique d'étalement urbain diffus
> problématique des entrées de bourg dégradées (pavillons, entrepôts et hangars)

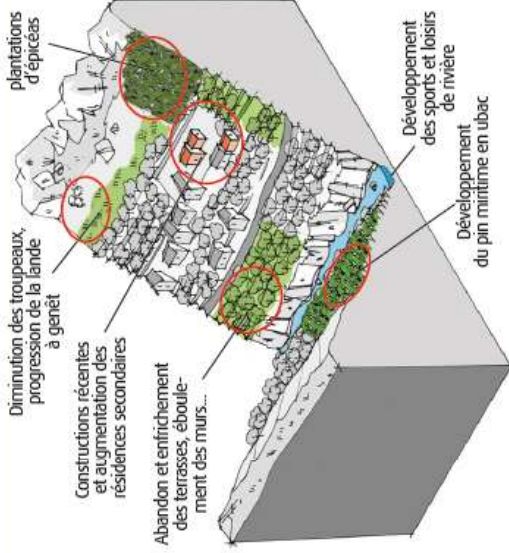
* Informations issues de la charte du PNRR des Monts d'Ardèche, du diagnostic SCOT Ardèche Méridionale et de l'étude sur les silhouettes villageoises menée par le CAUE en 2016.

Entité paysagère «Cévenne méridionale»

Eléments structurants



Dynamiques en cours



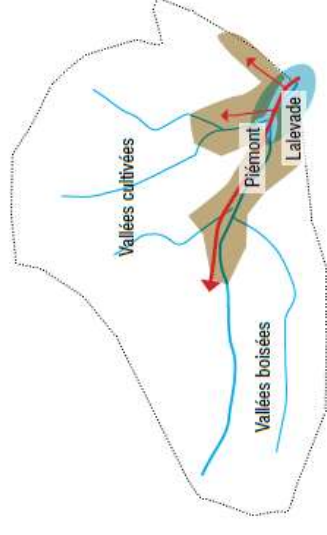
Objectifs

Mesures	
Entretien et valoriser les patrimoines agricoles : terrasses de schiste, murets, béalères...	7.1 8.1
Soutenir le pastoralisme (plans pastoraux...).	7.1-9.1
Exploiter plus et mieux la ressource bois, notamment de le bois de châtaigner, avec des outils et techniques alternatives adaptés aux contraintes topographiques.	7.2
Maintenir le paysage agricole par le développement et la promotion des productions agricoles de qualité (Châtaigneraies, apiculture, pastoralisme en hautes vallées, vigne et oléiculture sur les méandres et basses vallées...), par l'accompagnement des démarches agri-touristiques.	6.3 7.1-7.3 9.2
Maîtriser l'urbanisme : innover et expérimenter différentes formes d'habitat dans la pente, en respectant la répartition traditionnelle de l'habitat en hameaux.	5.1-5.3 12.1
Accompagner les acteurs du tourisme vers des pratiques responsables.	6.4 7.4
Aménager et valoriser les routes en balcon et points de vue remarquables vers les sommets alpins et lozériens.	4.1

Le Plan du Parc des Monts d'Ardèche a identifié plusieurs éléments et délimité plusieurs espaces au sein de cette unité paysagère. Ils sont présentés juste après, en même temps que l'entité paysagère de la Haute Cévenne.

► **La Haute Cévenne : entre vallées boisées (sous-unité 1) et vallées cultivées (sous-unité 2) (appartiennent à la structure des pentes)**

Territoire de vie au cœur de l'Ardeche, plus ou moins proche d'Aubenas, les vallées de la Haute Cévenne offrent des paysages variés et étages. Les vallées boisées, entre réservoirs de biodiversité des chaînes montagneuses (Bauzon et Tanargue) et basses vallées urbanisées traversées par la RN102. Les vallées sont à la fois cultivées, entre châtaigneraies et prairies d'élevage, et des secteurs sujets au phénomène de la périurbanisation. La lumière que les vallées peu profondes permettent d'obtenir offre un cadre de vie attrayant, à quelques dizaines de minutes d'Aubenas.



Les vallées boisées de la Haute Cévenne

Les paysages des vallées boisées de la Haute Cévenne présentent un contraste frappant entre les hauts et les bas des deux vallées principales, entre les réservoirs de biodiversité des chaînes montagneuses de Bauzon et du Tanargue et la forte pression urbaine issue d'Aubenas. La couverture boisée des coteaux indique à la fois l'importance accordée à leur dimension écologique et la forte baisse de dynamisme des cultures en terrasse, autrefois très présentes. Plus bas, les constructions se développent dans les bourgs reliés à l'arc albenassien par la RN 102, de manière diffuse et sans maîtrise de leur implantation.

Les vallées sont organisées dans un sens est-ouest avec des versants orientés nord-sud et sont ponctuées de villages installés le long des routes qui empruntent les fonds de vallées.



Les vallées cultivées de la Haute Cévenne

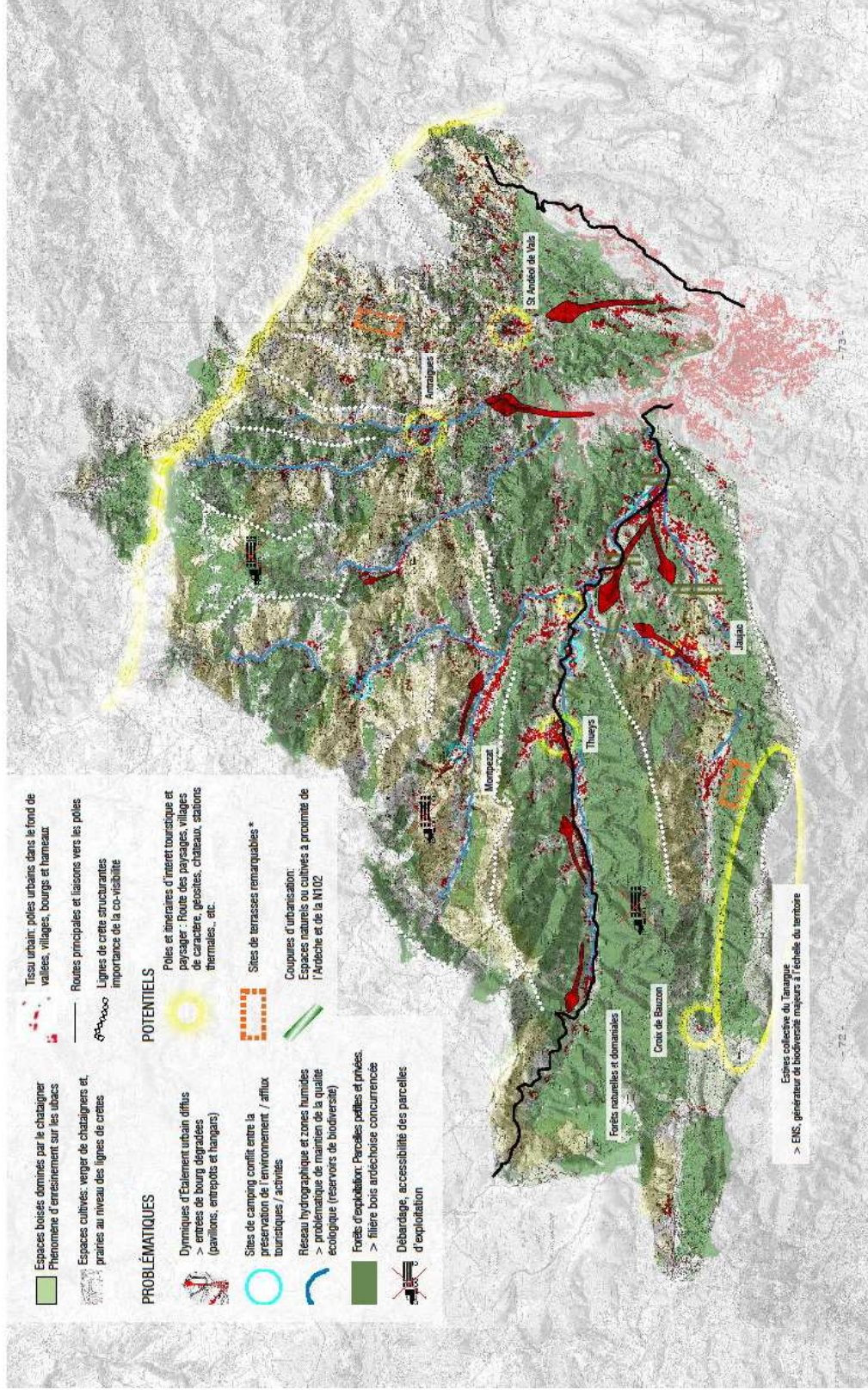
Les vallées de la Haute Cévenne présentent des caractéristiques paysagères similaires à celles des vallées boisées. Elles se distinguent par des profils moins encaissés, un couvert végétal moins boisé et par la présence plus marquée de prairies d'élevage.

Les vallées organisées dans un sens nord-sud avec des versants orientés est-ouest sont ponctuées de villages de taille de plus en plus importante au fur et à mesure que l'on descend dans les parties aval des vallées. Les routes qui empruntent les fonds de vallées passent ensuite en corniche lorsque les vallées se transforment en gorges ou ont des versants aux pentes trop accentuées.



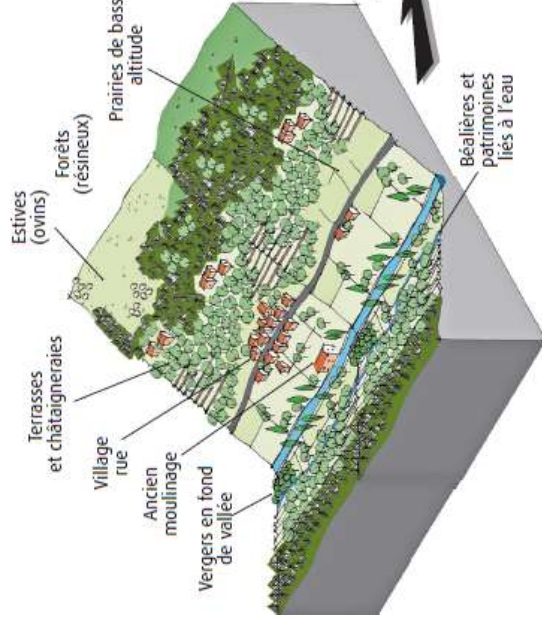
HAUTE CÉVENNE

Carte de synthèse

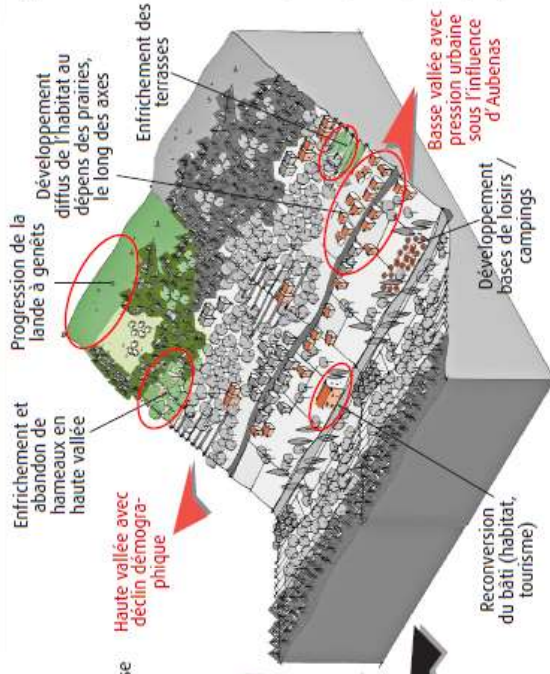


Entité paysagère «Haute Cévenne»

Éléments structurants

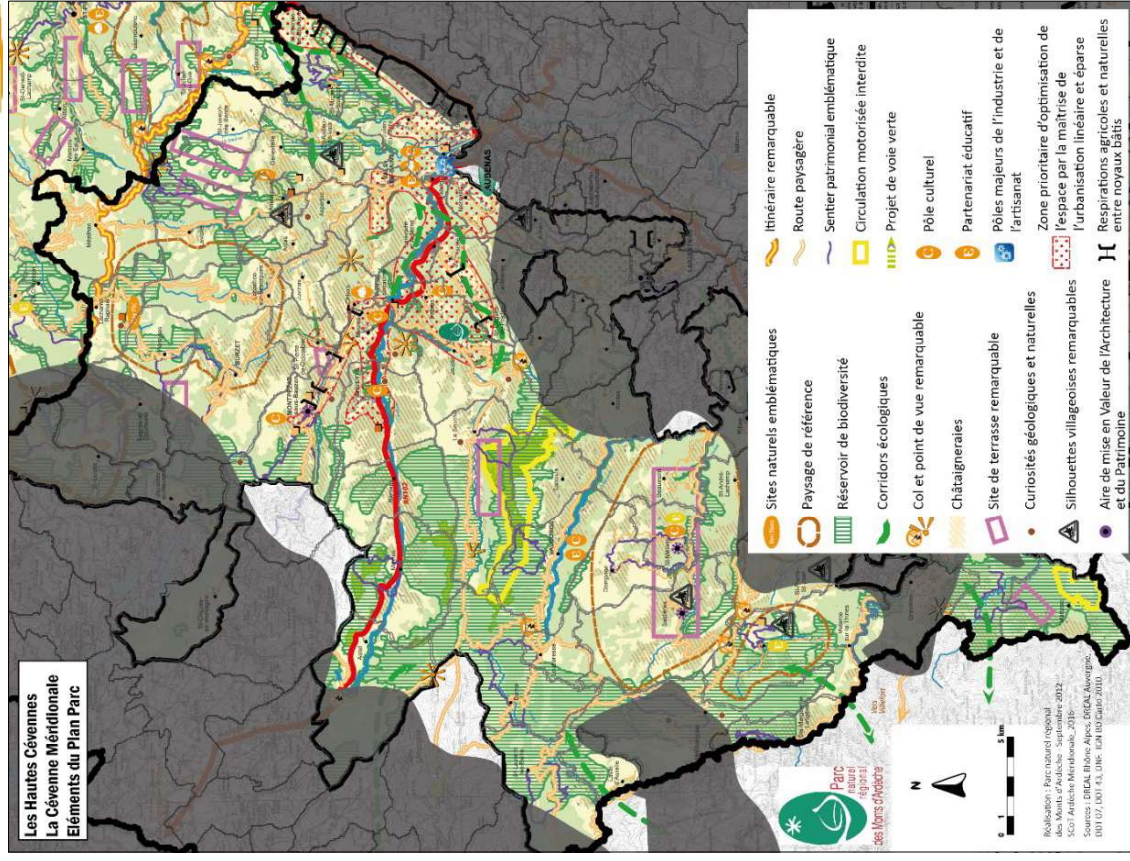


Dynamiques en cours



Objectifs

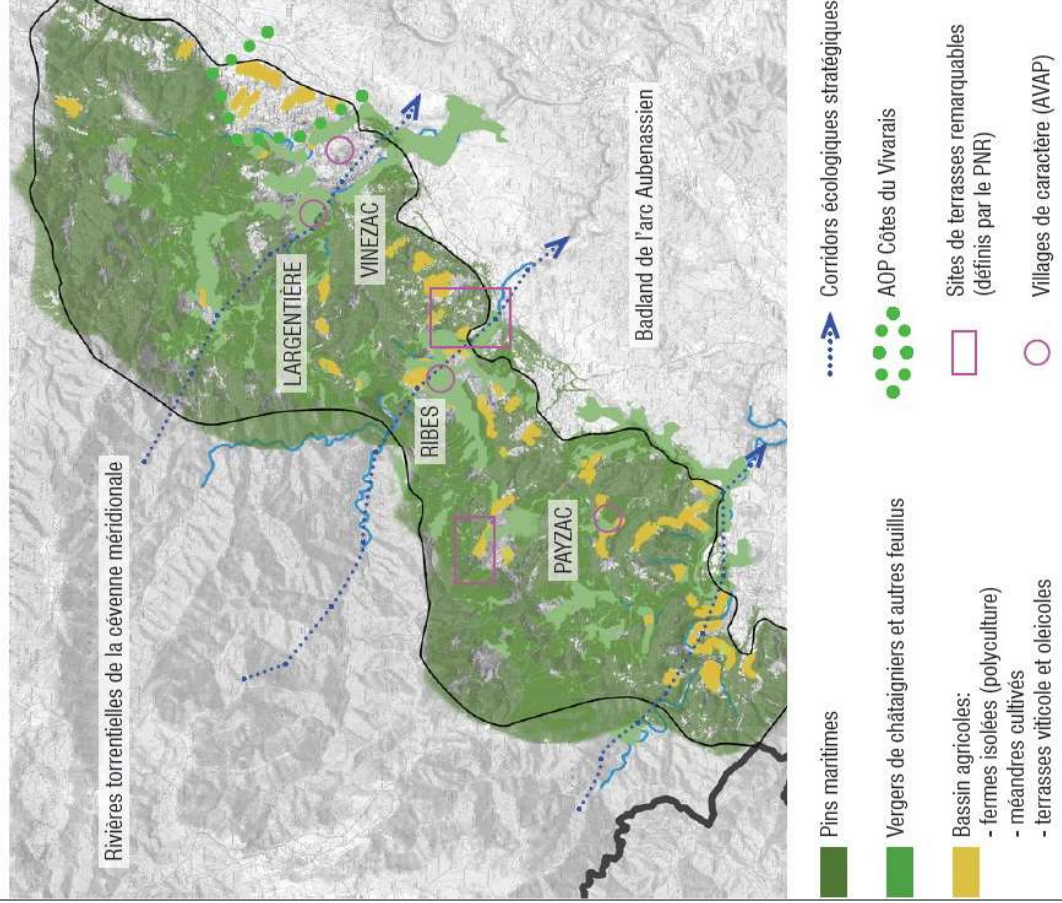
Mesures	
5.1-5.2 5.3	Maîtriser l'urbanisme en basses vallées : limiter la consommation des terres agricoles, notamment des prairies de basse altitude, d'intérêt à la fois paysager, agrologique et écologique. Travailler à l'échelle intercommunale.
5.2 6.1 7.1 9.1	Limiter la fermeture des paysages par l'enfrichement : soutenir l'activité pastorale, maintenir des unités de collecte/transformation, mobiliser le foncier (groupe-ment de parcelles), identifier et préserver les espaces agricoles à haute valeur naturelle et paysagère...
3.3	Restaurer et valoriser les patrimoines agricoles : sites de terrasses remarquables, patrimoines liés à l'eau...
3.4	Requalifier le patrimoine industriel, lui donner une nouvelle valeur d'usage.
6.4	Qualifier et certifier les entreprises touristiques pour une gestion durable de leur activité.
7.1-7.2	Poursuivre le soutien à la filière castanéicole



Les Hautes Cévennes et la Cévenne méridionale forment l'entité des pentes ardéchoises qui sont l'espace de référence des Monts d'Ardeche. En effet, le Plan du Parc des Monts d'Ardeche a identifié plusieurs éléments et délimité plusieurs espaces. Ainsi :

- La Cascade du Ray Pic est reconnue comme site naturel emblématique.
- Trois paysages de référence alternant vallées et monts sont localisés du nord au sud :
 - Péreyres, Burzet et Labastide-sur-Bésorgues où la forêt domaniale des volcans, les vallées de la Bourge et de la Besorgues, plusieurs sucs et gorges composent le paysage.
 - Dompnac, Saint-Mélany, Sablières et Beaumont où plusieurs sites exceptionnels de terrasses pénètrent la vallée de la Drobie, partiellement occupée par la forêt domaniale de Prataubérat.
 - Malarce-sur-la-Thines et Saint-Pierre-Saint-Jean où deux cols remarquables ont été localisés (Col de la Croix Blanchet et Col de l'Echelette), ainsi que plusieurs réservoirs de biodiversité.
- De nombreux corridors écologiques ont été identifiés de Malarce-sur-la-Thines - Gravières vers Villefort en Lozère, d'Astet vers Langogne (Lozère), de Pont de Labeaume - Prunet vers Labégude et d'Aubenas - Saint-Andéol-de-Vals vers Saint-Priest (versant nord du col de l'Escrinet).
- Le paysage bâti est mis en valeur à travers des AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et quatre silhouettes villageoises ont été qualifiées de remarquables : Malarce-sur-la-Thines, Saint-Pierre-Saint-Jean, Antreaux-sur-Volane et Saint-Andéol-de-Vals.
- Deux sites font l'objet d'une interdiction de la circulation motorisée afin de limiter la fréquentation des sites du Tanargue et des Bois d'Abeau et de Fourniel à Malbosc.
- Une zone étendue a été jugée prioritaire pour la maîtrise de l'urbanisation linéaire et éparse. Elle part de Thueyts - Mayres, suit la RN102 jusqu'à Aubenas avec des croissances jusqu'à Saint-Cirgues-de-Prades et Mercuer pour le sud et jusqu'à Vals-les-Bains et Montpezat-sous-Bauzon pour le nord, et continue le long de la RD104 en direction du Col de l'Escrinet. Toutefois, à l'intérieur de ces zones urbaines, plusieurs secteurs de respirations agricoles et naturelles ont été identifiés.

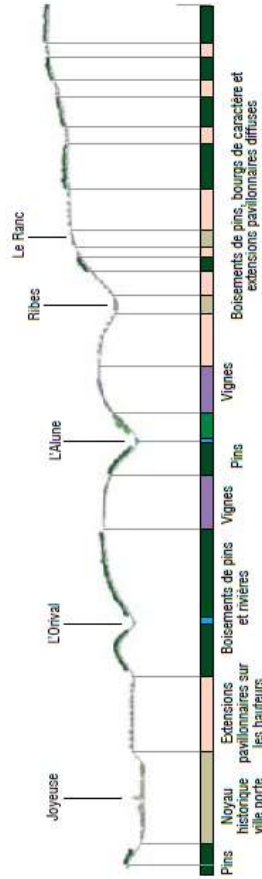
ENTRE BOISEMENTS DE PINS ET CULTURES



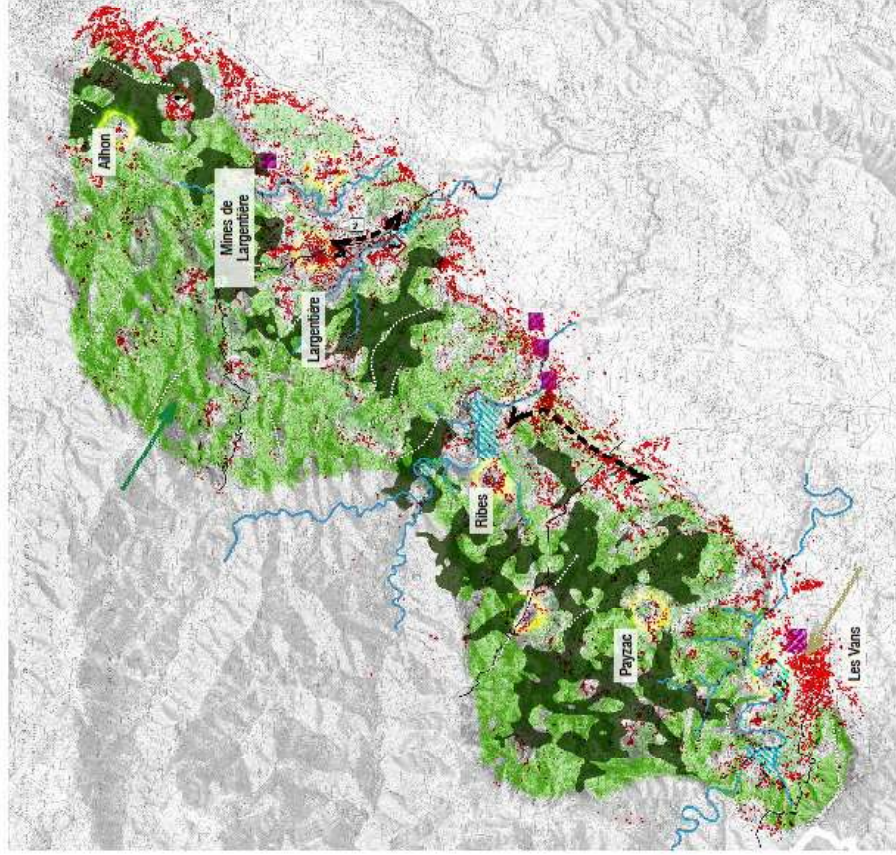
► Le Piémont Cévenol (appartient à la structure du piémont)






Unité paysagère hybride, elle hérite des caractéristiques de la « Cévenne méridionale » et empreinte celles de l'arc Aubenas-Les Vans ». Le piémont cévenol offre un paysage de collines boisées, de gorges et de villages dynamiques. Le relief collinéen varie entre 200 et 600m d'altitude et une corniche d'environ 300m d'altitude, sorte de « balcon », surplombe l'arc Aubenas-Les Vans. Dans le piémont cévenol, la ligne d'horizon est souvent formée par les boisements de pins maritimes « purs », denses et homogènes. Les boisements de pins et de châtaigniers couvrent 58,2% du territoire en 1995. Les villages sont nombreux et disséminés de façon régulière au sein de l'ensemble des vallées et collines.

A l'intérieur des vallées, l'implantation des villages est plutôt en sommet de butte boisée comme à Planzoles, Montréal ou encore Vinezac. Ces villages perchés ou à flancs des collines sont souvent caractérisés par un socle de terrasses et des routes en balcon.



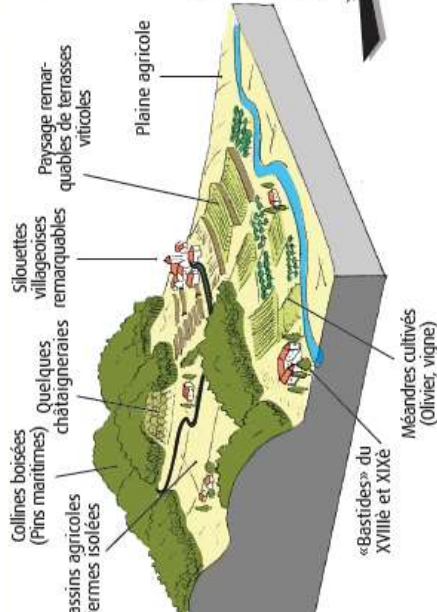
Carte de synthèse



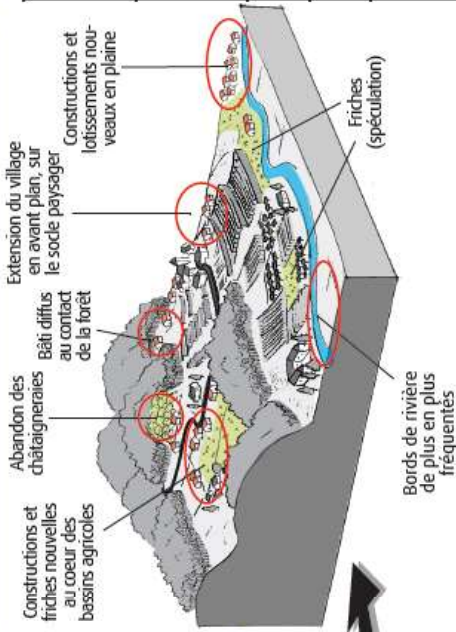
-  Tissu urbain: villages, bourgs et hameaux
-  Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
-  Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité
-  POTENTIELS
-  Pôles et itinéraires d'intérêt touristique et paysager : villages de caractères, silhouettes remarquables, gorges, routes de crêtes, vues panoramiques, etc.
-  Sites de terrasses remarquables *
-  Système de clairières (sur versants ou fonds de vallées) > polyculture
-  PROBLÉMATIQUES
-  Dynamique d'étalement urbain diffus > problématique des entrées de village dégradées (pavillons, entrepôts et hangars)
-  Zones d'activités industrielles et commerciales qui se développent en entrée de ville et qui sont visibles depuis les axes de communication principaux
-  Conurbations et paysages banalisés autour de Largentière, Joyeuse. Espaces en cours de banalisation autour des Vans, de Joazeux, de Fauquieres, Althion, etc.
-  Espaces cultivés : > sur les collines : clairières et prairies, menacées par l'avancée des boisements ou de l'urbanisation > sur la combe et les fonds de vallées : polyculture et vignes
-  Colonisation du pin maritime et baisse de la SAU et de l'activité agricole > fermeture des clairières et des vergues en terrasses > mise en péril de la biodiversité > augmentation du risque des feux de forêts
-  Augmentation de la fréquentation non maîtrisée des rivières: > développement des campings et TIL en fond de vallées > perturbation de la biodiversité

Entité paysagère «Piémont cévenol»

Éléments structurants

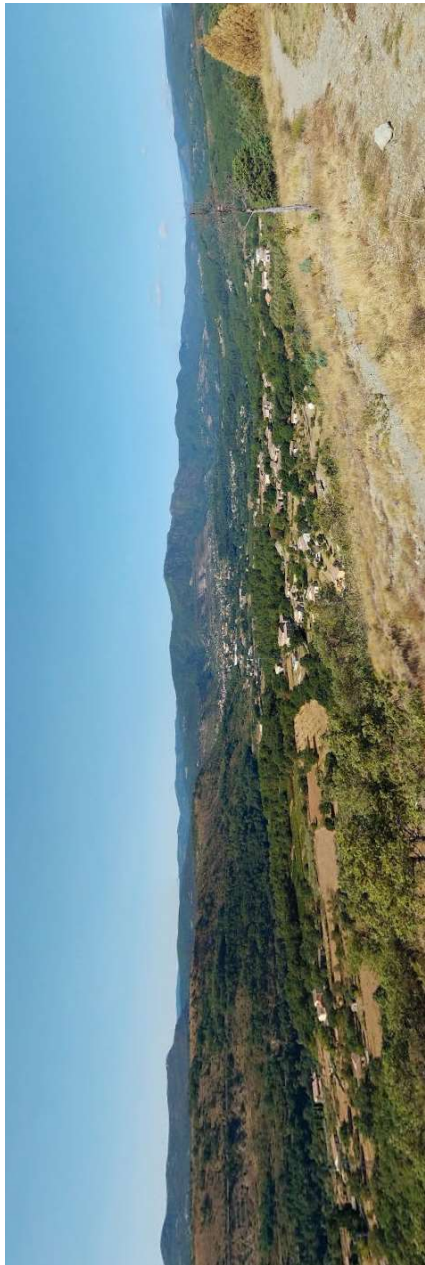


Dynamiques en cours



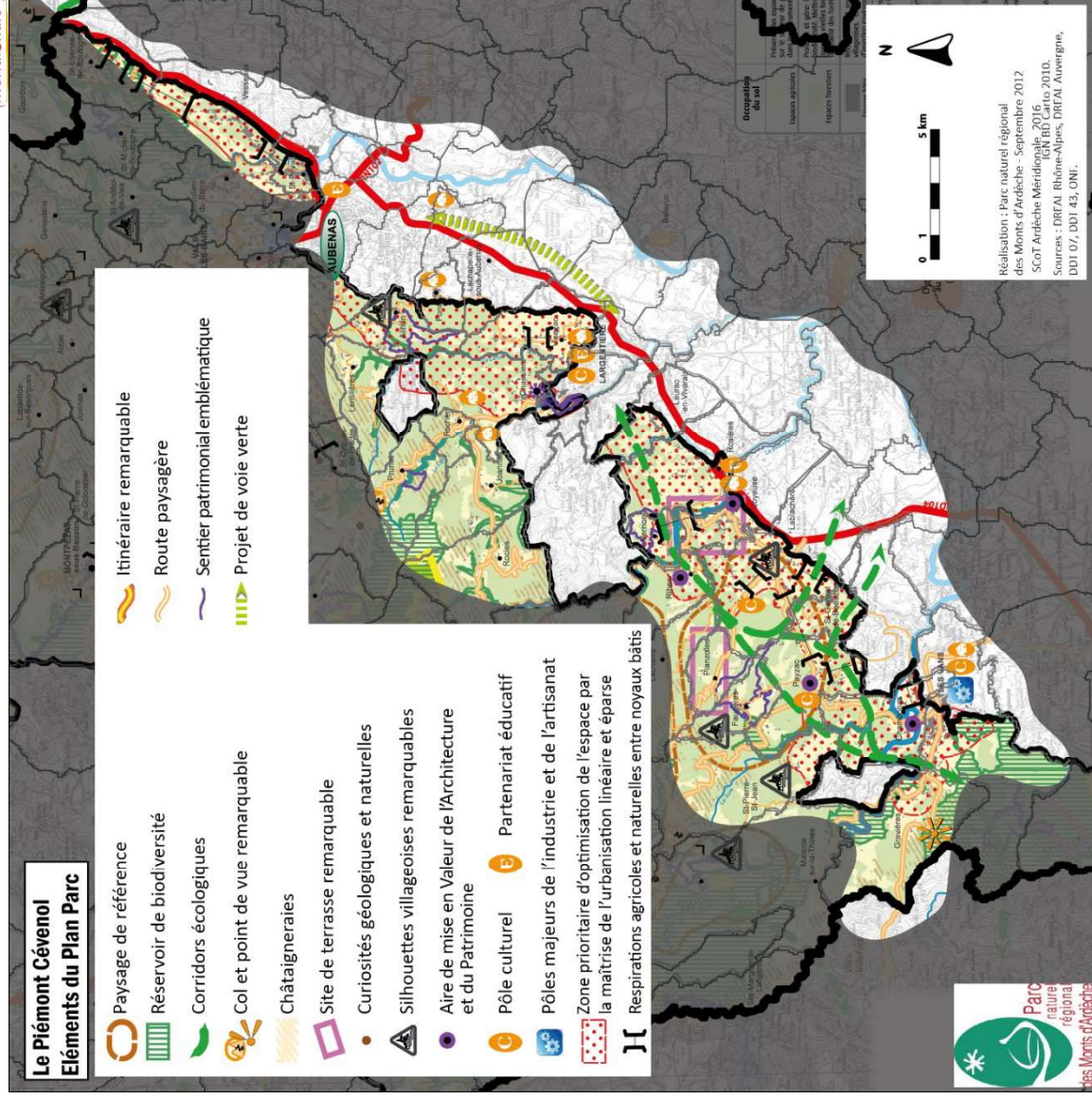
Objectifs

	Mesures
A travers les documents d'urbanisme, limiter la consommation des terres agricoles face à une pression urbaine particulièrement forte, limiter le mitage des forêts facteur aggravant pour les risques d'incendies.	5.1-5.2-5.3
Préserver les paysages agricoles par la promotion des filières agricoles locales de qualité : labels et marques de territoires, démarches de contractualisation «solidaire» auprès des collectivités locales, circuits-courts....	6.1 7.1 8.1
Entretien et valoriser les sites de terrasses remarquables, notamment via une activité agricole viable.	3.3 6.1
Préserver la qualité des sites de rivières face aux pressions et fréquentations touristiques fortes.	7.4
Soigner les entrées de villes et les «portes» du Parc : préserver les respirations agricoles et naturelles entre noyaux bâtis, les points de vue et les silhouettes villageoises remarquables. Mobiliser les outils de protection réglementaire (AMVAP...) et de maîtrise foncière (ZAP...).	5.1-5.2 5.3 4.2



Le piémont cévenol est l'espace de transition entre les pentes et la plaine de l'Ardèche. C'est le secteur qui connaît des transformations paysagères importantes. Le Plan du Parc des Monts d'Ardèche a identifié plusieurs éléments et délimité plusieurs espaces au sein de cette unité :

- deux sites de terrasses remarquables sur le territoire de Beaume Drobie vers Planzolles et au nord de Joyeuse ;
- des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques menacés par l'urbanisation linéaire et éparse caractéristique de la RD104, d'Aubenas à Lablachère et qui continue vers les Vans. Ainsi, de nombreuses coupures à l'urbanisation ont été identifiées pour conserver des espaces de respiration.
- un projet de voie verte a été localisé entre les communes d'Uzer et Saint-Etienne-de-Fontbellon. Le réseau de voies douces et les projets éventuels sont déclinés dans le livre 1 « diagnostic socio-économique » dans le chapitre « mobilité ». En matière de déplacements, plusieurs itinéraires pédestres (sentiers patrimoniaux remarquables) et motorisés (itinéraires remarquables et routes paysagères) ont été reconnus sur le piémont.



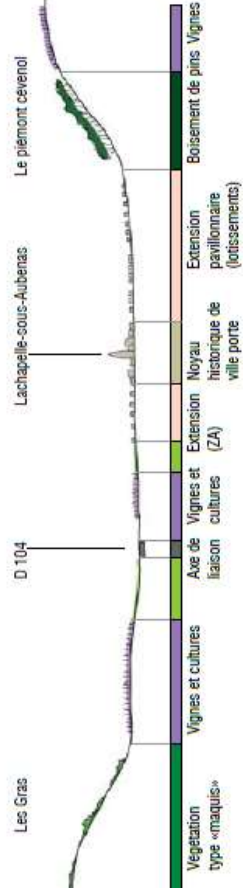
► L'Arc Aubenas-Les Vans (appartient à la structure des plaines et fonds de vallées)

Le fossé, appelé aussi faille de l'arc Aubenas-les-Vans, forme une plaine (entre 120m et 150m) comprise entre le piémont cévenol (collines culminant à 600m) et le badland (à 270m). Le long du fossé d'Aubenas-Alès, entre les montagnes cévenoles à l'ouest et le plateau calcaire à l'est, se sont historiquement implantés de nombreux villages, dont certains se sont beaucoup développés sous l'effet d'une accessibilité accrue par la présence de la RD104 (axe de transit important à l'échelle départementale et régionale) et en raison des faibles dénivélés au niveau de cette bande gréseuse et marneuse qui s'étire du Rhône aux Vans et sépare le plateau des Gras, calcaire, de



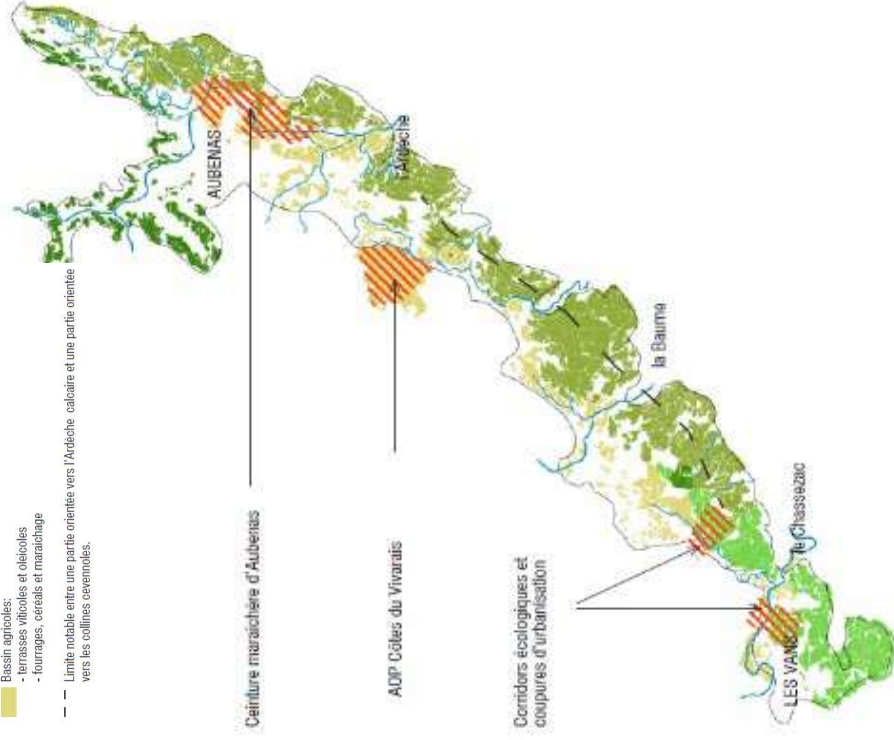
la Cévenne et du Haut-Vivarais, granitique ou schisteux. C'est au cœur de ce fossé gréseux et marneux que s'est développée la ville d'Aubenas, implantée le long de l'Ardèche. La ville d'Aubenas apparaît comme un pôle majeur de centralité à l'échelle de toute l'Ardèche méridionale. Alors que le département de l'Ardèche est structuré autour de deux villes principales, Aubenas et Privas, Aubenas, avec son fort dynamisme, représente un pôle économique important, alors que Privas reste plutôt un pôle administratif.

L'ARC AUBENAS - LES VANS



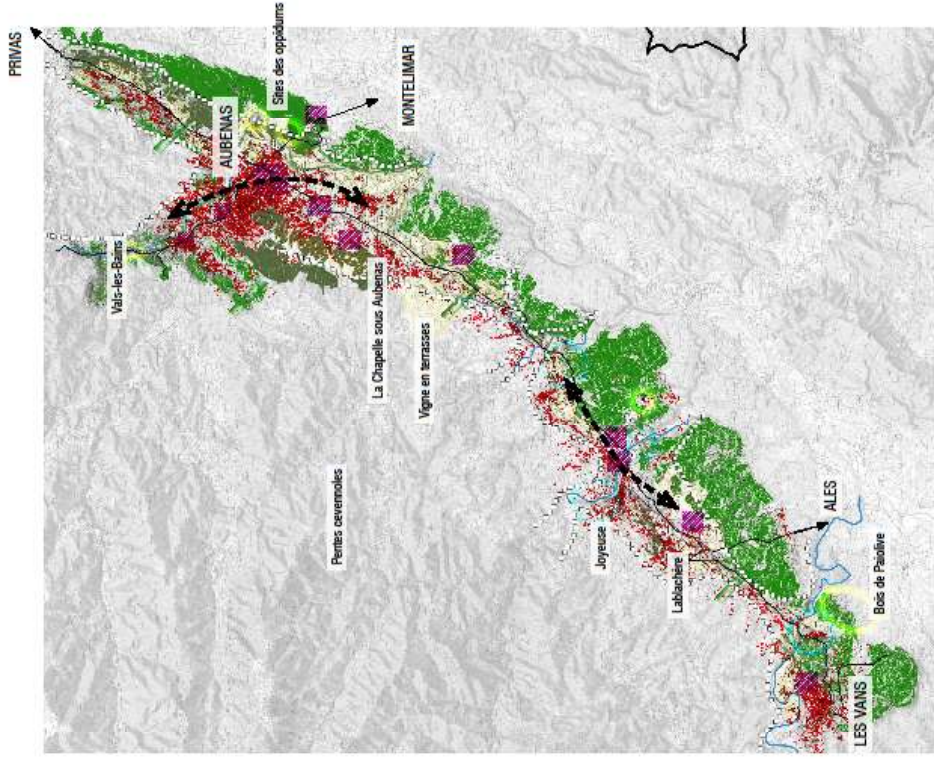
PAYSAGES VITRINE EN PERIL

- Pins maritimes
- Badland : végétation basse de type méditerranéenne
- Forêt mixte (feuillus, chênes verts)
- Bassin agricoles :
 - terrasses viticoles et oléicoles
 - fourrages, céréales et maraichage
- - - Limite notable entre une partie orientée vers l'Ardèche calcaire et une partie orientée vers les collines cévenoles.



Carte de synthèse

L'Arc Aubenas - Les Vans



-  Espaces cultivés polyculture (vigne, verger, maraichage, céréals) menacés par l'étalement urbain
-  Développement urbain diffus dans le couloir de la N104
> architecture non locale
> diminution notable de la SAU
-  Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
-  Lignes de crête structurantes - importance de la co-vieilles
- POTENTIALITES**
-  Espaces boisés (boisements sur les grès, végétation arbustive méditerranéenne: chêne pubescent et landes) réservoir de biodiversité majeur
-  Coupures d'urbanisation: (ceinture maraichères, AOP Cotes d' Vivarais, Gorges du Chassezac, etc.)
-  Réseau hydrographique et zones humides > problématique de maintien de la qualité écologique Gorges de la Beaurne et du Chassezac
-  Pôles et itinéraires d'intérêt touristique et paysager : villages de caractère, vues panoramiques, bois, rivières, gorges, patrimoine industriel, etc.)
- PROBLEMATIQUES**
-  Conurbations et paysages banalisés (Vals les Bains/La Chapelle sous Aubenas et Joyeuse/Lablachère)
Entre les espaces de conurbation le couloir de la D104 est en cours de banalisation
-  Zones d'activités industrielles et commerciales qui se développent en entrée de ville et qui sont visibles depuis les axes de communication principaux
-  Rupture du corridor écologique (secteur de Labegude)

► **Le Berg (appartient à la structure du piémont)**

« La montagne de Berg et le plateau du Laoul constituent un vaste ensemble karstique entaillé de gorges qui s'adoucit en plateau, au sud. Cette entité, couverte de garrigues basses entrecoupées de micro-vallées agricoles se définit par un caractère méditerranéen très marqué. L'habitat y est peu développé, s'organisant surtout autour de quelques villages d'origine médiévale (Saint-Maurice-d'Ibie, Gras) et de hameaux et fermes dispersés qui viennent ponctuer le paysage agricole » Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais Méridional.

Les pentes du Berg sont une petite entité paysagère faisant la transition entre le piémont du Plateau du Coiron (au nord) et l'Ardèche calcaire (au sud). Le principal marqueur paysager est la vallée de l'Ibie. Plusieurs séquences paysagères s'observent : les clapas, la plaine cultivée, la vallée de l'Ibie et le bassin de Villeneuve-de-Berg.

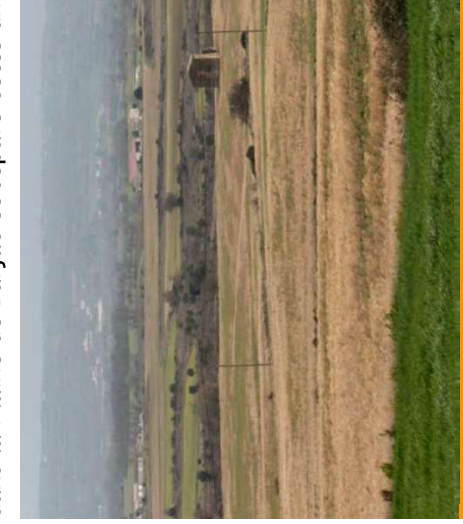


Vallée de l'Ibie



► **La Plaine de Barjac (appartient à la structure des plaines et fonds de vallées)**

Sur cette unité paysagère, l'ensemble montagneux de la Montagne de Serre (370m) associée à la Serre de la Maline (360m) détermine un bassin de vie dans la Plaine de Barjac et sépare cette unité du reste du territoire d'étude.



Ce petit morceau paysager marque le début d'une unité qui se prolonge dans le Gard : l'unité paysagère de la plaine de Barjac et de Saint Ambroix. C'est une plaine ondulée bien calée au pied des Cévennes, une plaine agricole essentiellement céréalière avec des villages accrochés sur les pentes. Bien que clairement cernée par les reliefs qui la dominent, la plaine n'est pas plate mais élegamment ondulée, grâce à la présence de la Cèze et de ses affluents, dont les principaux sont l'Auzonnet/Auzon en rive droite et la Claysse en rive gauche.

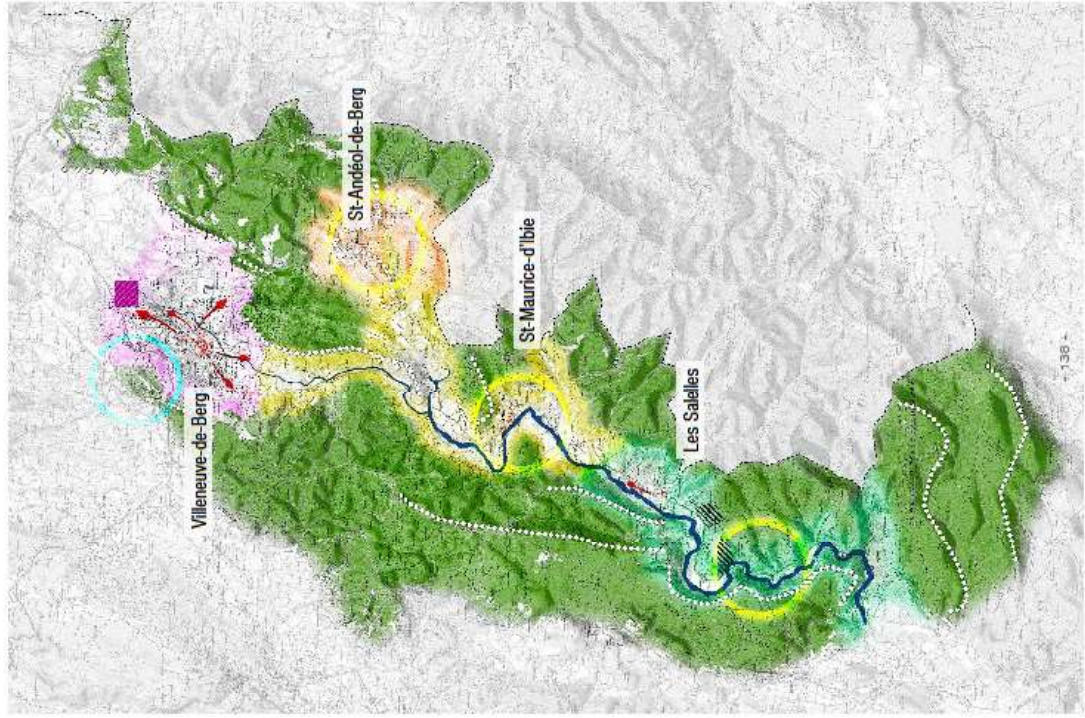





Silhouette remarquablement préservée du bourg de Saint-Andéol-de-Berg, mais avec un phénomène avancé d'abandon des anciennes terrasses et clapas, conduisant à un enrichissement du vallon



Bourg de Bessas implanté en position dominante (vu depuis le col de la Serre)

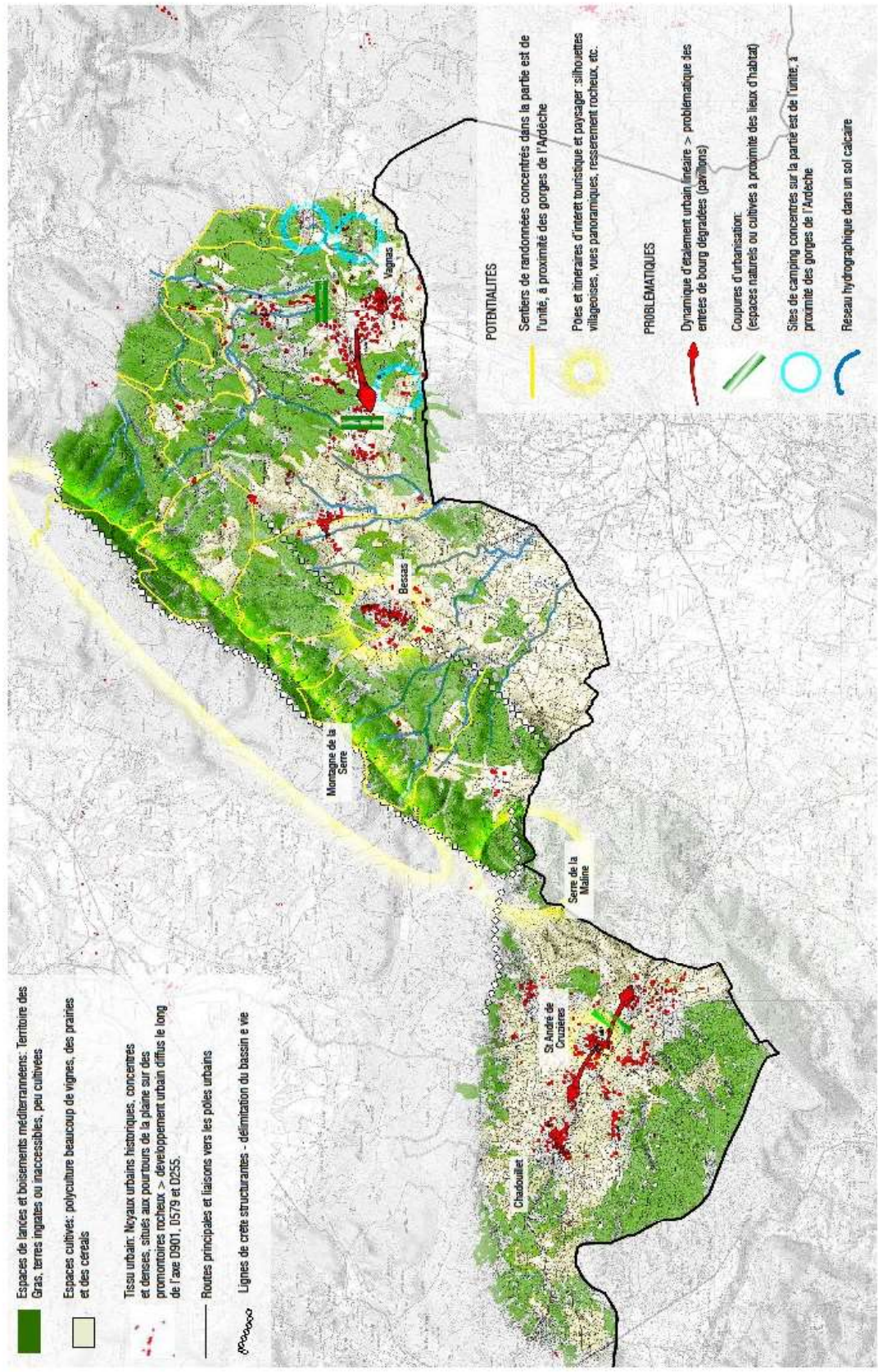
Carte de synthèse



-  Espaces boisés exploités (boisements sur les gras, végétation arbustive méditerranéenne: chêne pubescent et landes)
 -  Tissu urbain: constructions en calcaires resserrés/constructions récentes éparées
 -  Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
 -  Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité
- POTENTIELS**
-  Séquence paysagère des clapas (Saint-Andréol-de-Berg)
 -  Séquence paysagère de la plaine cultivée: paysage plus ouvert, relation agriculture/environnement de qualité dans la plaine, enrichissement des terrasses sur les coteaux
 -  Séquence paysagère des gorges de l'Ibie
 -  Séquence paysagère du bassin de Villeneuve-de-Berg
 -  Pôles et linéaires d'intérêt touristique et paysager: les gorges, les noyaux urbains historiques, les clapas, etc.
 -  Principaux cours d'eau et zones humides à forte valeur environnementale
> problématique de maintien de la qualité écologique (fréquentation touristique, pollution agricole ou industrielle)
 -  Site de camping: conflit entre la préservation de l'environnement des rivières et l'afflux touristique
- PROBLÉMATIQUES**
-  Dynamique d'étalement urbain diffus
> problématique des entrées de bourg dégradées (pavillons, entrepôts et hangars)
 -  Zones d'activités industrielles et commerciales qui se développent en entrées de ville et qui sont visibles depuis les axes de communication principaux
 -  Présence de parcelles de pin contrastant avec les caractéristiques locales de la vallée de l'Ibie

PLAINE DE BARJAC

Carte de synthèse



► **L'Ardèche calcaire : entre la plaine et les gorges (appartient à la structure des plaines et fonds de vallées)**

Pays de basse altitude, les plaines calcaires vallonnées sont marquées par la présence de canyons (de Vogüe à Ruoms) et des gorges de l'Ardèche. Le climat est méditerranéen, et présente une alternance de vignes, oliveraies, lavandes en terrasse, amandiers, et figuiers. Le trait dominant du paysage est la garrigue.

L'Ardèche calcaire est composée du plateau des Gras : longue unité s'étendant au pied des Cévennes du sud-ouest au nord-est, limité au nord-ouest par la dépression d'Aubenas, au sud-est par la plaine de Vallon. Au nord-est, le plateau se heurte aux premiers reliefs du Coiron. « Les gorges de l'Ardèche correspondent à un profond défilé calcaire creusé par le cours d'eau qui se caractérise par de nombreux méandres et des falaises couvertes de garrigues et de chênes verts »

source : PAH Vivarais Méridional

« La plaine fertile de l'Ardèche est propice à l'agriculture, en particulier la viticulture, mais aussi le maraîchage et les cultures céréalières. Les bourgs villages et hameaux sont implantés en limite des terres inondables et agricoles, s'appuyant sur les premiers reliefs, les utilisant parfois comme place forte comme à Salavas » source : DREAL Rhône-Alpes

Terres agricoles encore cultivées et/ou pâturées en fond de vallée

Village médiéval de Balazuc, perché sur sa falaise en surplomb de l'Ardèche
Silhouette de bourg à l'image préservée

Falaises abruptes de la vallée de l'Ardèche et cause calcaire



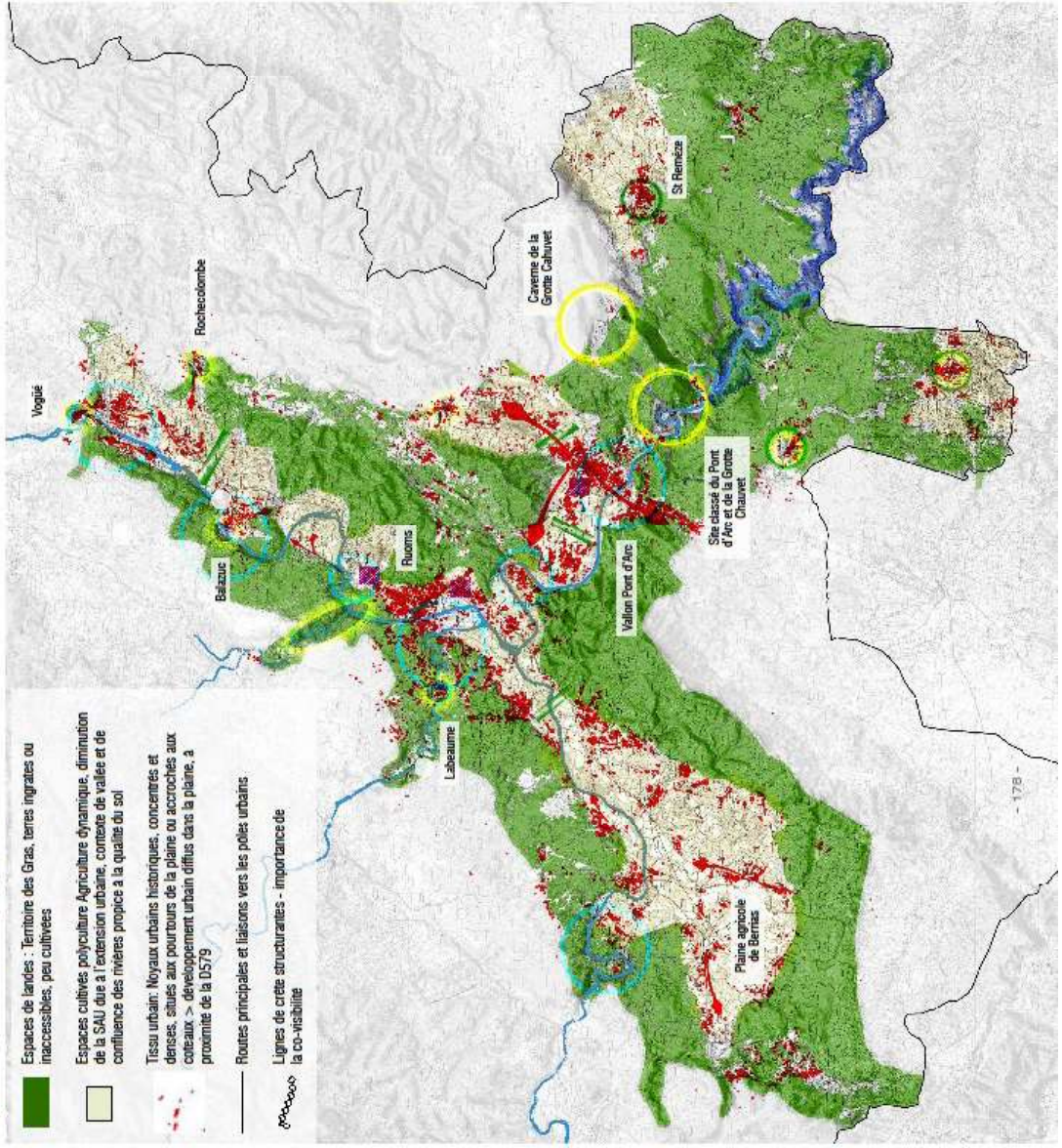
Bourg ancien préservé de Balazuc, implanté dans son écrin naturel et agricole en bord d'Ardèche



L'ARDECHE CALCAIRE

La plaine agricole et les gorges calcaires

- Espaces de landes : Territoire des Gras, terres ingrates ou inaccessibles, peu cultivées
- Espaces cultivés polyculture Agriculture dynamique, diminution de la SAU due à l'extension urbaine, comens de vallée et de confluence des rivières propice à la qualité du sol
- Tissu urbain: Noyaux urbains historiques, concentrés et denses, situés aux pourours de la plaine ou accrochés aux concaux > développement urbain diffus dans la plaine, à proximité de la D579
- Routes principales et liaisons vers les pôles urbains
- Lignes de crête structurantes - importance de la co-visibilité



Carte de synthèse

- POTENTIALITES**
Espaces naturels: terres ingrates et peu cultivées: les gras, végétation arbustive méditerranéenne: chêne pubescent et landes. Réservoir de biodiversité majeur.
- Coupures d'urbanisation: (espaces naturels ou cultivés à proximité de l'Ardeche et de la D579)
- Réseau hydrographique et zones humides > problématique de maintien de la qualité écologique Gorges de la Bèzanne et de Chassezac
- Réserve naturelle : réservoir remarquable de biodiversité
- Pôles et itinéraires d'intérêt touristique et paysager: bords de caractère, défilés, gorges, vues panoramiques, bois, rivières, gorges, patrimoine industriel, etc.
- PROBLEMATIQUES**
Conurbations et paysages banalisés (Vais les Bains/La Chapelle sous Aubenas et Joyeuse/Labauchère)
Entre les espaces de conurbation le couloir de la D104 est en cours de banalisation
- Zones d'activités industrielles et commerciales qui se développent en entrée de ville et qui sont visibles depuis les axes de communication principaux
- Rupture du corridor écologique (secteur de Labauche)
- Sites de camping et loueurs de canoës, situés à proximité des gorges (Ardeche, Chassezac) : conflit entre la préservation de l'environnement des gorges et l'afflux touristique

IV.1.3 Un habitat aux multiples caractéristiques architecturales

La forme urbaine ou villageoise marque le paysage d'un territoire, mais elle témoigne également de modes de vie, d'usages, d'occupation et de gestion du sol, d'efficacité énergétique de cet urbanisme, de savoir-faire constructifs, etc.

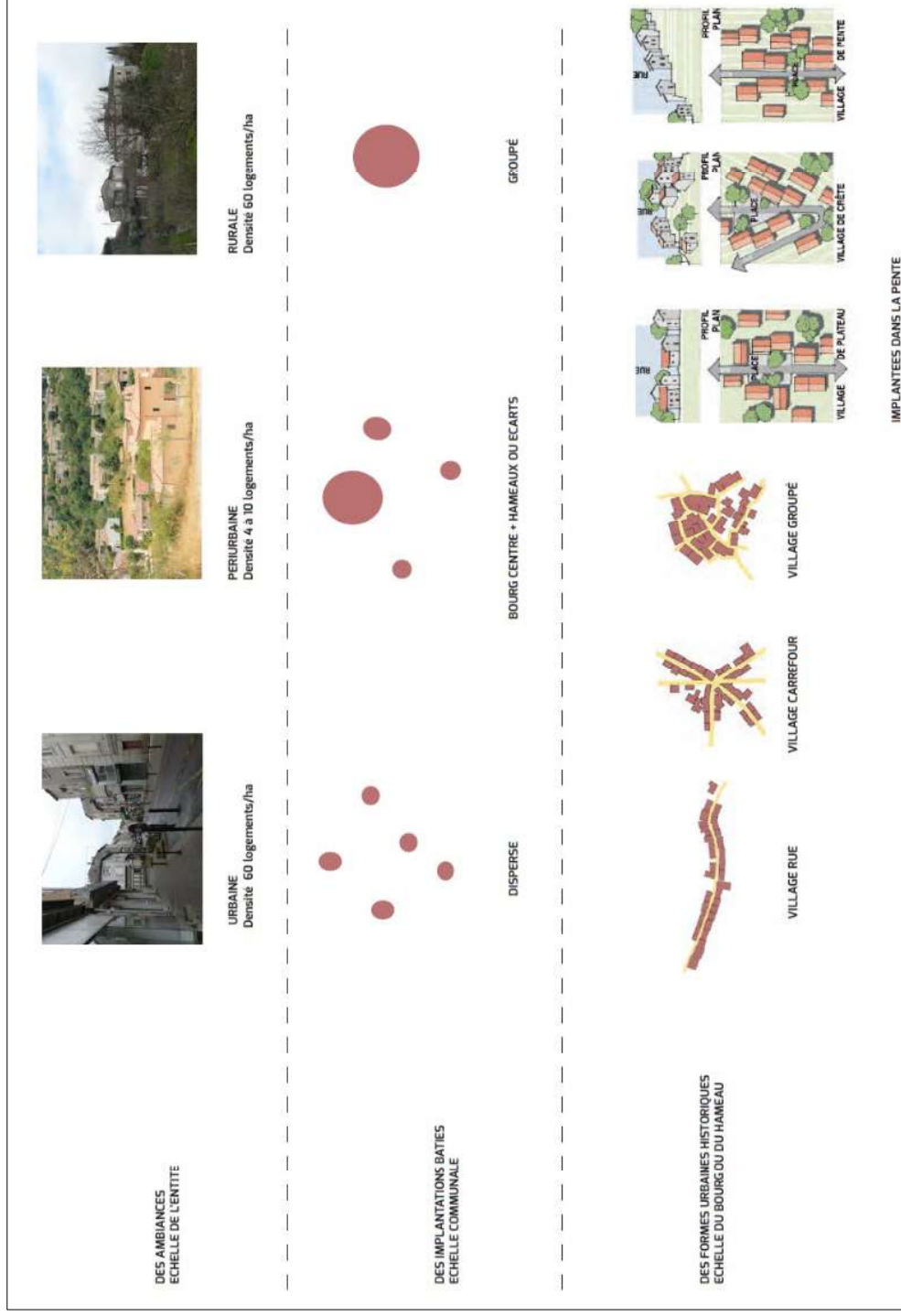
La ville étant une « projection au sol de la société », elle propose bien souvent une lecture des différentes époques qui l'ont façonnée.

Si, de prime abord, on en perçoit la silhouette, l'ambiance particulière, la qualité patrimoniale, on l'étudie à travers une approche morphologique qui permet d'en décomposer les principales composantes : le bâti, le réseau viaire, le parcellaire.

Au même titre que la répartition des fonctions et des flux sur un territoire, l'analyse de la forme urbaine (ses qualités, ses contraintes, son potentiel) peut être un support pour déterminer des orientations d'urbanisation et d'aménagement futurs.

L'illustration ci-contre fait état des différentes formes urbaines ou villageoises pouvant être rencontrées sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale.

Parmi les éléments constitutifs de la forme urbaine, l'architecture correspond à ce qui se matérialise en élévation. Les principes constructifs, la typologie, les éléments de composition ou d'ornement caractérisent les bâtiments et leur implantation, et leur imbrication caractérisent la forme urbaine.



L'architecture traditionnelle fait toujours corps avec le paysage et, loin de le dénaturer, le prolonge et s'y identifie parfaitement en reprenant ses lignes directrices. La pente des toitures, par exemple, suit celle du terrain. Les maisons sont construites par des paysans pour des paysans. Les roches ont toujours constitué la matière première utilisée dans les constructions locales. Elles participent à l'intégration des bâtiments dans leur environnement. L'architecture du bâtiment est le résultat d'un programme (activité agricole, lieu d'habitation d'une famille, fonction commerciale, statut du maître d'ouvrage, etc.), d'un site (contexte urbain ou isolé, implantation dans la pente, orientation par rapport au soleil, proximité de matériaux de construction) et d'un budget (quels étaient les moyens financiers et humains).

L'architecture vernaculaire de l'Ardèche méridionale reprend certains principes récurrents :

La toiture : la tuile canal s'est imposée comme matériau de couverture à partir du XVIII^e siècle. La tuile mécanique plate est apparue au XIX^e siècle et la tuile mécanique de type romane à partir des années 1980.

L'avant-toit : la génoise a supplanté à partir du XVIII^e siècle l'avant-toit à chevrons débordants. La génoise avait pour fonction de repousser les eaux pluviales du pied de façade et de constituer l'un des rares éléments d'ornementation de l'édifice.

Les ouvertures : la capacité structurelle d'un linteau en pierre limitait la largeur des ouvertures. Ainsi, leurs proportions sont traditionnellement plus hautes que larges. Seules les portes de granges sont plus larges (ou les devantures commerciales) grâce à l'emploi du linteau bois, puis du linteau métallique ou en utilisant l'arc en pierre. Pour se protéger du froid et avant les progrès du vitrage, les ouvertures étaient relativement petites. Elles s'agrandissent progressivement avec la recherche de davantage de lumière et d'aération.

L'enduit : les bâtiments étaient autant que possible enduits. Seuls les bâtiments annexes, les masures ou les bâtiments en pierre de taille étaient en pierre apparente. L'enduit traditionnel se fait à base de chaux. Le XIX^e siècle a vu se répandre tout un travail de décors peints pour mettre en valeur la modénature des façades principales.

La composition : les façades sont composées ou non selon le type d'édifice. Les fermes traditionnelles ne recherchent généralement pas de composition dans un souci esthétique, les baies sont alignées ou non selon les besoins constructifs ou fonctionnels. Les maisons urbaines ou les bâtiments plus prestigieux font généralement l'objet d'une composition académique avec alignement des baies, respect de proportions, etc. De manière générale, la taille des ouvertures va décroissant avec les étages (de la porte de grange au rez-de-chaussée aux fenestrons des combles).

Les volumes : le mode constructif fixe certaines contraintes conduisant à la récurrence de certains volumes :

- la porte d'une poutre bois (4-5m) établit la largeur des travées (d'un mur porteur à l'autre) ;
- la faible tradition de charpente conduit à des toitures rudimentaires à deux pentes ;
- l'emploi de la tuile canal conditionne l'inclinaison de la toiture ;
- les usages agricoles conduisent à réaliser le plus souvent des bâtiments en hauteur superposant les fonctions (pignon plus haut que large), etc.

Les unités paysagères décrites précédemment sont conservées comme échelle d'analyse. Le tableau de synthèse en pages suivantes fait état des grandes caractéristiques architecturales, mais aussi des structures urbaines par unité paysagère.

Unités paysagères	Grandes caractéristiques architecturales	Structures urbaines	Illustrations
Plateau Agricole	<p>De caractères montagnards, les volumes sont simples et amples, les matériaux issus du socle volcanique ou gréseux et les toits formés de lauzes notamment. Robustes, durables et issus du sol même, les toits de lauzes de phonolithe d'origine volcanique à forte pente (60°) sont encore largement présents et participent au caractère du territoire des Sucs et du plateau boisé. La maison de montagne est basse, de forme rectangulaire, et aux allures de forteresse austère par ses formes trapues, le nombre réduit et la petite taille des ouvertures.</p> <p>Les corps de fermes sont massifs et les abords plantés de bosquets d'arbres pour se protéger du vent du nord, la burlle. Pour des raisons économiques et afin de résister au climat de la région, les différentes ressources locales ont ainsi été utilisées pour la construction : pour les murs, basalte, granit et gneiss, avec un liant à base d'argile en l'absence de calcaire pour produire de la chaux ; lauze de phonolite, genêt et seigle pour les toitures. Par l'emploi de matériaux issus de l'environnement naturel, ces constructions s'inscrivent parfaitement dans le paysage. Les murs de 0,80 à 1,20 mètre comportent de petites ouvertures. Un auvent protégé le seuil de la neige. A l'intérieur, une cloison de planches sépareit l'étable de la cuisine où se trouvaient des lits-placards. Au-dessus de l'étable se trouve la grange ou fenière, sous le toit, immense, composant les deux tiers du volume et conçue pour engranger le foin nécessaire à la nourriture du bétail.</p>	<p>Les bourgs sont de petite taille et l'habitat rural est traditionnellement dispersé.</p> <p>Certains bourgs et hameaux sont difficilement accessibles, mis à part ceux situés à proximité de la RN 102, axe majeur de transit.</p> <p>Quelle que soit la configuration du terrain (plateau, vallée, coteaux), les bourgs sont constitués d'une rue principale bordée de maisons de part et d'autre. Cette situation facilite l'accès pendant les périodes de neige.</p> <p>En dehors des villages et hameaux, les fermes isolées liées aux pratiques agricoles d'élevage extensif forment un patrimoine précieux</p>	<p>L'architecture traditionnelle - morceaux choisis</p> <p>Maison traditionnelle massive et haute, au toit de lauzes conservé.</p> <p>La Vestide - Ferme associant une étable et une habitation, avec toit de lauzes et murs de basalte.</p> <p>Suchasson - Ferme associant étable et habitation, avec toit de lauzes et murs de basalte.</p> <p>Phallo - Ferme couverte de paille (toit de gerêt) à Ste-Eulalie.</p> <p>Ferme de Clastres au sein du village de Ste-Eulalie.</p> <p>Maisons de bourg accolées et alignées directement sur rue.</p> <p>Fermes aux larges volumes et étables intégrées - matériaux traditionnels de construction en grès.</p> 
Plateau Sylvicole	<p>De caractères montagnards, les volumes sont simples et amples, les matériaux issus du socle volcanique ou gréseux et les toits formés de lauzes notamment. Robustes, durables et issus du sol même, les toits de lauzes de phonolithe d'origine volcanique à forte pente (60°) sont encore largement présents et participent au caractère du territoire des Sucs et du plateau boisé. La maison de montagne est basse, de forme rectangulaire, et aux allures de forteresse austère par ses formes trapues, le nombre réduit et la petite taille des ouvertures.</p> <p>Les corps de fermes sont massifs et les abords plantés de bosquets d'arbres pour se protéger du vent du nord, la burlle. Pour des raisons économiques et afin de résister au climat de la région, les différentes ressources locales ont ainsi été utilisées pour la construction : pour les murs, basalte, granit et gneiss, avec un liant à base d'argile en l'absence de calcaire pour produire de la chaux ; lauze de phonolite, genêt et seigle pour les toitures. Par l'emploi de matériaux issus de l'environnement naturel, ces constructions s'inscrivent parfaitement dans le paysage. Les murs de 0,80 à 1,20 mètre comportent de petites ouvertures. Un auvent protégé le seuil de la neige. A l'intérieur, une cloison de planches sépareit l'étable de la cuisine où se trouvaient des lits-placards. Au-dessus de l'étable se trouve la grange ou fenière, sous le toit, immense, composant les deux tiers du volume et conçue pour engranger le foin nécessaire à la nourriture du bétail.</p>	<p>Les bourgs sont de petite taille et l'habitat rural est traditionnellement dispersé.</p> <p>Certains bourgs et hameaux sont difficilement accessibles, mis à part ceux situés à proximité de la RN 102, axe majeur de transit.</p> <p>Quelle que soit la configuration du terrain (plateau, vallée, coteaux), les bourgs sont constitués d'une rue principale bordée de maisons de part et d'autre. Cette situation facilite l'accès pendant les périodes de neige.</p> <p>En dehors des villages et hameaux, les fermes isolées liées aux pratiques agricoles d'élevage extensif forment un patrimoine précieux</p>	<p>L'architecture traditionnelle - morceaux choisis</p> <p>Maison traditionnelle massive et haute, au toit de lauzes conservé.</p> <p>La Vestide - Ferme associant une étable et une habitation, avec toit de lauzes et murs de basalte.</p> <p>Suchasson - Ferme associant étable et habitation, avec toit de lauzes et murs de basalte.</p> <p>Phallo - Ferme couverte de paille (toit de gerêt) à Ste-Eulalie.</p> <p>Ferme de Clastres au sein du village de Ste-Eulalie.</p> <p>Maisons de bourg accolées et alignées directement sur rue.</p> <p>Fermes aux larges volumes et étables intégrées - matériaux traditionnels de construction en grès.</p> 

Unités
paysa-
gères

Grandes caractéristiques architecturales

Les constructions traditionnelles reçoivent ici des influences de la Montagne (le basalte noir), du Haut-Vivarais (la disposition des bâtiments) et encore davantage du Bas-Vivarais. Elles présentent un aspect plutôt confus en raison des nombreux bâtiments annexés au logis principal.

Les matériaux de construction traditionnellement utilisés sont le basalte gris foncé voire noir et le calcaire, dont les assemblages sont variables : cette combinaison donne aux façades un aspect bigarré en noir et blanc. Les toits généralement de faible pente (20°) sont en tuiles canal grises ou brunes.

Plateau
du Coiron

Structures urbaines

Les villages sont disséminés sur le plateau et dans les premières pentes :

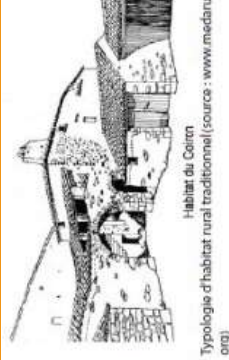
- les villages de plateau sont de petite taille, implantés au cœur d'espaces agricoles dédiés à l'élevage (Saint-Gineis-en-Coiron, Berzème, Freysenet et Sceautres) ;
- les villages de rebord du plateau, dans les pentes (Rochessaue au nord et Darbres, Saint-Laurent-sous-Coiron).

Les silhouettes de villages sont globalement bien préservées, avec une limite franche et lisible entre village ou bourg habité et zones agricoles (Sceautres, Saint-Laurent-sous-Coiron en particulier).

Illustrations



Exemples des gros corps de ferm du plateau : ferme à Freysenet



Habitat du Coiron
Typologie d'habitat rural traditionnel (sources : www.medarus.org)



Façade bâtie du village de Saint-Laurent-sous-Coiron : un village à forte valeur patrimoniale




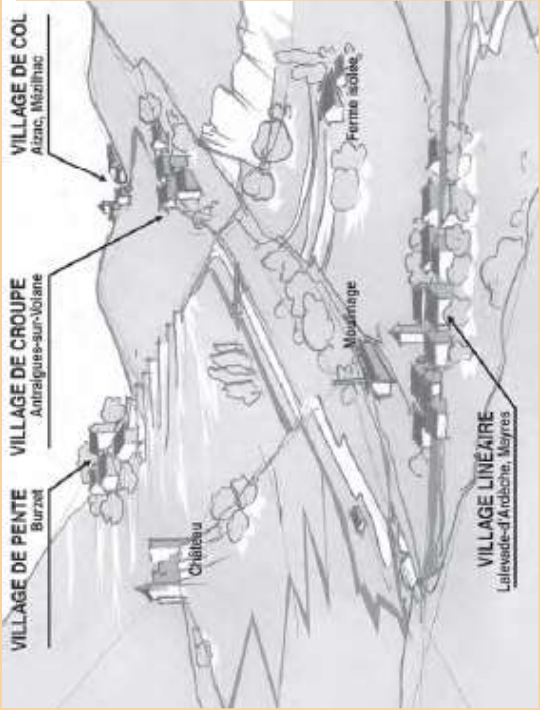
Maisons de village à Saint Gineis en Coiron



Demeure qui mixe les matériaux : basalte au dernier étage et calcaire pour les bas étages



Coeur de bourg de Lavilledieu

Unités paysagères	Grandes caractéristiques architecturales	Structures urbaines	Illustrations
<p>Les Boutières</p> <p>Considérés comme villages de plateau et davantage tournés vers les influences du plateau agricole, l'architecture traditionnelle est représentée par des volumes simples et amples, des matériaux issus du socle volcanique ou gréseux, et des toits de lauzes notamment.</p>	<p>Les villages de plateau s'organisent autour d'une place centrale avec l'église ou le temple et les services communaux, à l'exception du village de Saint-Martial accroché à la pente au-dessus du lac qui s'est développé sur un axe linéaire.</p>		
<p>Hautes Cevennes</p> <p>Les constructions traditionnelles des bourgs et hameaux : Le socle géologique de granite, ainsi que les coulées de roches sombres de basaltes ont historiquement constitué la matière première des constructions traditionnelles. Ces roches se retrouvent donc dans les murs et façades des constructions traditionnelles, manifestant ainsi visuellement le lien étroit qui existe entre le matériau naturel du socle rocheux et le matériau transformé par l'homme et utilisé pour la construction. Les galets du lit de l'Ardèche sont également très souvent utilisés comme matériau de construction. La maison rurale est un assemblage de plusieurs volumes simples organisés de manière au gré des besoins liés à l'évolution des pratiques agricoles. La maison de village structure le paysage de rues avec des formes très simples et des travées de fenêtres et de portes alignées.</p>	<p>L'implantation humaine et la structuration bâtie sont exclusivement influencées par le relief et les systèmes de vallées, ainsi que par la présence de voies de transit et routes de desserte permettant d'accéder et desservir le territoire. Ainsi, de nombreux bourgs se sont développés en raison d'une accessibilité accrue par la présence de la RN102 (Laveade-d'Ardèche et Thueyts en particulier).</p> <p>Dans les autres vallées, les bourgs sont plutôt implantés en bas des versants, à proximité de l'eau, sans pour autant se déployer historiquement dans les fonds de vallées (Jaujac, La Souche). Néanmoins, les extensions urbaines récentes s'étirent dans les fonds de vallées et sur les versants peu pentus. Les hameaux et les fermes sont plutôt implantés sur les versants, à mi-pente.</p>		

Les terrasses des versants : De nombreuses terrasses sont situées aux abords des villages sur les versants, et sont généralement plantées de châtaigneraies. Les murs de pierres sèches sont bâtis sans liant de mortier, les pierres étant posées en respectant des règles précises assurant une grande stabilité de la construction.

Les châteaux : De nombreux châteaux sont implantés en position défensive, généralement sur de hauts éperons rocheux dominant les vallées encaissées (les châteaux de Ventadour, de Mayres, ou encore de Meyras).

Les moulins et anciennes usines : Les cours amont des rivières ont été largement artificialisés pour alimenter les moulins et les usines. Le moulinage est généralement constitué d'un bâtiment allongé, en fond de vallée et éclairé par d'étroites fenêtres régulièrement ordonnées. Il est flanqué d'un canal acheminant l'eau de la rivière fournissant la force motrice.

Les bâtiments de thermes et villes de bains : La présence de sources minérales ou ferrugineuses a favorisé le développement d'établissements de cures et thermalisme comme à Neyrac-les-Bains ou Vals-les-Bains, ainsi que l'essor économique de la Haute Cévenne. Une architecture spécifique est liée à ces villes d'eau : maisons bourgeoises, établissements thermaux, mais aussi parcs et jardins.

Les morphologies bâties des bourgs sont liées à leur mode d'implantation par rapport au relief, à la route, aux cours d'eau. Ainsi, la majorité des bourgs présente des structures urbaines linéaires : ils présentent un tissu ancien dense, composé de constructions en ordre continu, alignées sur rue et de faible hauteur. Les morphologies urbaines des différents bourgs et villages sont liées à leur mode d'implantation par rapport au relief :

- structure resserrée de village au tissu urbain dense (ex : Péreyres, Freyssenet ou encore Juvinas) ;
- structure linéaire de village implanté dans le sens de la pente (ex : Laviolle) ;
- structure linéaire le long de la route (ex : Labastide-sur-Bésorgues, Saint-Pierre-de-Colombier, Montpezat-sous-Bauzon ou encore Burzet), avec un développement urbain en extension linéaire, facilité par la présence de la route et les terrains plats aux abords.



Maisons de village à Barmas



Maisons de village à Thueyts



Construction en galiers à Lalevade d'Ardeche



Ferme à Péreyres



Maison rurale à Laviolle



Maison rurale à Genestelle



Maisons de village à St-Etienne-de-Boulogne



Ancien bâtiment de moulinage dans la vallée de la Bourges



Ancien bâtiment de moulinage à Laviolle

Unités paysagères

Grandes caractéristiques architecturales

L'identité architecturale de la Cévenne méridionale est marquée par la pierre, caractéristique, et une forte valeur patrimoniale des ensembles bâtis. Trois grands types de roches (les schistes des vallées, le granite du plateau et du Tanargue, les grès de la partie sud-est) ont toujours constitué la matière première utilisée dans les constructions locales. Elles participent à l'intégration des bâtiments dans leur environnement. Par ailleurs, la difficulté des transports contraignait à construire avec les matériaux locaux. Les toitures traditionnelles ont donc été naturellement couvertes de lauzes de schiste.

Cévennes Méridionales

La maison de schiste est bâtie en hauteur avec peu d'emprise au sol, par manque de place sur un terrain en pente.

La maison de granite des vallées est haute et massive. Comprenant souvent deux niveaux, elle repose sur des caves voûtées. Le bâti vernaculaire est constitué de grands volumes verticaux, accrochés à la pente par plusieurs niveaux de terrasses. Les toitures à deux pentes traditionnelles sont faites de lauzes de schiste ou micasciste.

L'unité paysagère est aussi marquée par des sites de terrasses remarquables et un patrimoine bâti très développé : ponts, soutènements, dalots, parapets.

Structures urbaines

Les communes sont de grande taille, car souvent issues de regroupement, mais avec peu d'habitants (faible densité de population), souvent implantées à proximité des carrefours de voies :

- soit des villages implantés en fond de vallée, en accroche avec la voie de descente principale de la vallée (ex : Le Villedard à Valgorge) ;
- soit des villages situés à mi pente, implantés en étages le long des courbes de niveau (ex : Saint Mélany dans la vallée de la Drobie, Chastanet à Valgorge dans la vallée de la Baume et Laval d'Aurelle dans la vallée du Chassezac), organisés en village-rue.

Les routes sont étroites, insérées dans le versant, entre le rocher et les murs de soutènement de schiste. L'habitat est traditionnellement dispersé de fermes isolées, hameaux et de villages de très petite taille. De nombreux hameaux sont dispersés sur les coteaux et dans les vallées, accrochés sur leur socle de terrasses, perchés dans la pente et dominant des vallées encaissées. Ils se situent sur l'adret, au-dessus des rivières et restent souvent invisibles depuis les axes principaux. Les silhouettes de bourgs et hameaux sont compactes et isolés au milieu des massifs forestiers et d'ensembles de terrasses. La présence de sources minérales a développé la station thermale de Saint Laurent les Bains. Le bâti est souvent constitué de maisons massives qui suivent les courbes de niveau.

Illustrations



Constructions traditionnelles de schistes dans la vallée de la Drobie (Beaumont et St-Mélany)

Unités
paysa-
gères

Grandes caractéristiques archi-
tecturales

Le Piémont Cévenol est majoritairement constitué de roches sédimentaires anciennes (grès). Le granite et le schiste sont également présents sur la frange ouest. Ces roches ont toujours constitué la matière première de construction. Elles participent à l'intégration des bâtiments dans leur environnement.

Une roche de grès à la couleur chaude orange-roux, découpée en bloc, se retrouve dans les murs de construction. Ses formes géométriques dessinent également l'appareil des murs des terrasses.

- Deux grands types architecturaux prédominent : La maison rurale des Basses-Cévennes : elle est étroite et toute en hauteur. Elle est construite sur voûte et possède au moins deux niveaux. Les murs sont souvent en schiste et les angles, les linteaux des portes et les fenêtres en grès. La construction épouse la pente. Les toits étaient originellement recouverts de lauzes de schistes avant d'être recouverts de tuiles canal.

- La maison du Bas-Vivarais : elle est massive et revêt parfois l'aspect d'un mas groupé. Elle est construite sur voûte débordante formant un abri ouvert, sous lequel se trouvaient l'étable et la cave. Le pre-

Structures urbaines

L'organisation du bâti se fait en fonction du relief. Le bâti est resserré afin de préserver la moindre parcelle cultivable. Ainsi, les villages sont installés au sommet des collines, à mi-pente sur les adrets ou en fond de vallées. Situées pour la plupart en bordure des chemins et des routes, traditionnellement deux types d'habitations prédominent : les fermes ou granges isolées et les habitations regroupées en hameaux.

De nombreux villages sont disséminés de façon régulière au sein des vallées et des collines de cette zone de piémonts. Largentière constitue avec la commune de Chassiers, le principal pôle urbain du secteur, alors que tous les autres villages sont de très petite taille.

A l'intérieur des vallées, les villages sont plutôt implantés en sommet de butte boisée comme à Planzoles, Montréal ou encore Vinezac (villages perchés ou à flancs des collines, souvent sur un socle de terrasses, et routes en balcon). Les traits caractéristiques pour ces villages sont un mode d'implantation qui suit les courbes de niveau d'un versant structuré par de nombreuses terrasses, en plus ou moins bon état, qui structuraient les paysages et les modes d'adaptation à la pente. De nombreux

Illustrations



Piémont Cévenol



Ailhon



Largentière



Payzac

Piémont
Cévenol

Unités
paysa-
gères

Grandes caractéristiques archi-
tecturales

mier étage étant réservé à l'habitation, on y accède par un escalier de pierre extérieur donnant sur une petite terrasse couverte, le « cou-radou ». Le toit à faible pente est recouvert de tuiles-canal.

Le bâti traditionnel est fait de formes et de volumes simples directement induits par la simplicité des charpentes. Dans les Cévennes, la charpente, support de la couverture, est le plus souvent un simple tronc d'arbre reposant d'un mur à l'autre. La dimension moyenne des arbres a défini une portée d'environ cinq mètres de mur à mur. Ce mode constructif rudimentaire, implanté dans la pente, donne une architecture aux volumes simples, avec une toiture à deux pentes et un pignon plus haut que large.

La « cléde », ou séchoir à châtaignes est une petite construction annexe à l'écart de l'habitation, sur deux niveaux. Tandis qu'à l'étage, le plancher est percé de trous sur lequel sont déposées les châtaignes, un feu de bois vert est allumé au rez-de-chaussée sur le sol de terre battue ; la fumée s'échappe ainsi à travers le plancher et les châtaignes séchent doucement.

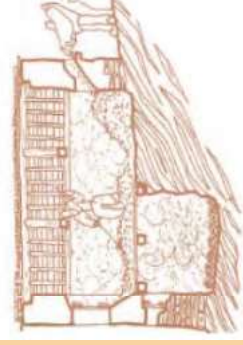
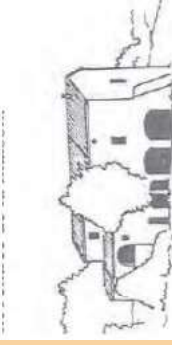
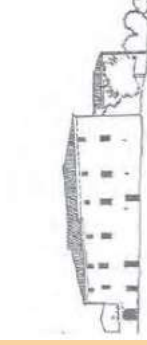
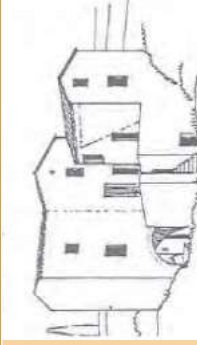
De nombreuses terrasses avec des abris, grangettes, et cabanes de vignes sont des éléments redondants dans le paysage

Structures urbaines

hameaux sont dispersés sur les collines et dans les vallées et on note également la présence d'un habitat dispersé de fermes fortifiées sur promontoires et d'anciens bâtiments à usage agricole.

Les silhouettes bâties des centres-bourgs anciens se démarquent au sein des paysages agricoles (ex : Chassiers, Vinezac) et des villages remarquablement préservés (ex : Fauçères, Payzac).

Illustrations



Unités paysagères	Grandes caractéristiques architecturales	Structures urbaines	Illustrations
<p>Piémont du Coiron</p>	<p>Les caractéristiques sont les mêmes que celles du Plateau du Coiron.</p>	<p>Les villages sont installés dans la plaine agricole, au milieu d'espaces agricoles cultivés (Lavilledieu, Saint-Germain, Lussas), et sur les pentes marno-calcaires du massif du Coiron.</p>	
<p>Le Berg</p>	<p>Les constructions traditionnelles reçoivent plutôt des influences méditerranéennes que montagnardes même si l'emploi du basalte provenant du Coiron est introduit ponctuellement dans les façades. Le modèle type, en un volume principal, massif, a perdu de son unité suite à l'adjonction de bâtiments nouveaux qui lui confère un aspect de mas groupé. Les toitures à faible pente sont recouvertes de tuiles canal.</p>	<p>Villeneuve-de-Berg, qui est une centralité urbaine historique s'est développée en fond de vallée, tout comme Saint-Andéol-de-Berg et Saint-Maurice-d'Ibte, villages qui ont conservé une enveloppe villageoise traditionnelle. Quelques hameaux ou fermes agricoles éparées sont implantés sur les coteaux.</p> <p>Les villages sont implantés en point haut comme Saint-Andéol-de-Berg (implantation de façon linéaire sur une croupe bordée de terrasses et clapas), ou en plaine comme Villeneuve-de-Berg, une bastide aux caractères patrimoniaux. Les clapas et systèmes de murets et terrasses, sur les pentes douces rocailleuses dans la campagne et aux abords des bourgs, sont extrêmement développés et ingénieux et porteurs d'une image très caractéristique de cette entité.</p>	 

De nombreux villages sont disséminés de façon régulière au sein de l'en-semble. On trouve :

- les villages de sommets et de crêtes et les villes promontoires, avec des profils urbains remarquables, le plus extraordinaire étant celui d'Aubenas sur son éminence calcaire qui balise la route vers la montagne. Les villages de crêtes sont souvent regroupés autour de l'église ou du château. Ils ont une vocation défensive ;
- les bourgs et villes implantés à la sortie des vallées, en bas de pente et plutôt implantés en limite des piémonts avec le fossé d'Aubenas (qui prolonge le fossé d'Alès) comme Joyeuse et Rosières et leurs terrasses, Uzer, Lablachère, ou Laurac-en-Vivaraïs ;
- les villages de vallée qui s'étirent le long de la rivière et qui sont à proximité des voies d'échanges commerciaux ;
- les villages de plaine sont des villages resserrés afin de préserver les terres agricoles.

Les constructions des communes de l'Arc Albenassien sont majoritairement constituées de roches sédimentaires anciennes (grès) ou de calcaire clair. Ces roches ont toujours constitué la matière première de construction. Elles participent à l'intégration des bâtiments dans leur environnement.

Une roche de grès à la couleur chaude orange-roux, découpée en bloc, se retrouve dans les murs de construction. Ses formes géométriques dessinent également l'appareil des murs des terrasses.

On trouve également de nombreuses terrasses avec des abris, grangettes, et cabanes de vigneron.

Les traits caractéristiques pour ces villages sont un mode d'implantation qui suit les courbes de niveau d'un versant structuré par de nombreuses terrasses, en plus ou moins bon état, qui structuraient les paysages et les modes d'adaptation à la pente.

De nombreux hameaux sont dispersés sur les coteaux et dans les vallées et



Profil de la ville historique d'Aubenas vu depuis Ucal

Rue étroite du centre ancien de Joyeuse



Maisons de village des bourgs anciens de Lachapelle sous Aubenas et Saint-Sernin.



Unités paysagères	Grandes caractéristiques architecturales	Structures urbaines	Illustrations
<p>L'Ardèche Calcaire et la plaine de Barjac</p>	<p>Dans la plaine de Barjac, les constructions traditionnelles reçoivent ici des influences méditerranéennes, par leur volumétrie et les matériaux de construction (calcaire jaune). Elles présentent un aspect plutôt resserré et concentré, que ce soit dans les hameaux ou les villages.</p> <p>Dans les Gorges de l'Ardèche, les constructions des communes de l'Ardèche calcaire sont majoritairement constituées de calcaire jaune ou gris clair. Ces roches ont toujours constitué la matière première de construction. Elles participent à l'intégration des bâtiments dans leur environnement.</p> <p>D'ingénieux systèmes d'exploitation des ressources des falaises et plateaux karstiques ont été aménagés comme les jardins suspendus à Labeaume, l'impluvium pour récupérer les eaux de pluie au hameau de Chapias (Labeaume), les bandes de</p>	<p>on note également la présence d'un habitat dispersé de fermes fortifiées sur promontoires et d'anciens bâtiments à usage agricole.</p> <p>Une analyse détaillée de la structure urbaine d'Aubenas figure à la suite de ce tableau.</p>	
	<p>La plaine de Barjac est peu urbanisée est essentiellement composée de villages et de hameaux implantés en plaine où le bâti resserré donne des silhouettes compactes. Les villages et hameaux sont implantés en position dominante (croupe non cultivée) ou au cœur de la plaine agricole cultivée.</p> <p>Dans les Gorges de l'Ardèche, l'implantation du bâti est liée à la présence de l'eau ; l'habitat est groupé autour de sources ou à proximité des cours d'eau. Des hameaux ou villages groupés aux maisons agglomérées, tous sont en hauteur par souci de défense ou par manque de place, faisant corps avec la roche qu'ils épousent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Villages implantés dans les vallées : Saint-Maurice-d'Ibie, Lanas, Saint-Maurice-d'Ardèche, Chauzon, Pradons, Ruoms, Vallon-Pont- 	<p>Constructions du hameau des Hostes à Bessas (RD255)</p> <p>Maisons alignées sur rue au hameau de Brujas (Vagnas)</p> <p>Maison vigneronne de bourg à Vagnas, avec espace couvert au dernier étage</p> <p>Maisons de bourg à Vagnas</p>	

Grandes caractéristiques archi- tecturales

terres cultivées et murets de pierre mis en place après destruction de la roche affleurant du plateau (dérochement).

La maison typique de l'Ardèche calcaire est de type méridional, solidement bâtie en pierre calcaire. Généralement sur trois étages, elle est construite sur voûte débordant formant un abri ouvert, sous laquelle se trouve l'étable et la cave. Le premier étage est réservé à l'habitation, on y accède par un escalier de pierre donnant sur une petite terrasse couverte, le couradou ou laouzo, par lequel on entre dans la cuisine dallée, et de la cuisine vers les chambres. Cette terrasse possède des fonctions multiples : repos, accueil, ombre et séchage. Dans la cuisine se trouve un escalier de bois conduisant au grenier.

Le modèle type de la maison calcaire, en un volume principal, massif, a perdu de son unité suite à l'adjonction de bâtiments nouveaux : hangars, pigeonnier, magnanerie, etc. De nombreuses adjonctions et modifications ont eu lieu, dues aux variations survenues au cours des siècles dans les cultures et les modes de vie. La vigne a pris la place de la culture du blé, et à l'élevage du ver à soie a succédé la production de fruits. Autant de changements qui ont eu des répercussions sur la physionomie des bâtiments d'exploitation.

Structures urbaines

d'Arc, Berrias, Chandolas, Gros-pierres, Saint-Alban-Auriolles ou Sampzon ;

- villages accrochés aux falaises d'un cours d'eau : Vogüe, Balazuc, Labeaume ;

- villages de plateau ou en promontoire : St Paul le Jeune, Banne, Oragnac l'Aven, St-Remèze, Sampzon et Lagorce.

Parmi eux, on trouve des villages de caractère, aux valeurs patrimoniales importantes et aux silhouettes bâties souvent remarquables : Banne, Labeaume, Ruoms, ou encore Vogüe et Balazuc.

Ruoms et Vallon-Pont-d'Arc sont les communes où l'urbanisation s'est développée plus vite que sur les autres communes membres de cette unité paysagère. A part quelques fermes et hameaux, la dispersion de l'habitat y est moins marquée.

Illustrations



Village de Lagorce



Construction réhabilitée sur le plateau rocheux de Labeaume

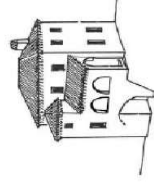
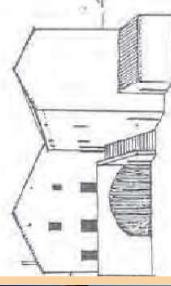
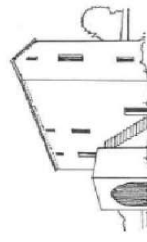



Bande de terre cultivable et murée



Jardins suspendus de Labeaume

Exemple d'impluvium



Unités paysagères	Grandes caractéristiques architecturales	Structures urbaines	Illustrations
	<p>Le toit à faible pente est recouvert de tuiles canal, terminé en façade par une génoise à deux ou trois bandeaux. Dans certains endroits, le toit est à quatre pentes coiffé par un pigeonnier central. D'autres bâtiments annexes confèrent un aspect de mas groupé.</p> <p>Certains éléments plus travaillés, jambages, linteaux, arcs de décharge ou, pour les escaliers extérieurs, les arcs portant limon, sont réalisés dans un calcaire plus fin, apte à la taille et la ciselure. Les ouvertures, de taille volontairement réduite, en particulier au sud, ont souvent des linteaux en pierre monolithiques avec un arc de décharge en pierres plates. Les fenêtres, garnies de volets en bois composés de planches verticales assemblées sans écharpe, sont encore pour la plupart en bois et comportent des vitrages tiercés dans le sens vertical. Les sous-faces de couvertures sont réalisées par des génoises en tuiles creuses.</p>		

Analyse détaillée de la structure urbaine d'Aubenas :

Perchée sur son éperon rocheux, Aubenas domine la vallée de l'Ardèche. Véritable carrefour stratégique, sa position en fait la capitale de l'Ardèche méridionale. Elle est située au croisement de deux axes de circulation importants : la RN 102 qui relie la vallée du Rhône au Puy-en-Velay par le col de la Chavadé, et la RD 104 qui relie Privas à Alès par le col de l'Escrinet. Aubenas se trouve au carrefour de deux entités paysagères : l'Ardèche calcaire et la Haute Cévenne. Aubenas est la deuxième ville d'Ardèche (après Annonay) avec 12 189 habitants (INSEE, 2016) d'un point de vue démographique, mais elle représente la première agglomération puisque l'aire urbaine d'Aubenas compte 61 122 habitants (INSEE, 2016) sur 654 km².

L'analyse de la structure urbaine met en avant plusieurs formes historiques, ainsi que ces enjeux associés. Ils sont précisés en pages suivantes.

Cadastre napoléonien, 1838.
Village médiéval fortifié, poste de guet, implanté en haut d'une falaise calcaire, en promontoire de la vallée de l'Ardèche. Position dominante et stratégique : au pied du village médiéval passe la voie historique qui relie le Puy-en-Velay à la vallée du Rhône (N 102). Nombreux mazets dans la plaine et les coteaux agricoles



Photo aérienne 1947.
Première extension : faubourg dense, deuxième partie du 19ème siècle + implantations bâties le long des principales voies de communication



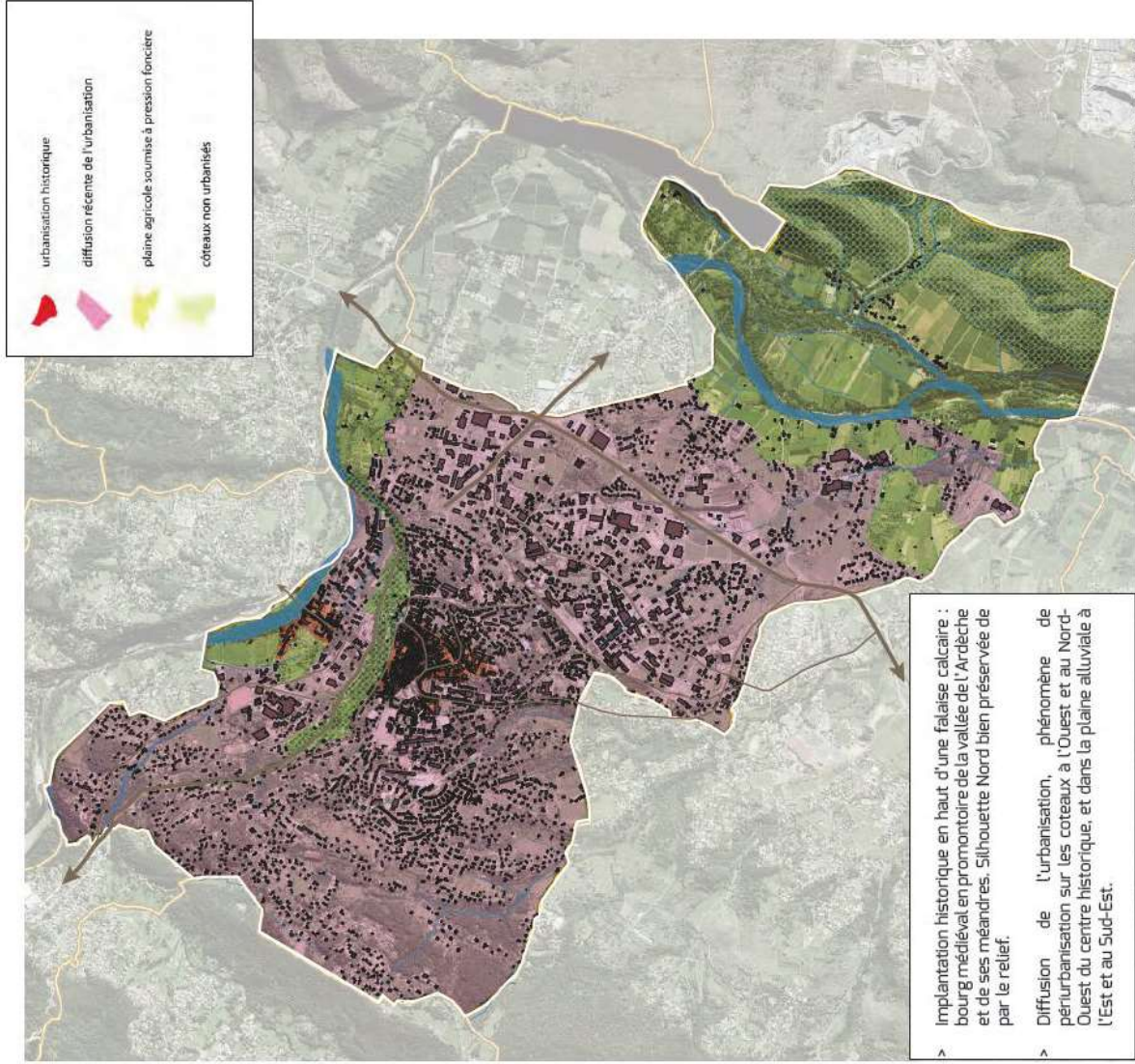
Photo aérienne 1947.
Construction des premières maisons individuelles à proximité du centre historique, et des premiers lotissements sur les coteaux +



Photo aérienne 1973.
Diffusion de l'urbanisation : urbanisation relativement dense autour du centre historique, limitée par le relief (falaise au Nord et coteaux à l'Ouest) et la plaine agricole à l'Est + début de diffusion pavillonnaire sur les coteaux, de manière linéaire le long des anciens chemins ruraux



Photo aérienne 2021.
Diffusion sans précédent de l'urbanisation sur les coteaux à l'Ouest et au Sud-Ouest ainsi que dans la plaine alluviale, à l'Est, sous forme d'habitat pavillonnaire et de zones d'activités





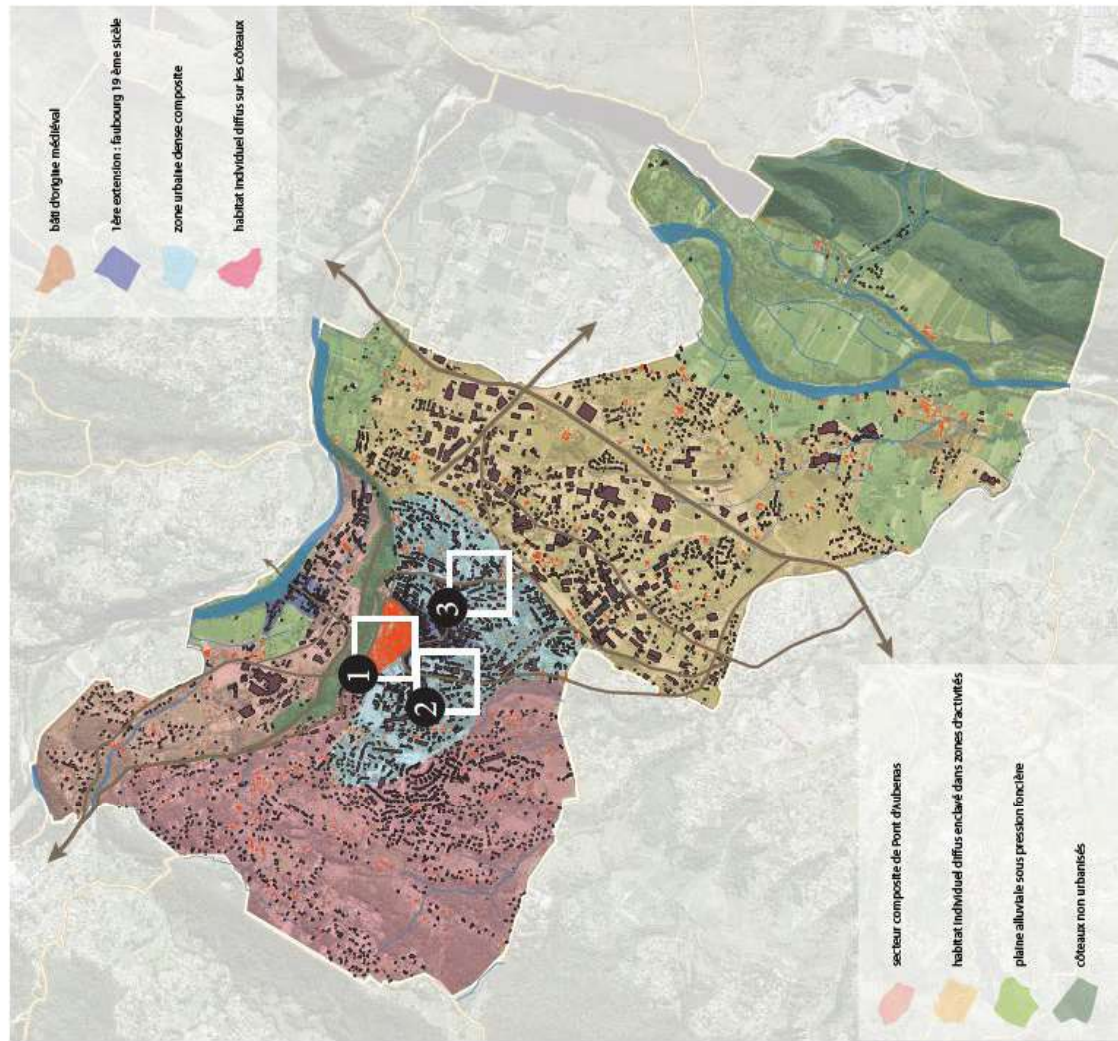
1 Bourg médiéval particulièrement dense. Rues et ruelles étroites, organiques. Bâti R+1+combles à R+2. Bâti confondu avec la parcelle. Réseau viaire non adapté aux usages motorisés : rues et ruelles piétonnes.



2 Faubourg, 19ème siècle. Lots bien dessinés : bâti R+2 à R+3 implanté à l'alignement des rues, formant un ainsi front bâti.



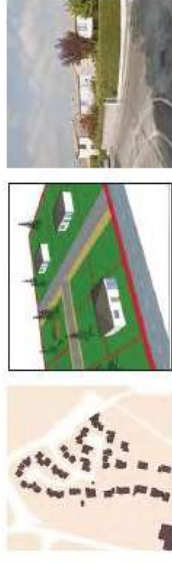
3 Extension à partir des années 1950 : juxtaposition de formes urbaines et bâti hétéroclite. Maisons bourgeoises, pavillons, immeubles des années 1970, implantés de manière aléatoire sur les parcelles.





4

Habitat individuel pur diffus : maisons individuelles construites au coup par coup, sans aménagement d'ensemble. Bâti et réseau viaire déconnectés : pavillon implanté au milieu de la parcelle. Espace public réduit à la voirie. Rues reprenant le tracé des chemins ruraux, peu adaptés aux usages contemporains. Bâti ne prenant pas en compte le contexte, l'esprit du lieu : pas d'intégration dans la pente, peu de réinterprétation de l'architecture traditionnelle.



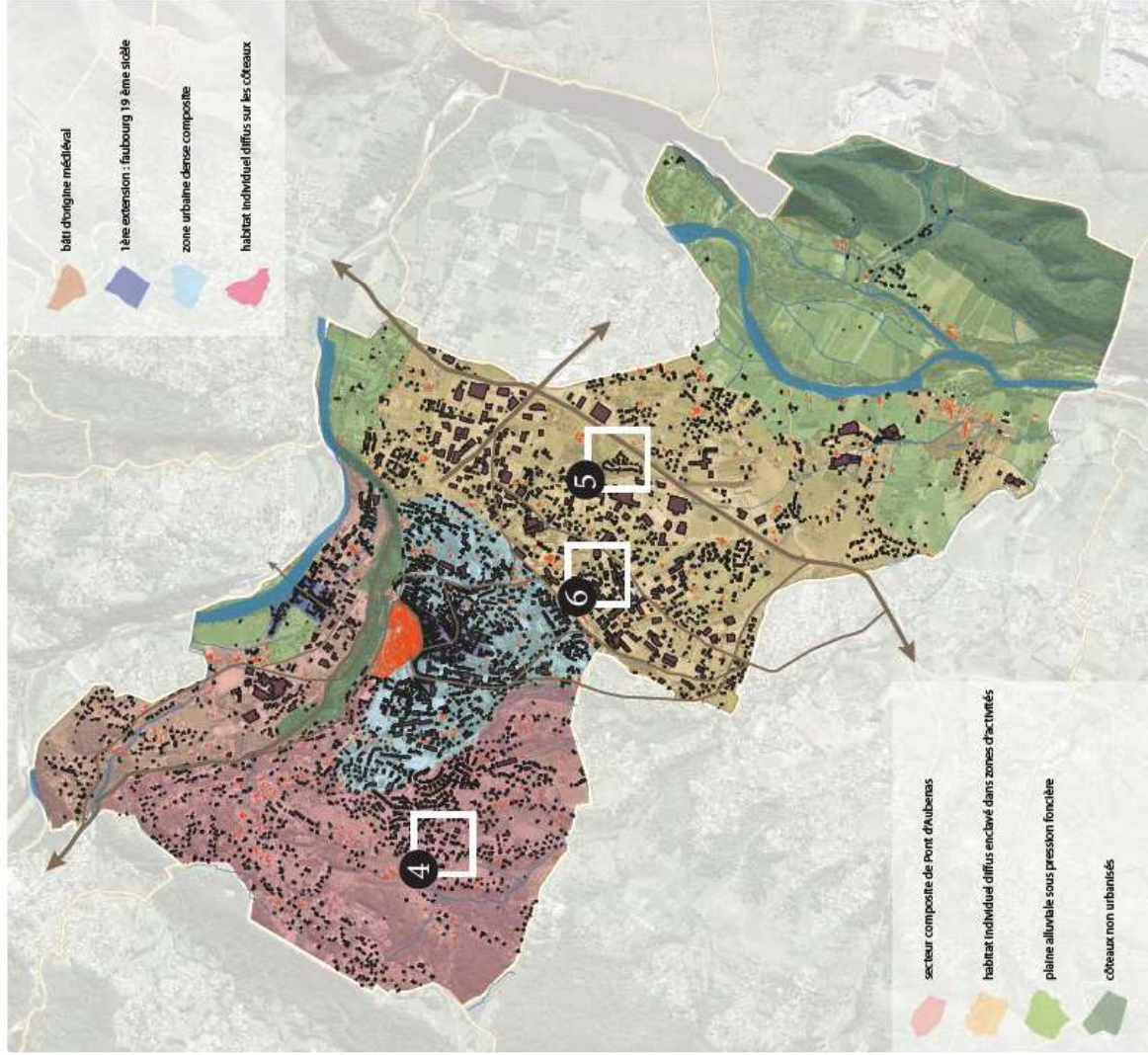
5

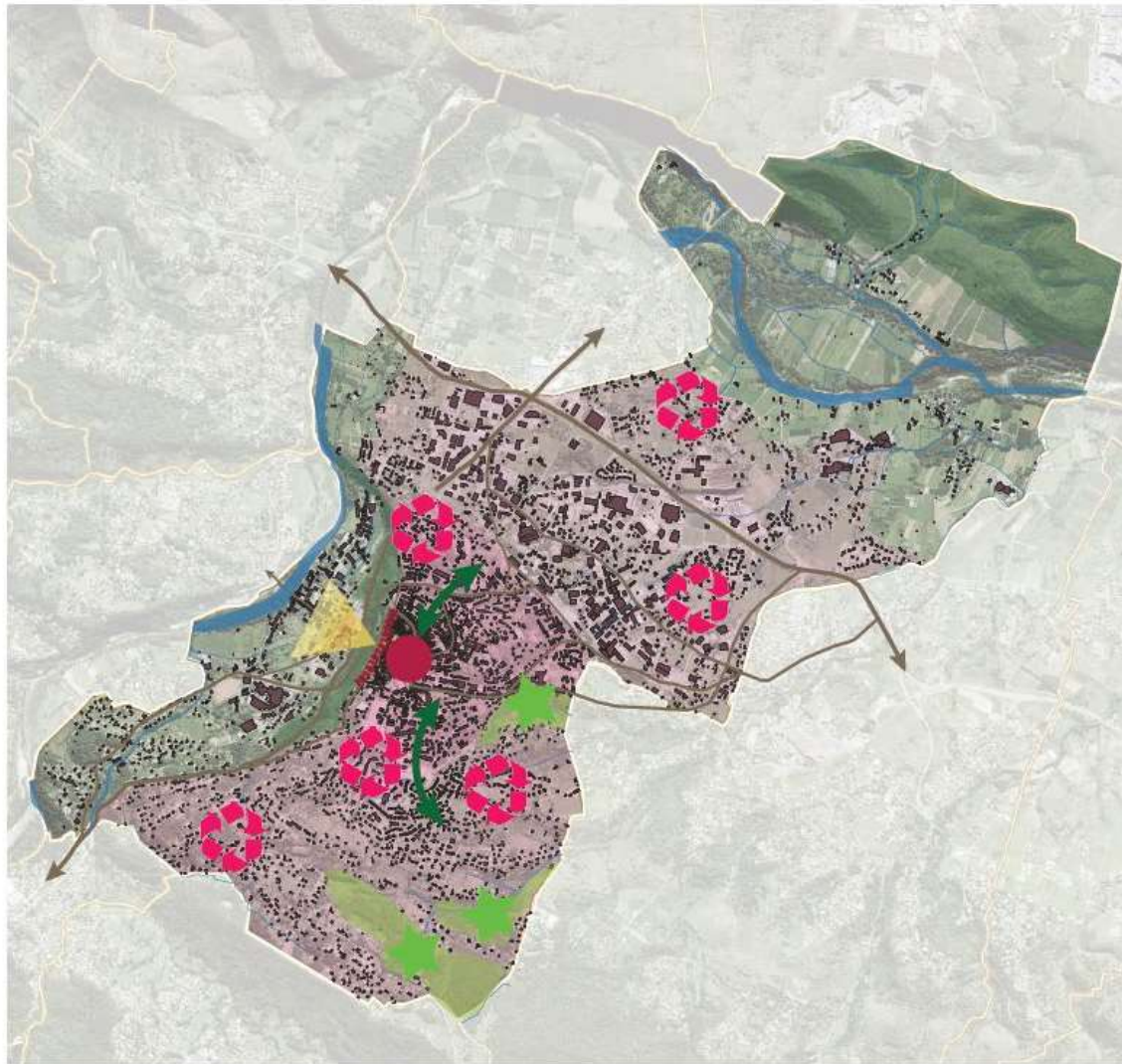
On identifie quelques cas d'habitat pur aménagé : produit des formes un peu plus denses que l'habitat pur en diffus.



6

Plaine alluviale de l'Ardeche : juxtaposition de zones d'activités et de maisons individuelles, sans lien entre elles. Espace public, voiries dédiées exclusivement aux usages motorisés.





Poursuivre la requalification du centre historique
Lutter contre la vacance et l'habitat indigne
Accompagner la réhabilitation des logements afin de diversifier l'offre
et ainsi limiter la diffusion de l'urbanisme dans les communes limitrophes

Conservier et mettre en valeur la silhouette du bourg médiéval

Mettre en valeur la vue sur le grand paysage
et prendre en compte les phénomènes de visibilité

Densifier les zones d'habitat diffus :
Identifier et conforter des sous-polarités, localisation privilégiée de démarches de densification
organiser autour d'espaces publics de qualité
Créer de l'urbain avec du rural

Valoriser les espaces verts de proximité,
essentiels à une démarche de densification

Densifier et requalifier la plaine
Hiérarchiser les voiries

Créer des connexions (notamment piétonnes) entre les quartiers,
Mailler le centre historique avec les faubourgs
et les faubourgs avec les zones d'habitat pavillonnaire

IV.1.4 Un paysage qui se transforme

Les cartes figurant dans cette partie affichent l'ancien périmètre SCOT à 149 communes. Néanmoins, cela ne remet pas en question les analyses présentées. Les unités paysagères décrites précédemment sont conservées comme échelle d'analyse dans le tableau ci-dessous.

« Le paysage quotidien s'installe dans différents rapports d'intimité, traduits par une graduation de la proximité temporelle, spatiale ou symbolique. « Mon paysage quotidien » est finalement d'abord familial avant d'être mitoyen. C'est un paysage en mouvement, changeant, c'est un paysage du présent comme du passé, mais c'est avant tout un paysage personnel, avec lequel s'établit une relation le plus souvent individuelle. »

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Septembre 2014.

Un paysage en voie de banalisation perd tout signe distinctif en raison de l'effacement de ses qualités originelles. Les aménagements routiers et urbains en sont les principales causes. D'autres causes concourent à une instabilité des formes paysagères : déprise agricole suivie d'un enrichissement, coupe à blanc d'un espace forestier, reboisement, abandon des terrasses...

Structures paysagères	Unités paysagères	Les transformations paysagères à l'œuvre
Montagne	Plateau Agricole (incluant le Nord des Boutières)	Certaines silhouettes de bourg perdent leur lisibilité par un reboisement et un enrésinement des limites des bourgs (ex : Sainte Eulalie et Sagnes et Goudoulet). Le développement urbain est principalement orienté vers la maison individuelle (ex : à Coucouron, une consommation moyenne de terrain de 1100 m ² par logement construit). On note une perte des caractères architecturaux locaux par homogénéisation des formes urbaines (pavillonnaires) et des typologies architecturales.
	Plateau Sylvicole	On observe une dynamique de fermeture des espaces ouverts autour des bourgs et hameaux, par un enrichissement, développement des landes à genêts et reboisements progressifs des anciens espaces ouverts. Des bourgs et hameaux connaissent un développement urbain récent très mesuré voire absent à quelques rares exceptions (Cros de Géorand ou Saint-Cirgues-en-Montagne). Il s'agit principalement d'extensions urbaines sous la forme de lotissements pavillonnaires sous la forme de « poches » en extension des bourgs existants (impact de la Loi Montagne et de son principe d'urbanisation en continuité des bourgs, hameaux, villages et groupes d'habitations existants) ou sous la forme d'extensions pavillonnaires linéaires. Le développement urbain est uniquement orienté vers la maison individuelle. L'homogénéisation des formes urbaines (pavillonnaires) et des typologies architecturales conduisent à une perte des caractères architecturaux locaux.
	Plateau du Coiron	L'urbanisation linéaire conduit à un risque de privatisation des vues sur le grand paysage et de production de couloir urbain sans qualité (ex : entrée de village de Mirabel et de Saint Pons). Le développement des campings a lieu en particulier à proximité de la RN102. Ce développement participe également à une consommation importante des terres agricoles. Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une standardisation et à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. Les extensions urbaines se font à la fois sous la forme de lotissements pavillonnaires et d'urbanisation linéaire diffuse le long des voies, particulièrement dans les villages de Mirabel, St Jean le Centenier, Saint Pons. Le risque de banalisation des paysages

Structures paysagères	Unités paysagères	Les transformations paysagères à l'œuvre
		ruraux et le phénomène de consommation de l'espace sont aggravés par l'absence de réflexion globale et de structuration des zones de développement urbain.
Pentes	Haute Cévenne	La dégradation progressive des terrasses sur les versants, aux abords ou non des villages et hameaux, conduit à un enrichissement et à un effondrement. Mais des projets de réhabilitation de certains secteurs de terrasses, de maisons anciennes et de certains anciens moulinsages et bâtiments d'usines (ex : terrasses et ancienne usine réhabilitées à Burzet) voient le jour. Le développement urbain se fait principalement sous la forme de constructions pavillonnaires diffuses, développées au gré des opportunités foncières, sans réflexion d'aménagement d'ensemble.
	Cévenne méridionale	L'abandon des terrasses et la dégradation des murets sont des témoins visibles du processus engagé de déprise agricole, qui crée progressivement un « paysage d'abandon ». Les lauzes traditionnelles tendent à être remplacées par des tuiles romanes ou tuiles mécaniques.
	Piémont Cévenol	On observe un abandon significatif des terrasses sur de nombreux secteurs (ex : croupe de terrasses abandonnées à Fons) et des murets ceinturant les terres cultivées, notamment aux abords des villages (Payzac). Certains centres-villes médiévaux sont également abandonnés, comme celui de Largentière (la commune a connu une profonde mutation, suite à la disparition de l'exploitation minière dans les années 1980 : déclin démographique, perte de dynamisme économique, dégradation du patrimoine et de l'image de la commune...) mais une initiative de revitalisation du centre-bourg a été lancée (études et Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) depuis 2017). La proximité des grands axes, d'Aubenas et de Largentière, a multiplié les rénovations ou les nouvelles constructions, de résidences principales ou secondaires. La majorité des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 présentent un manque de qualité architecturale.
Piémont	Piémont du Coiron	Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une standardisation et à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. On observe des extensions urbaines sous la forme d'urbanisation pavillonnaire diffuse, en mitage des espaces agricoles ou en extension linéaire le long des routes. Le développement de formes urbaines standardisées non adaptées au contexte architectural, urbain et paysager conduit à une banalisation des paysages ruraux, et le phénomène de consommation de l'espace et de mitage des espaces agricoles à fort potentiel agronomique est aggravé par l'absence de réflexion urbaine et de structuration des zones de développement urbain.
	Le Berg	Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une standardisation et à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. La dégradation des anciens clapas dans la campagne et aux abords des bourgs conduit à une fermeture de paysages et à une disparition progressive des caractères paysagers spécifiques à ce secteur.

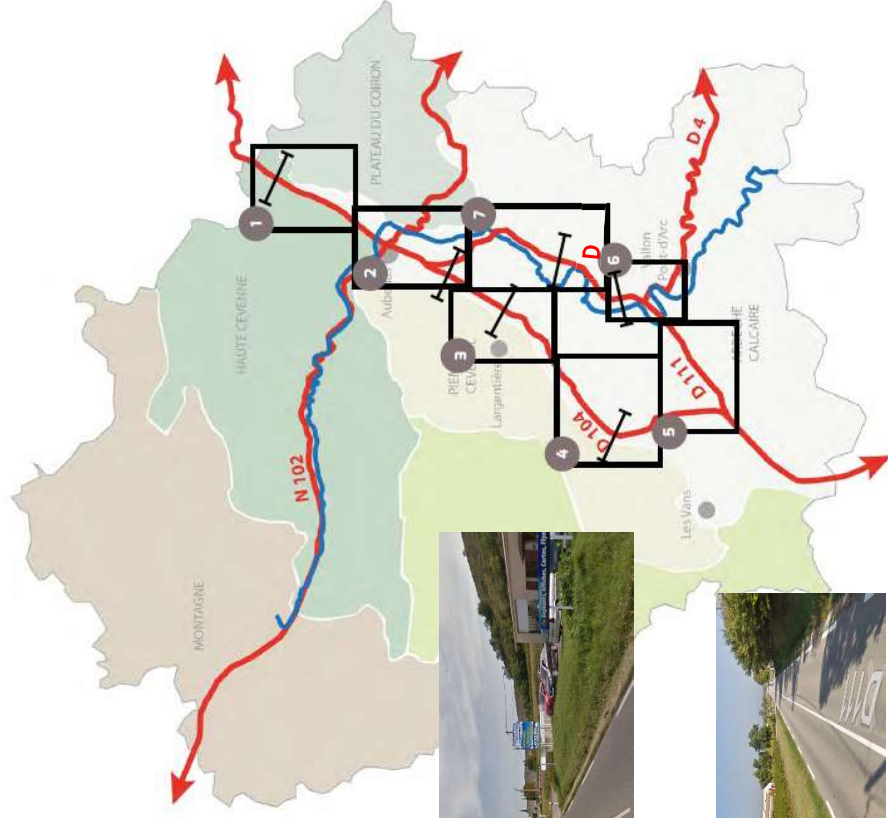
Structures paysagères	Unités paysagères	Les transformations paysagères à l'œuvre
		Des extensions urbaines récentes se développent en continuité du bourg existant de St Andéol de Berg sous la forme de pavillons individuels. Le phénomène d'étalement urbain est fortement consommateur d'espaces naturels et agricoles, principalement aux abords de Villeneuve de Berg, et à proximité de la RN102.
	L'Arc Aubenas Les Vans	L'urbanisation récente en fort développement à proximité d'Aubenas et tout le long de la RD104, axe majeur de communication sur le territoire, conduit à un phénomène d'étalement urbain marqué, fortement consommateur d'espaces, en particulier agricoles. Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. Même si un développement urbain pavillonnaire est notable sur l'ensemble de l'unité, les bourgs, villages et hameaux les plus proches d'Aubenas sont ceux qui ont tendance à se développer le plus, sous l'effet de la pression urbaine de ce pôle majeur.
Plaines et fonds de vallées	Plaine de Barjac	Les extensions urbaines sous la forme d'urbanisation pavillonnaire diffuse, désorganisée et mitant les espaces naturels, agricoles et forestiers conduisent à un phénomène de consommation de l'espace et de mitage des espaces agricoles à fort potentiel agronomique, aggravés par l'absence de réflexion urbaine et de structuration des zones de développement urbain. Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. On observe une banalisation des paysages ruraux par un développement de formes urbaines standardisées non adaptées au contexte architectural, urbain et paysager.
	L'Ardèche Calcaire	Le manque de qualité urbaine et architecturale de la majorité des nouveaux quartiers et des nouvelles constructions développées depuis les années 1950 conduit à une standardisation et à une banalisation des paysages, voire à une dissolution des caractères paysagers. L'urbanisation récente en fort développement à proximité d'Aubenas et tout le long de la RD579, axe important de communication sur le territoire, conduit à un phénomène d'étalement urbain consommateur d'espaces naturels et agricoles, notamment dans les fonds de vallées plats (vallée de l'Ardèche et vallée du Chassezac en particulier) et sur les coteaux offrant des points de vue (Sampzon, Balazuc par exemple). L'intégration paysagère des campings, dont le développement est important, notamment le long des rivières, n'est pas toujours garantie. Ce développement mal maîtrisé entraîne une certaine surenchère des signes ostentatoires du tourisme de masse qui tend à altérer progressivement la qualité des sites et des paysages (route des gorges au sud du bourg de Vallon Pont d'Arc).

Les transformations paysagères à l'œuvre sur le territoire du SCoT sont multiples et certaines se répètent sur plusieurs entités paysagères à des degrés différents. En effet, la déprise agricole sur la Montagne ardéchoise aura plus de conséquences sur le paysage que l'extension des enveloppes urbaines tandis que cela sera l'inverse sur le piémont cévenol ou l'arc Aubenas-Les Vans où la pression urbaine est la principale cause des mutations paysagères.

Dans le cadre de l'étude sur les formes urbaines et villageoises en Ardèche méridionale, le CAUE a décrypté plusieurs séquences paysagères à partir des deux axes de communication majeurs sur le territoire : la RN 102 et la RD 104, ainsi que sur la RD 579-RD 111, une portion routière très fréquentée en période estivale. L'observation du paysage se fait aussi en itinérance. Au fil des kilomètres parcourus, le paysage se transforme et soulève des enjeux différents.

Séquences paysagères le long de la RD 104 et de la RD 579/RD 111

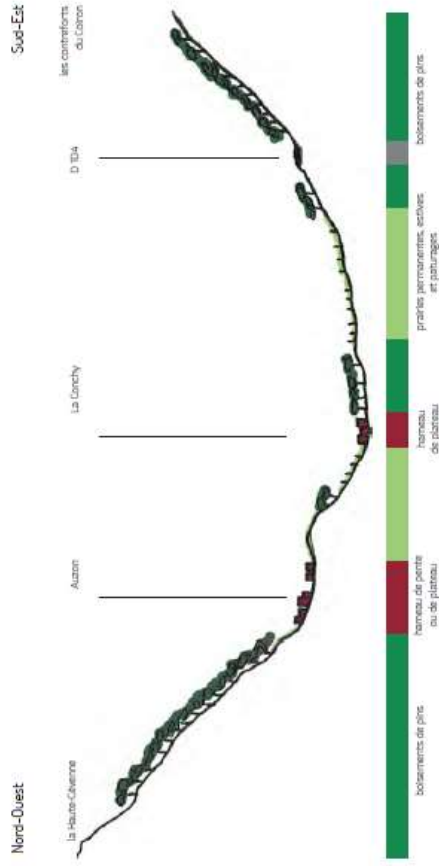
- 1- Haute-Cévenne et contreforts du Coiron : du Col de l'Escrinet à Vesseaux
- 2- L'arc albenassien : péri-urbanisation de Saint-Privat à Lachapelle-sous-Aubenas et Saint-Sernin
- 3- Entre les Gras et le Piémont Cévenol : de Lachapelle-Sous-Aubenas à Prends-Toi-Garde
- 4- Entre les Gras et le Piémont Cévenol : de Rosières à Lablachère
- 5- Plateau des Gras et plaine du Chassezac
- 6- L'Ardèche calcaire sous pression touristique : Sampzon - Vallon-Pont-d'Arc - Ruoms
- 7- L'Ardèche calcaire : de Pradons à Vogüé





1 Hautes-Cevennes et contreforts du Coiron : du Col de l'Escrinet à Vesseau.

- > Hautes-Cevennes / contreforts du Coiron : dominante rurale : paysages de pente agricoles + fermeture des paysages liée à l'enfrichement, avancée de la forêt.
- > Implantations humaines sous forme de hameaux ou petits villages dominante médiévale, implantés dans la pente.
 - > Silhouettes villageoises à préserver.
 - > Phénomènes de co-visibilité à prendre en compte.
- > Présence ancienne voie de chemin de fer qui reliait le Pouzin à les Vans.
 - > Potentiel à valoriser.
- > Vaire agricole, chemins ruraux dans les hameaux et villages, espace public limitant les extensions villageoises (risque de saturation des réseaux).
- > Extensions limitées, à la marge en continuité du bâti ou sous forme de nouveaux hameaux/lotissements communaux.

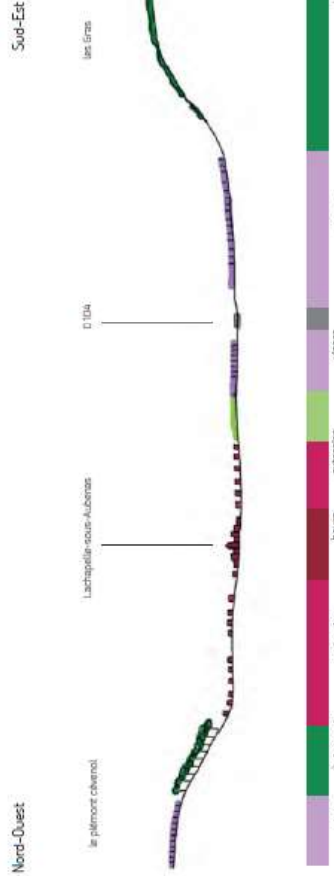


Afin d'assurer une certaine homogénéité de rendu, l'ensemble des coupes permettant de caractériser les séquences N103 et D 104 a été réalisé en respectant le code couleur utilisé dans le Plan de Paysage, par le bureau d'études PASTELARS



2 L'arc albanaisien : péri-urbanisation de Saint-Privat à Lachapelle-sous-Aubenas et Saint-Sernin.

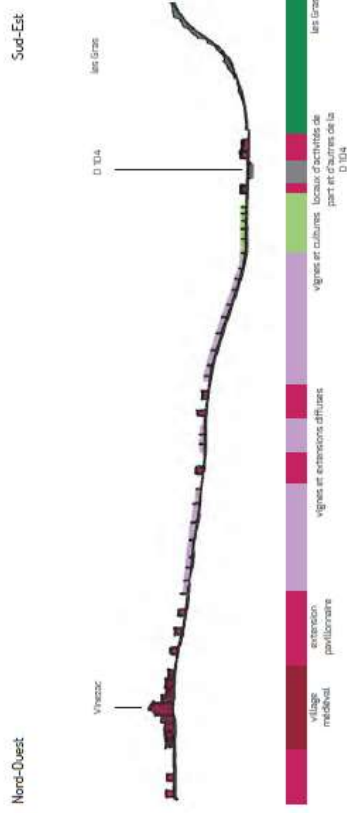
- > Implantations humaines dominante 20ème siècle : zonage des fonctions, pauvreté architecturale. Zones à vocation économique jouxtant des zones à vocation résidentielle sous forme de maison de type pavillonnaire en individuel pur diffus ou aménagé => consommation sans précédent d'espace, phénomène de diffusion de l'urbanisation, banalisation du paysage, dépersonnalisation du territoire.
 - > Construction dans les dents creuses, Densification, BIMBY (division parcellaire).
 - > Maillage fonctionnel/transition à soigner entre les zones. Mixité fonctionnelle des nouveaux programmes.
- > Vaire qui a considérablement muté pour s'adapter aux nouveaux besoins et flux de circulation motorisés.
 - > Dominante routière à atténuer / partage de l'espace public.
- > Existence de coupures d'urbanisation liée à l'activité agricole.
 - > Préservation des coupures vertes.
 - > Mise en valeur des entrées et sorties de zones d'urbanisation.





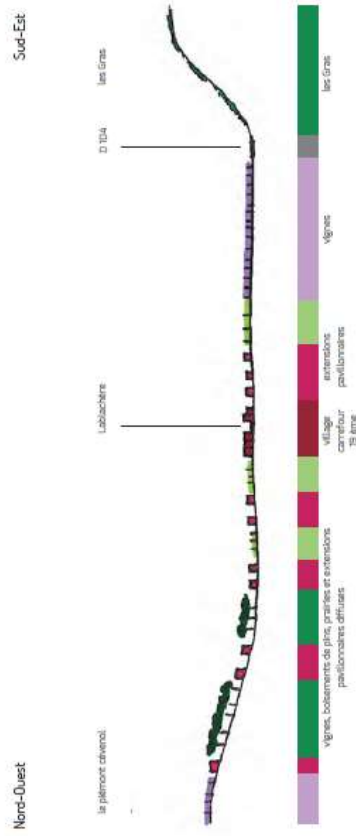
3 Entre les Gras et le Piémont Cévenol : de Lachapelle-Sous-Aubenas à Prends-Tot-Garce

- > Phénomène de diffusion de l'urbanisation. Mtage.
- > Coupure nette du paysage et de l'urbanisation par les Gras à l'Est, partie Ouest dominée par l'activité agricole (viticulture) sous pression de l'extension pavillonnaire des bourgs médiévaux (Vinezac, Montréal, Laurac-en-Vivarais, Uzer) déconnectés de l'histoire des lieux et des implantations bâties. Route départementale (en déviation, voies de contournements mais villages historiques desservis par des ronds-points. > Préservation des Gras et des espaces agricoles structurant le paysage.
- > Limitation du phénomène d'étalement résidentiel
- > densification dans l'enveloppe actuelle.
- > Urbanisation ponctuelle filaire, le long de la route départementale, au carrefour de plusieurs voies de desserte : locaux d'activités essentiellement, affichage publicitaire implantés de manière anarchique.
- > Limitation implantations locaux d'activités.
- > Règlement publicitaire.



4 Entre les Gras et le Piémont Cévenol : de Rosières à Lablachère

- > D104 itinéraire proche de l'ancien tracé datant du début du 19ème siècle - en déviation de Joyeuse et Lablachère => section plus urbanisée. Urbanisation filaire datant du 19ème : villages-rue (Rosières, Joyeuse) ou village-carrefour (Lablachère) organisés autour de la voie de communication + diffusion récente de l'urbanisation
- > Extension/urbanisation en dents creuses et en épaisseur de l'urbanisation filaire.
- > Lablachère et entrée de Joyeuse visibles depuis la route :
 - > Soigner les entrées/sorties de zones urbanisées
 - > Conserver les coupures franches de l'urbanisation (Joyeuse)
 - > Densifier l'entrée de Lablachère.



5 Plateau des Gras et plaine du Chassezac

Espace quasiment vierge d'urbanisation, à dominante naturelle à proximité de zones à forte pression urbaine d'Aubenas et de Vallon Pont d'Arc.

- > Conserver la coupure franche d'urbanisation imposée par les caractéristiques physiques du plateau des Gras.
- > Encadrer l'urbanisation (habitat léger, campings).

Patrimoine lithique d'une grande diversité : concentration de dolmens unique en France, vestiges gallo-romains, aménagements agricoles et capitelles, etc.

- > Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.



7

L'ardèche calcaire : de Pradons à Vogüe

- > Implantations bâties structurées par les méandres de l'Ardèche (falaises de Balazuc et Vogüe, Lanès). Extensions bâties particulièrement contraintes de part la topographie des sites dans les bourgs médiévaux (Vogüe), urbanisation récente qui se reporte sur les espaces moins contraints : plaines de Pradons et Vogüe Gare.
- > Espace agricole en déprise.
 - > Urbaniser en dents creuses et densification des zones d'habitat diffus.
 - > Préserver les silhouettes villageoises (Saint-Maurice-d'Ardèche, Vogüe).
 - > Préserver les coupures vertes.
 - > Préserver les entrées et sorties de zones urbanisées.



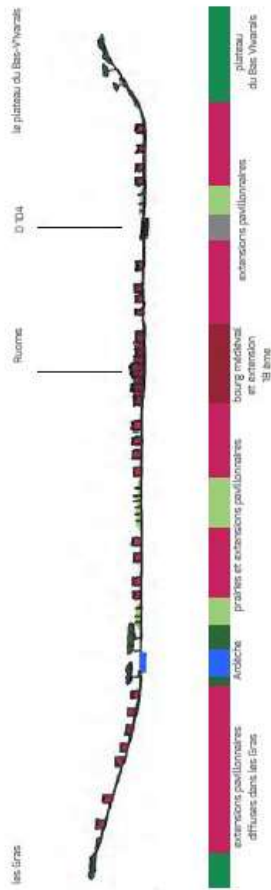
6 L'ardèche calcaire touristique : Sampzon - Vallon-Pont-d'Arc - Ruoms :

- > Bourgs médiévaux (Ruoms, Vallon Pont-d'Arc), extension 18ème, diffusion de l'urbanisation 20ème. Urbanisation en partie limitée par les espaces agricoles (viticulture). Espaces très fréquentés en période touristique, importance de l'habitat de loisir et des résidences secondaires, saisonnalité.
- > Extension récente sous forme pavillonnaire, consommatrice d'espace, banalisation des paysages
- > Paysages, bordures de voies de communication saturés par la publicité à destination des touristes.
 - > Densification des zones récemment urbanisées.
 - > Soigner les entrées/sorties de zones urbanisées.
 - > Soigner l'emplacement et l'insertion paysagère de l'habitat de loisirs.



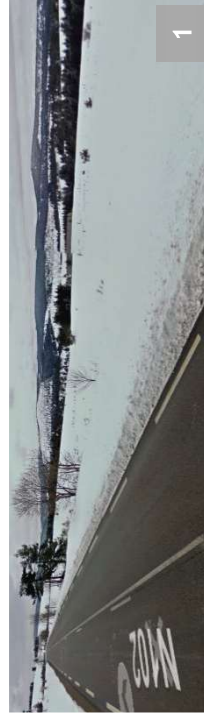
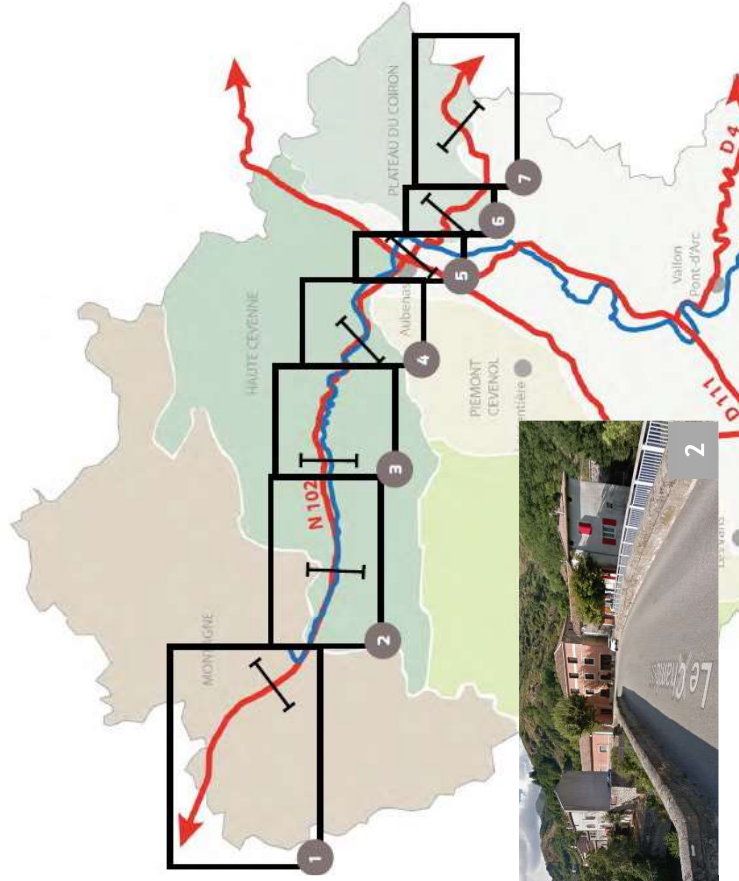
Sud-Ouest:

Nord-Est:



Séquences paysagères le long de la RN 102

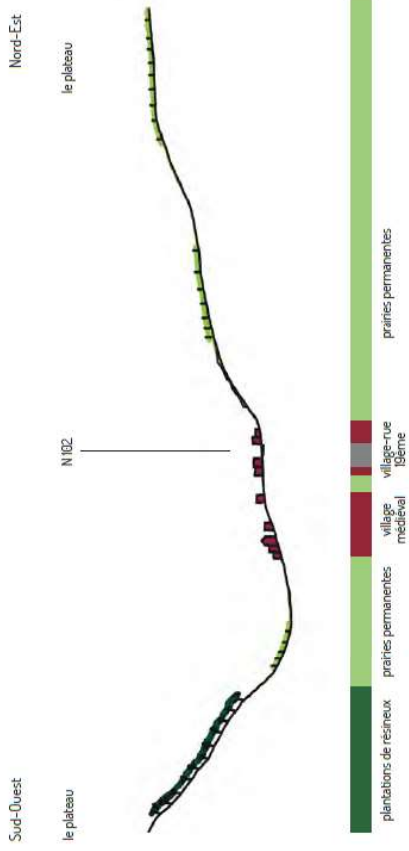
- 1- La montagne : de Lavillatte au col de la Chavade
- 2- La Haute-Cévenne : du col de la Chavade à Barnas
- 3- La Vallée de l'Ardèche : de Thueyts à Lalevade
- 4- Pôle albenassien : périurbanisation de Lalevade à Aubenas
- 5- Pôle albenassien : diffusion de l'urbanisme d'Aubenas à Saint-Didier-sous-Aubenas
- 6- La plaine de Lavilledieu
- 7- Les contreforts du Coiron : de l'extrémité est de Lavilledieu à Saint-Jean-Centenier



1 La montagne : de Lavillatte au col de la Chavade



- > Grands espaces, paysage de plateau marqué par l'agriculture, élevage, prairies permanentes, sylvikulture. Rigueur du climat, éloignement : baisse importante de la population depuis le début du 20ème siècle, qui tend à s'atténuer depuis la fin des années 1990.
 - > préserver les terres agricoles
 - > maintenir, développer l'agriculture
- > Implantations bâties regroupées sous forme de bourgs médiévaux construits dans les vallons de manière à se protéger des vents forts + quelques bâtisses isolées (halte routière ou fermes isolées) + extension 19ème (Lanarce) sous forme de village-rue le long de la RN 102, constructions récentes de maisons individuelles (à vocation résidence secondaire) => tendance à banaliser le paysage.
 - > encadrer la construction neuve, soigner l'intégration paysagère des nouvelles constructions
- > Plus de logements que d'habitants (0,7 habitants/logement) à Lanarce
 - > réinvestir les bourgs, encourager la réhabilitation en centre-bourg



2 La Haute Cévenne : du col de la Chavade à Barnas

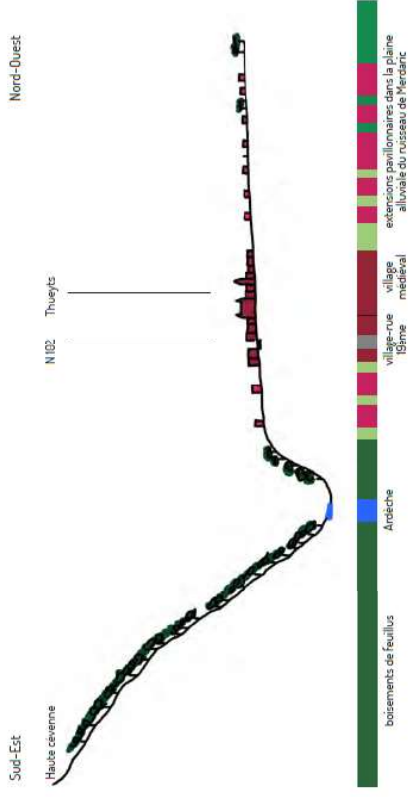


- > Vallée étroite de l'Ardèche, paysages de terrasses enfrichées, fermeture des paysages, avancée de la forêt. Plus on s'éloigne de la polarité d'Aubenas, plus on remonte la vallée, villages d'autant plus désertés, nombre croissant de logements vides, vétustes, de résidences secondaires. Quasi-absence de commerces.
 - > implantations humaines historiques sous forme de hameaux médiévaux, implantés dans la pente, de plus en plus enclavés + structure dominante : villages-rue du 19ème implantés dans la vallée, le long de la route nationale, de manière à profiter de l'énergie hydraulique, se protéger des risques d'inondations et à préserver les rares terres fertiles de la vallée. Villages sans épaisseur mais avec systématiquement une place publique contre la route nationale.
 - > préserver les silhouettes villageoises
 - > apaiser les traversées villageoises, atténuer la dominante routière
 - > réhabiliter, réinvestir les logements vacants des villages-rue
 - > réhabiliter le patrimoine bâti à vocation économique
 - > lutter contre la fermeture des paysages



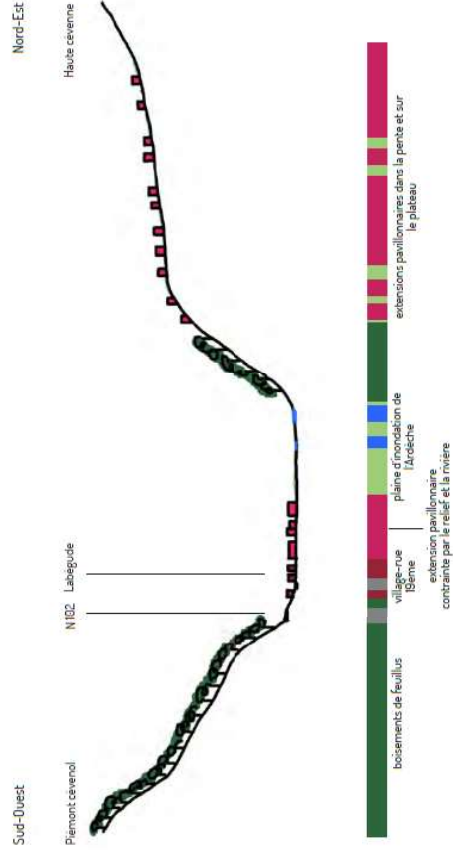
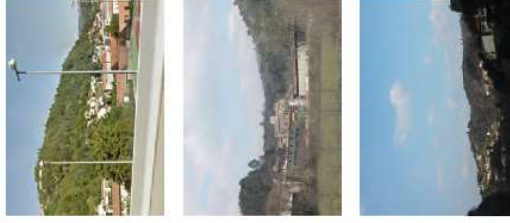
3 La vallée de l'Ardèche : de Thueyts (pont de la Léouane) à Lalevade

- > Vallée relativement ouverte de l'Ardèche, accessible (moins de 30 minutes d'Aubenas), attractivité résidentielle et touristique liée au thermalisme, patrimoine naturel, développement des infrastructures touristiques, présence équipements et commerces > en voie de périurbanisation.
 - > soigner les entrées et sorties de zones urbaines
 - > encadrer/accompagner le développement touristique, et notamment la publicité, la localisation et l'intégration paysagère de l'habitat de loisirs.
- > N 102 longeant les bourgs médiévaux (Thueyts, Neyrac-les-Bains), extension 19ème sous forme de villages-rue (Thueyts, Neyrac-les-Bains, Pont de Labeaume, Lalevade) + extension récente sous forme d'habitat pavillonnaire diffus.
 - > limiter l'étalement urbain, densifier les zones d'habitat diffus et construire en dents creuses
- > Bâtiments à vocation économique historiquement implantés à proximité de la rivière : moulins, centrales hydroélectriques, etc.
 - > encourager la réhabilitation du bâti historique à vocation économique



4 L'arc albanais : péri-urbanisation en vallée, continuité urbaine de Lalevade à Aubenas

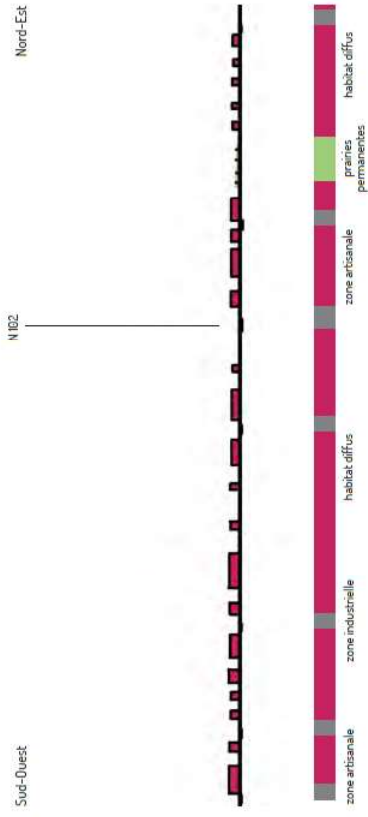
- > N 102 en déviation des implantations historiques 19ème (village-rue organisé autour de l'ancien tracé de la N 102) et phénomènes de co-visibilité avec les hameaux historiques médiévaux implantés dans la pente, dominants la vallée. Implantations humaines visibles depuis la route nationale à dominante 20ème siècle, sous forme d'habitat diffus, implantés dans la pente autour des hameaux historiques. Diffusion relativement contrainte par les caractéristiques physiques de l'étroite vallée de l'Ardèche (hydrographie, topographie).
 - > encadrer les constructions nouvelles dans la pente
 - > préserver les silhouettes villageoises
 - > densifier les zones d'urbanisation existantes en plaine
 - > mise en valeur des entrées et sorties de zones d'urbanisation
- > Bâtiments à vocation économique historiquement implantés à proximité de la rivière : moulinage, centrale hydroélectrique, etc. Implantations économiques récentes de part et d'autre de la route nationale, impact visuel fort.
 - > encadrer les implantations à vocation économique
 - > encourager la réhabilitation du bâti historique
 - > préservation des coupures vertes
 - > mise en valeur des entrées et sorties de zones d'urbanisation





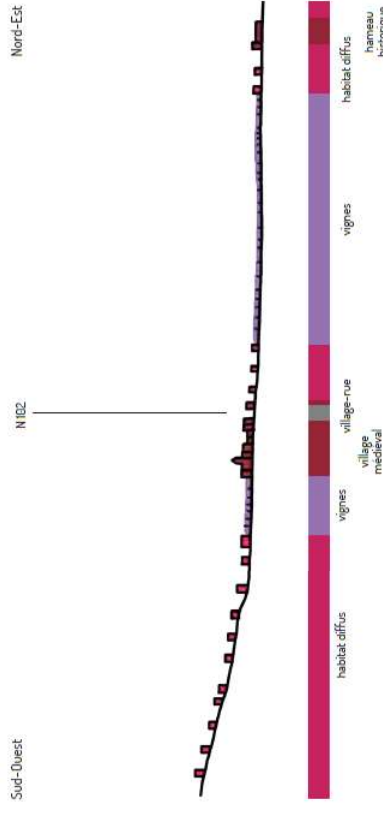
5 L'arc albanaisien : diffusion de l'urbanisme en plaine, d'Aubenas à Saint-Didier-sous-Aubenas

- > Implantations humaines dominante 20ème siècle : zonage des fonctions. Diffusion anarchique de l'urbanisation. Hétérogénéité. Zones à vocation économique jouxtant des zones à vocation résidentielle sous forme de maisons de type pavillonnaire en individuel pur diffus ou aménagé => consommation sans précédent d'espace, phénomène de diffusion de l'urbanisation, banalisation du paysage, dépersonnalisation du territoire
 - > construction dans les dents creuses, densification, BIMBY (division parcellaire)
 - > maillage fonctionnel/transition à soigner entre les zones
 - > mixité fonctionnelle des nouveaux programmes
- > Maillage vaine qui a considérablement muté pour s'adapter aux nouveaux besoins et flux de circulation motorisés
 - > dominante routière à atténuer / partage de l'espace public
- > Existence de coupures d'urbanisation liée à l'activité agricole mais espace agricole qui est devenu résiduel.
 - > préservation des coupures vertes
 - > mise en valeur des entrées et sorties de zones d'urbanisation

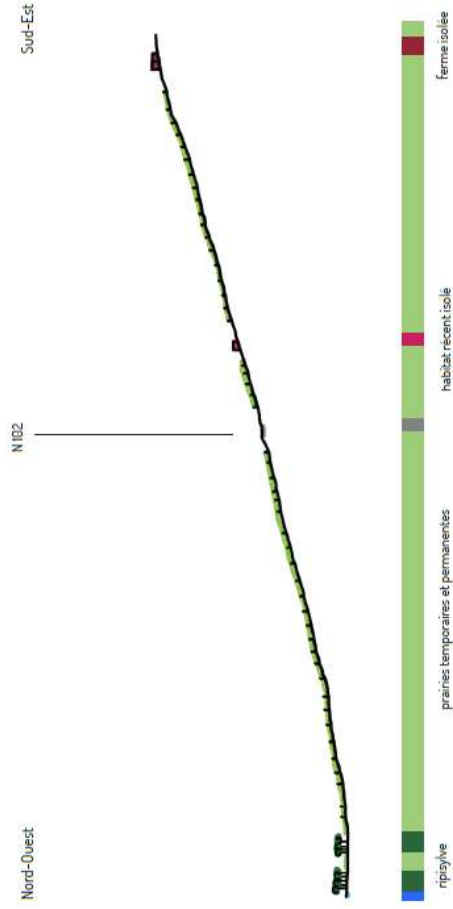


6 La plaine de Lavilledieu

- > Plaine marquée par une diffusion de l'urbanisme contrastant fortement avec les paysages ruraux alentours : développement de l'habitat sous forme pavillonnaire + zone d'activités
- > Implantation historique de Lavilledieu, dominante médiévale
 - + extension sous forme de village-rue le long de la N 102, silhouette villageoise gommée par la diffusion de l'urbanisme. Patrimoine bâti peu mis en valeur.
 - > Préservation des coupures vertes
 - > Mise en valeur des entrées et sorties de zones d'urbanisation
- > Implantation récente de zone d'activités, à la limite du plateau surplombant l'agglomération albanaisienne, sans aucun lien avec les zones d'urbanisation (historiques et récentes), tissu très lâche, dominante routière
 - > Limiter l'extension de la zone d'activités de manière à préserver les cônes de visibilité depuis l'agglomération albanaisienne
 - > Favoriser un aménagement qualitatif de la zone d'activités + requalification (densification, intégration paysagère, mise en valeur des espaces naturels, règlement publicitaire, cohérence des formes bâties, des volumétries, des alignements et des choix de matériaux et couleurs etc.)



- 7 Les contreforts du Coiron de l'extrémité Est de Lavilledieu (Lachamp) à Saint-Jean-le-Centenier
- > N 102 en déviation des implantations bâties, dominante naturelle et agricole, en déprise. Quelques récentes implantations - artisanales et commerciales - le long de la route nationale
 - > Favoriser la reconquête agricole
 - > Limiter les implantations linéaire, favoriser les implantations commerciales à proximité des zones urbaines ou en zones d'activité
 - > Vue sur Saint-Jean-le-Centenier, silhouette villageoise médiévale relativement préservée.
 - > Diffusion de l'urbanisme autour de Villeneuve-de-Berg, urbanisation qui rejoint aujourd'hui la N 102, et s'organise autour du rond-point de desserte de Villeneuve-de-Berg : dominante routière, habitat sous forme pavillonnaire + activités
 - > Implantations habitat de loisirs avec fort impact paysager puisqu'implanté dans la pente



IV. 1.5 Des entrées de villes/villages bien conservées ou qui se dégradent

Trois principaux types d'éléments perturbateurs peuvent impacter les entrées de villes ou villages : un bâti récent non homogène avec son environnement proche, l'affichage publicitaire et l'enfrichement.

Les communes qui sont à l'intérieur du périmètre du Parc des Monts d'Ardèche bénéficient d'une charte signalétique. En effet, ce mode d'emploi, accompagné de recommandations, permet de limiter l'impact des enseignes, pré-enseignes, publicités, ou de la signalisation d'information locale dans le paysage naturel ou urbain.

Le Plan Paysage a recensé (inventaire non exhaustif) des secteurs bien conservés et, au contraire, d'autres dégradés selon les différentes sous-unités paysagères (tableau ci-après).

Sous-unités paysagères	Entrées-sorties de villes/villages		Observations
	Bien conservées	Déqualifiées	
Les Boutières, le Plateau des Sucs et des Monts et le Plateau sylvicole (Montagne d'Ardèche)	Saint-Martial, Borée	Coucouron	Le développement pavillonnaire est non maîtrisé. Les abords de certaines unités bâties se ferment par un reboisement progressif d'anciens espaces ouverts.
La Cévenne méridionale	Brahic aux Vans, Thimes, Sablières, Saint-Laurent-Les-Bains		Dans l'ensemble, les entrées de villages ou de bourgs sont bien conservées sur l'ensemble de cette unité.
La Haute Cévenne	Saint-Andéol-de-Vals, Antraigues-sur-Volane, Jaujac	Thueyts	Le linéaire arboré est remarquable à Thueyts.
Le Piémont Cévenol	Ailhon, Payzac, Chassiers, Ribes, Charrière à Faugères		Le bas du piémont, directement en contact avec l'Arc Aubenas-Les Vans, montre des paysages banalisés.
L'Arc Aubenas - Les Vans	Centre historique d'Aubenas, perché sur son promontoire	RD 104, route du Vivarais aux Vans Carrefour Relais des Côtes à Vinezac Zone de Millet à Aubenas Zone des Traverses à Lachapelle-sous-Aubenas Continuum urbain Labégude-Latevade-d'Ardèche-Aubenas	Les linéaires arborés à Vesseau et Saint-Didier-sous-Aubenas sont remarquables. De Pont-de-Labeaume à Labégude, la traversée de la RN102 (axe routier majeur) amène des conflits d'usages et une vacance des logements. Uzer, Rosières, Prends-toi-Garde (Laurac-en-Vivaraïs) sont des zones urbaines traversées par la RD 104, ce qui provoque des nuisances.
Le Plateau du Coiron	Saint-Laurent-sous-Coiron		
Le Piémont du Coiron	Mirabel, Lussas, Sceautres	Zone industrielle de Lavilledieu	
Le Berg	Saint-Andéol-de-Berg, Saint-Maurice-d'Ibie, village et hameaux des Satelles		
L'Ardèche Calcaire et Plaine de Barjac	Balazuc, Labeaume, Labastide-de-Virac, Rochecolombe, Vogüé, Saint-André-de-Cruzières, Bessas	Entrée et sortie de Ruoms, RD 579, côté Ruoms et Salavas à l'entrée de Vallon-Pont-d'Arc	A Maisonneuve (Chandolas), le village est traversé par la RD 104 (axe routier majeur).

IV.2 Des patrimoines qui retracent l'occupation humaine depuis la Préhistoire

Toutes les époques retraçant l'occupation humaine sont présentes sur le territoire de l'Ardèche méridionale.

Le patrimoine géologique n'est pas mentionné dans cette frise, seules quelques « œuvres » conçues par la main de l'Homme ont été sélectionnées.

IV.2.1 La Grotte ornée du Pont d'Arc, bien culturel inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

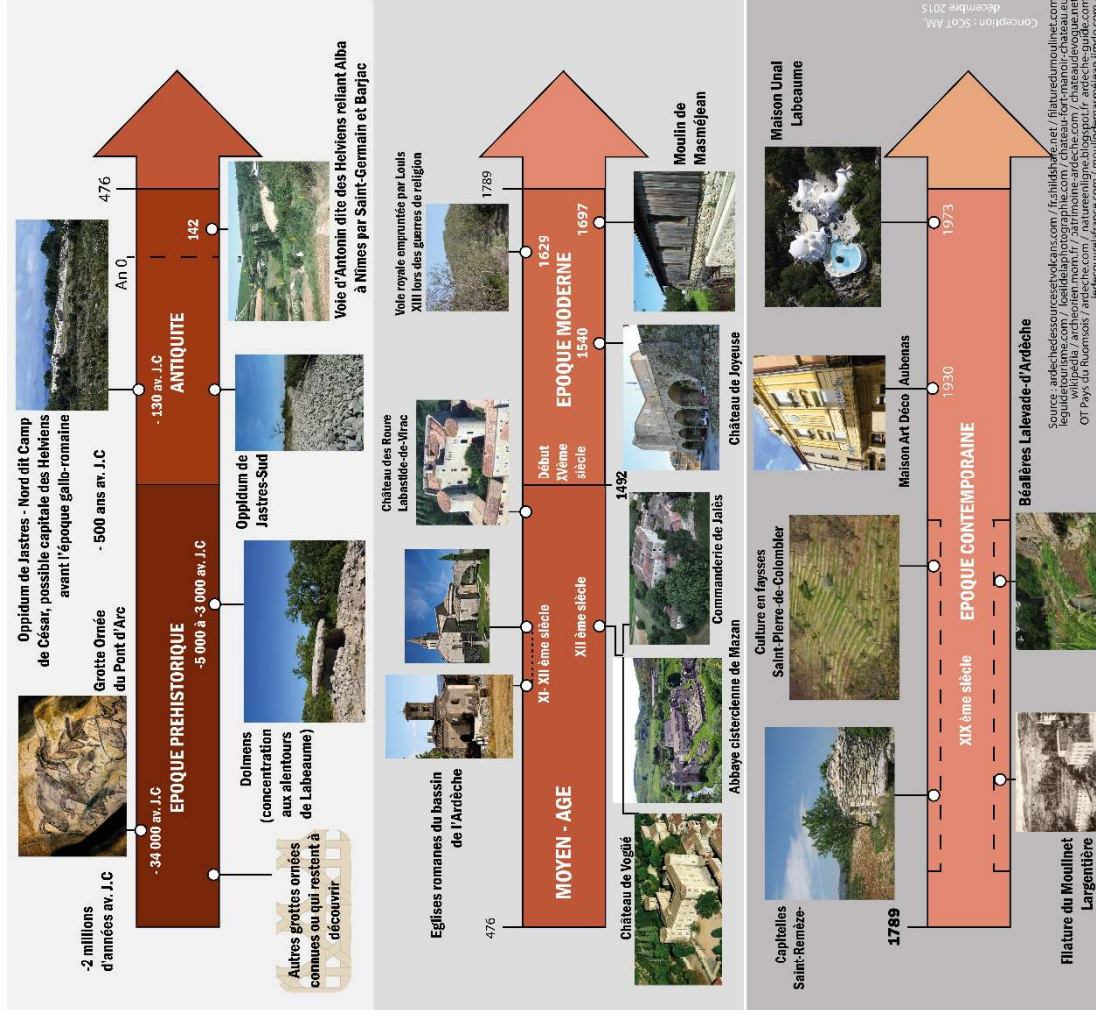
La Grotte Chauvet du Pont d'Arc est une grotte ornée paléolithique datant de trente-quatre mille ans avant notre ère, lui conférant la caractéristique d'être une des plus anciennes au monde connues à ce jour. Sa découverte remonte au 18 décembre 1994 quand Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hilaire la découvrirent sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc. Elle se trouve au cœur du Cirque d'Estre, qui constituait un ancien méandre de la rivière Ardèche, à proximité du site naturel du Pont-d'Arc dans la partie amont des Gorges de l'Ardèche.



Les galeries la constituant regroupent un millier de peintures et de gravures lui donnant la qualité d'être un véritable laboratoire de l'art pariétal, en état de conservation quasi intacte. Elles ont été réalisées au cours de deux époques distinctes de la préhistoire : la période de l'aurignacien (-34 500 ans avant notre ère) et la période du gravettien (entre 29 000 ans et 27 000 ans avant notre ère).

Cela a valu à la Grotte Chauvet-Pont d'Arc d'être classée en 1995 à l'inventaire des Monuments Historiques et d'avoir obtenue son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 2014 affirmant ainsi son caractère d'universalité.

L'espace de restitution de la Grotte Chauvet 2, ouvert en 2015, offre la possibilité de découvrir ce chef d'œuvre.



IV.2.2 Des patrimoines remarquables sous protection

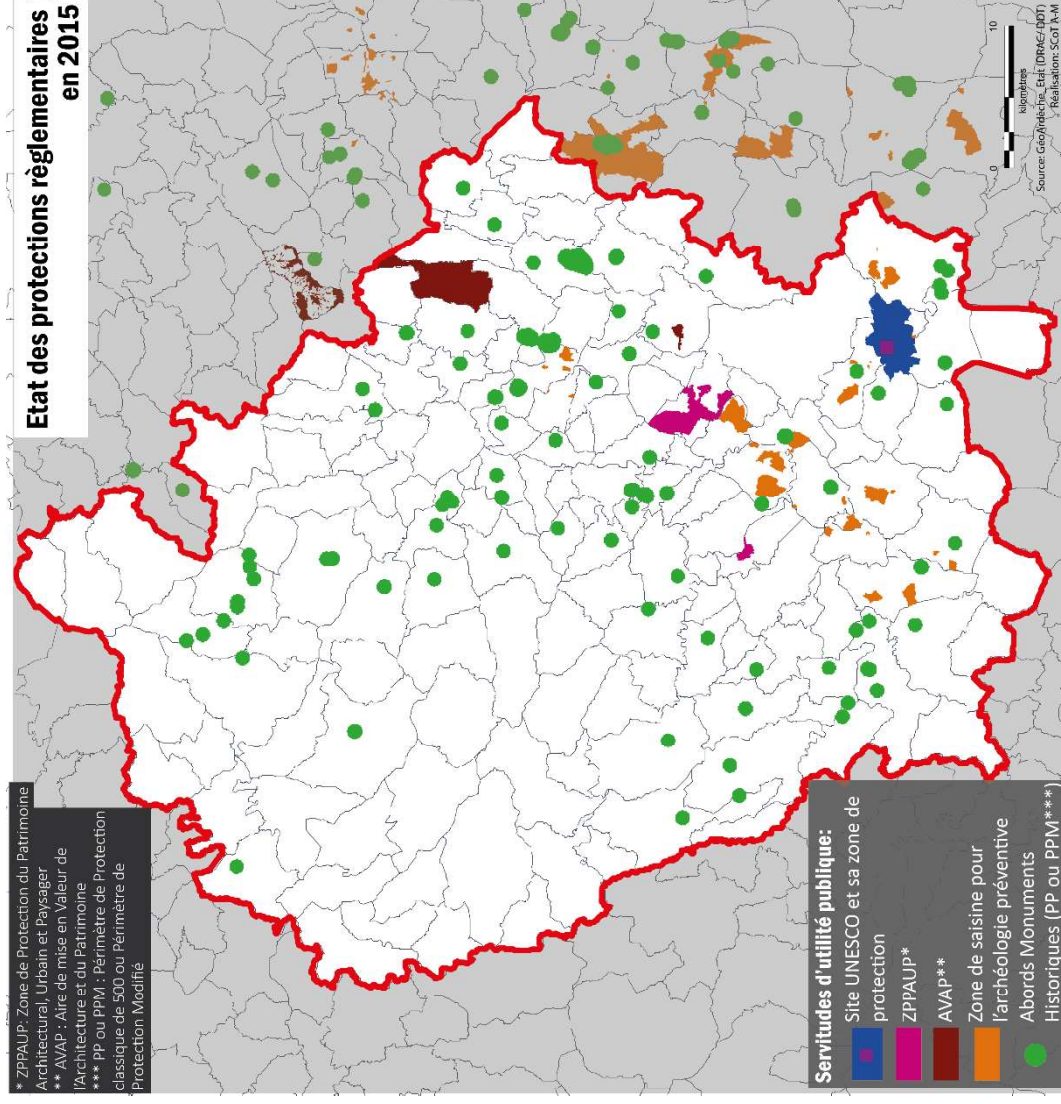
► Etat des protections réglementaires

UNESCO, ZPPAUP/ AVAP devenues SPR, Monuments Historiques (MH), Sites inscrits ou classés, Zones de saisine archéologique sont les cinq grands types de protection réglementaire qui occupent quelques surfaces du territoire SCOT.

- Un site « UNESCO » de 9 ha et son périmètre de protection (1 353 ha). Il s'agit de la Grotte ornée du Pont d'Arc
- 2 ZPPAUP approuvées, à Joyeuse et Balazuc
- 2 AVAP approuvées à Saint-Laurent-sous-Coiron en intégralité et Rochecolombe
- La loi LCPA a supprimé les ZPPAUP/AVAP pour les transformer en SPR : Site Patrimonial Remarquable.
- Ainsi les 2 ZPPAUP et les 2 AVAP approuvées, citées précédemment, sont automatiquement classées en SPR.
- 4 SPR en projet sur Chassiers, Largentière, Vallon-Pont-d'Arc et Villeneuve de Berg
- 1 SPR en cours d'approbation (2018) à Saint Maurice d'Ibie
- 34 zones de saisine archéologique sur une superficie totale de 1 914 ha localisées sur 12 communes. Au-delà se sont 3 763 entités archéologiques qui ont été recensés par le service régional de l'archéologie (DRAC).

- 102 périmètres de protection des abords des Monuments Historiques, pour 8 917 ha d'espaces soumis à avis de l'ABF

Un territoire protégé à haute valeur patrimoniale qui conditionne le développement local



- Les sites classés ou inscrits (hors patrimoines naturels)

NUM	NOM	CREATION	SURFACE_HA
Site inscrit			
1	ROCHER ET VILLAGE DE SCEAUTRES	28/07/1944	18,74
2	VILLAGE ET CORNICHE BASALTIQUE DE MIRABEL	01/08/1944	8,52
3	VILLAGE DE SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON ET SA CORNICHE BASALTIQUE	08/12/1945	3,15
4	HAMEAU DU GRAND VILLAGE A UCEL	20/12/1945	9,68
5	RUINES DU CHATEAU DE BOULOGNE ET LEURS ABORDS	22/08/1947	9,03
6	CHATEAU DE CRAUX ET SES ABORDS	10/01/1946	8,12
7	ABORDS DU CHATEAU DE VENTADOUR	05/05/1947	21,36
8	EGLISE NOTRE-DAME-DE-PREVENCHERE ET SES ABORDS	16/03/1943	8,57
9	ENSEMBLE URBAIN DE MONTPEZAT	02/03/1943	1,51
10	CHATEAU DE POURCHEYROLLES	17/03/1943	12,36
11	RUINES DE L'ABBAYE DE MAZAN ET LEURS ABORDS	24/02/1943	10,04
12	VILLAGE DE THINES ET SES ABORDS	26/06/1946	16,29
13	CHATEAU DE BANNE (ABORDS)	27/09/1941	4,77
14	VIEUX VILLAGE DE LABASTIDE-DE-VIRAC ET SES ABORDS	02/11/1978	206,38
15	VILLAGE ET GORGES DE LABEAUME	08/06/1972	98,57
16	ANCIEN VILLAGE MAURE DE BALAZUC ET SES ABORDS	27/06/1946	49,88
17	VILLAGE DE VOGÛE	15/04/1966	7,04
Site classé			
1	CHATEAU DE BANNE	27/10/1941	0,0011

Site classé:

1- CHATEAU DE BANNE

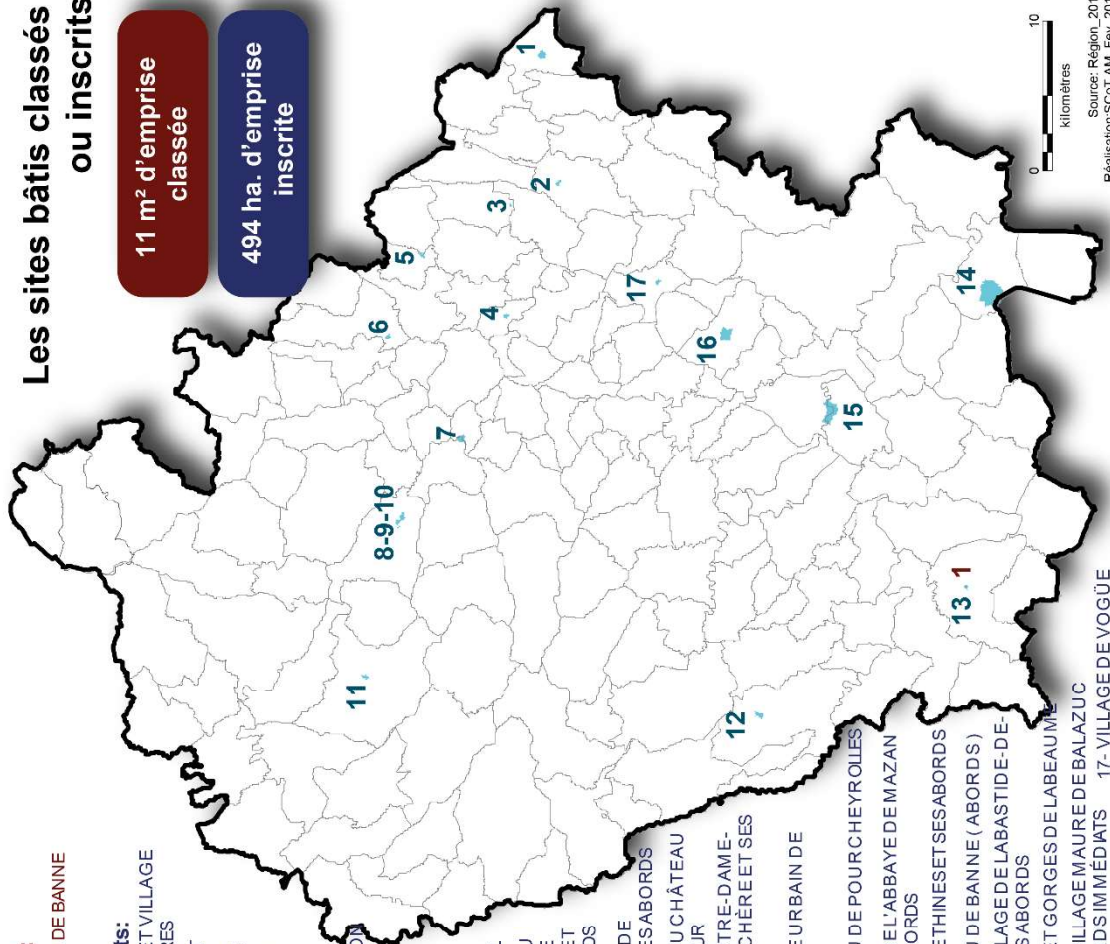
Les sites bâtis classés ou inscrits

11 m² d'emprise classée

494 ha. d'emprise inscrite

Sites inscrits:

- 1- ROCHER ET VILLAGE DE SCEAUTRES
- 2- VILLAGE ET CORNICHE BASALTIQUE DE MIRABEL
- 3- VILLAGE DE SAINT-LAURENT-SOUS-COIRON ET SA CORNICHE BASALTIQUE
- 4- HAMEAU DU GRAND VILLAGE UCEL
- 5- RUINES DU CHATEAU DE BOULOGNE ET LEURS ABORDS
- 6- CHATEAU DE CRAUX ET SES ABORDS
- 7- ABORDS DU CHATEAU DE VENTADOUR
- 8- EGLISE NOTRE-DAME-DE-PREVENCHERE ET SES ABORDS
- 9- ENSEMBLE URBAIN DE MONTPEZAT
- 10- CHATEAU DE POURCHEYROLLES
- 11- RUINES DE L'ABBAYE DE MAZAN ET LEURS ABORDS
- 12- VILLAGE DE THINES ET SES ABORDS
- 13- CHATEAU DE BANNE (ABORDS)
- 14- VIEUX VILLAGE DE LABASTIDE-DE-VIRAC ET SES ABORDS
- 15- VILLAGE ET GORGES DE LABEAUME
- 16- ANCIEN VILLAGE MAURE DE BALAZUC ET SES ABORDS
- 17- VILLAGE DE VOGÛE



IV.2.3 Un patrimoine vernaculaire omniprésent

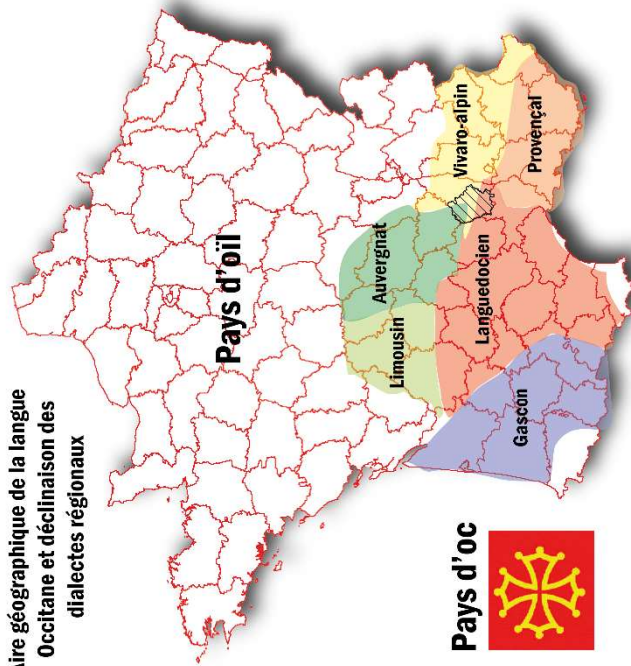
La typologie suivante présentant les différents patrimoines n'a pas vocation à être exhaustive

- Un carrefour linguistique aux mélanges de saveurs

L'Ardèche méridionale est dans l'aire de la langue d'Oc (occitan) et elle est située sur un carrefour de dialectes régionaux. Entre langue traditionnelle auvergnate, languedocienne, et vivaro-alpine, le territoire témoigne d'une culture diversifiée qui se ressent dans le patrimoine culinaire.

« *Cuisine à l'huile d'olive ou au beurre* », la gastronomie en Ardèche méridionale est contrastée car issue de plusieurs influences : montagnardes et/ou méditerranéennes.

Aire géographique de la langue
Occitane et déclinaison des
dialectes régionaux



Réalisation: SCOT AM 2016

Patrimoine culinaire

Apéritifs / Boissons

Apéritifs

- Le Castagnou (liqueur de châtaigne – vin blanc)
- La Marquisette (vin blanc, citron, crémant)
- Le Myro (Crème de myrtille – Rosé)
- La Carthagène (liqueur à la moult de raisin)
- La Gentiane (liqueur)
- Liqueur du Coiron (plantes macérées)

Vins

- IGP Coteaux de l'Ardèche
- AOC Côtes du Vivarais
- Le Châtus (cépage ancien rouge cévenol)

Eaux minérales

- Vals
- Reine des Basaltes
- Ventadour
- Vernet

Entrées / Plats

Entrées

- Coillette
- Jambon IGP de l'Ardèche
- Saucisson IGP de l'Ardèche
- Cousina (soupe de châtaignes)

Plats

- Maôche (estomac de porc farci)
- La Bombine (mijoté féculent, légumes, viandes)
- Les Criques (galette de pommes de terre)
- La rôtie de Châtagnes
- Le Fin gras du Mézenc
- Viande caprine et ovine

Fromages / Desserts

Fromages

- Picodon AOP
- Le Foudjou ou Catchat
- Le Coucouron
- Fromages du Plateau Ardéchois

Desserts

- Lou Pisadou
- Crème de marrons / Miel / Myrtilles
- Marrons glacés
- Confiture de châtaignes
- Les Macarons de Joyeuse
- Les Oreillettes (beignet: sucre glace)

► Un patrimoine géologique et archéologique exceptionnel

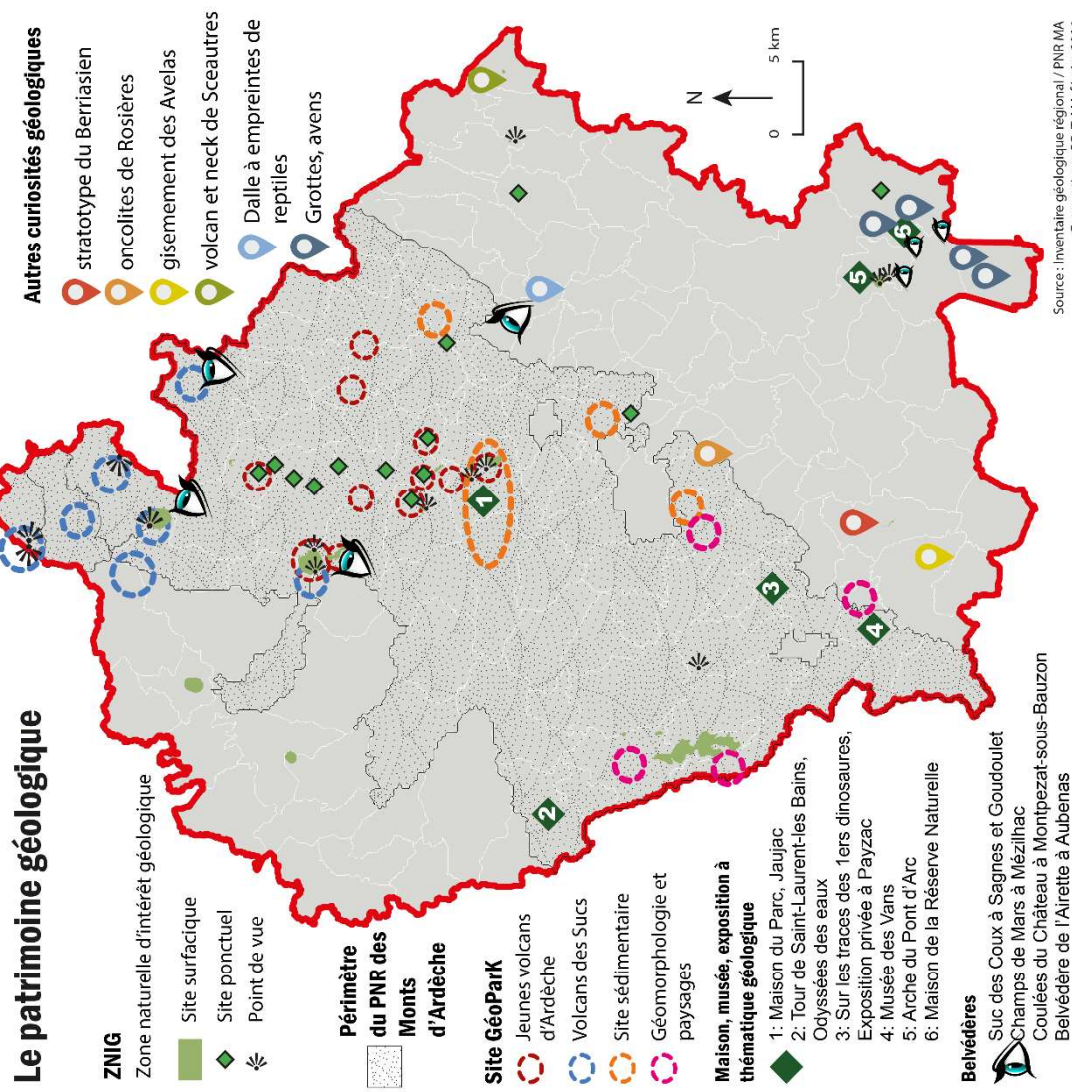
Les sites GéoPark, classés au Patrimoine de l'UNESCO et présents sur une partie du territoire, sont complétés par d'autres curiosités géologiques remarquables qui, pour certaines, sont recensées dans l'inventaire régional ZNIG (zones naturelles d'intérêt géologique).

« La géologie est la toile de fond de la majorité des sites emblématiques du Parc. Le volcanisme y est bien présent, mais d'autres aspects de la géologie se glissent dans notre héritage : paysages granitiques ou sédimentaires, vestiges miniers et activités thermales sont quelques-unes des nombreuses facettes du patrimoine géologique du Parc. Surtout, le territoire des Monts d'Ardèche présente une histoire géologique très longue : tous les âges sont représentés depuis 550 millions d'années. Peu de territoire possède une histoire et une diversité géologique aussi riche. L'identification de ce patrimoine passe par un inventaire. Il recense des « géosites » qui se caractérisent par leur qualité scientifique, esthétique, leur rareté, leur portée éducative ou touristique. 51 géosites ont été identifiés sur le territoire, ils ont tous vocation à devenir, à court terme, de vrais lieux de compréhension de l'histoire de la terre, et par conséquent, de l'histoire humaine ».

26 géo-sites sont présents dans le SCoT sur les 51 classés UNESCO à l'échelle du Parc pour une durée de 4 ans (2014-2018 / demande de renouvellement en cours)



L'inventaire du patrimoine géologique réalisé par la région Rhône-Alpes est avant tout un outil de connaissance, d'alerte et non de protection. Fin 2010, l'inventaire mené par 90 géologues comprenait 350 géosites dont 13 qui se situent dans le SCoT pour une superficie de 1314 ha. Le patrimoine souterrain, carrières et anciennes mines sont intégrés. Les réseaux naturels karstiques rejoindront l'inventaire dans une phase ultérieure. Seule leur manifestation en surface est considérée.



Source : Inventaire géologique régional / PNR MA
Conception : SCOT AM, février 2016

► Réseau de grottes et d'avens

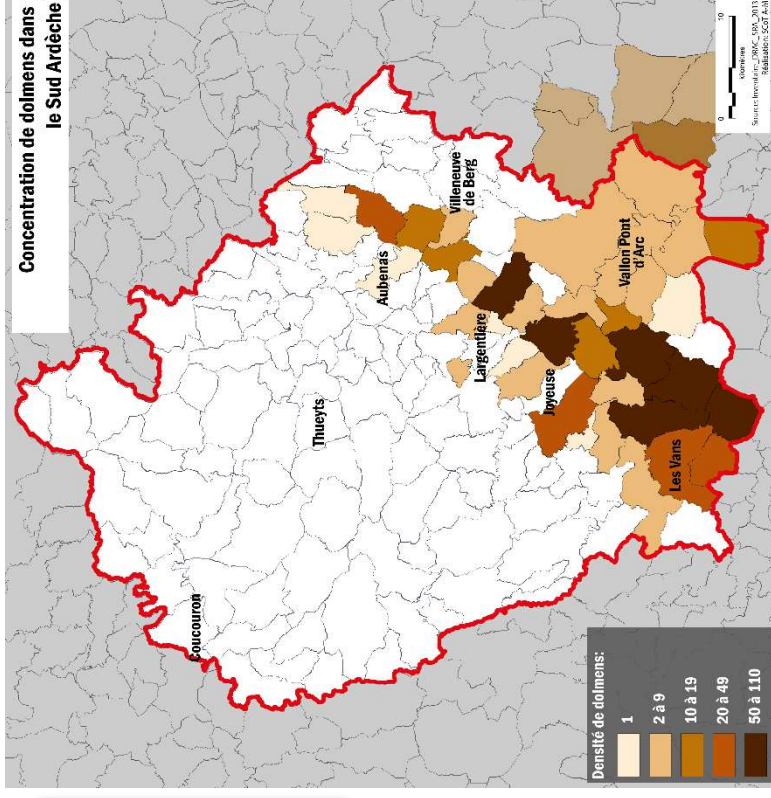
Sur les 1 389 cavités identifiées dans l'inventaire départemental des cavités souterraines de l'Ardèche (BRGM - 2005), 823 sont présentées dans le périmètre du SCOT. Certaines d'entre elles présentent un patrimoine remarquable lié à l'archéologie, la paléontologie, les concrétions, et notamment :

- Aven d'Orgnac (Orgnac), labellisé Grand Site de France en 2004, où le spectateur peut découvrir trois salles (Salle Robert de Joly, Salle du Chaos et la Salle Rouge)
- Grotte de la Forestière (Orgnac)
- Aven Marzal (St-Remèze)
- Grotte de la Madeleine (St-Remèze)
- Grotte du Colombier (Vallon-Pont-d'Arc)
- Grotte de la Vacheresse (Vallon-Pont-d'Arc)
- Grotte de la Combe d'Oulen (Labastide-de-Virac)

L'Aven d'Orgnac : « L'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur du Grand Site et de son milieu souterrain fragile lui a valu l'obtention du label Grand Site de France en 2004 puis son renouvellement en 2010 »
www.grandsitedefrance.com

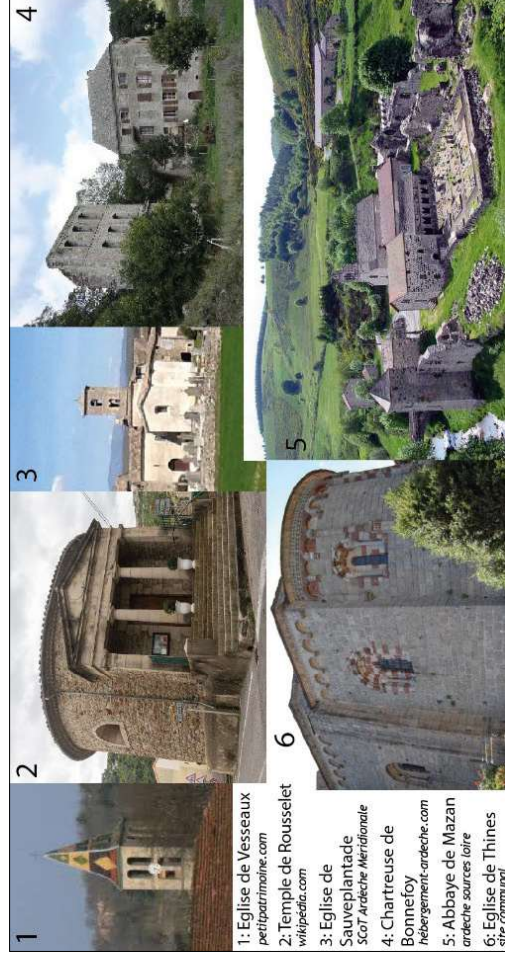
► Patrimoine archéologique

- Grotte ornée du Pont d'Arc : 34 000 av. J.C, Vallon-Pont-d'Arc, classé MH en 1995 et inscrit UNESCO en 2014
- Oppidum de Jastres-Nord : 130 av. J.C, période antique, site gallo-romain, Lussas. Aussi appelé Camp de César, possibilité qu'il eut le rôle de capitale des Helviens.
- Oppidum de Jastres-Sud : ancien site gallo-romain situé sur la commune de Lavedieu, inscrit aux MH en 1986
- Habitats troglodytiques dans les Balmes de Montbrun : X^e siècle, Saint-Ginès-en-Coiron
- Voie romaine dite Voie d'Antonin : bornée en 145 par l'Empereur romain Antonin le Pieux, reliant Alba à Nîmes, et sur laquelle des milliers ont été retrouvées.
- Borne militaire romaine : II^e siècle après JC, complétée par une croix au XVIII^e siècle, Vagnas, inscrit aux MH en 1974
- Voie Royale : reliant Villeneuve de Berg au sud de Lagorce, empruntée en 1629 par Louis XIII et ses troupes après la chute de Privas (ville protestante) lors des guerres de religion
- Une des plus grandes concentrations de dolmens d'Europe, voire du monde : plus de 850 en Ardèche dont 142 sur le seul plateau de Labeaume (source : <http://dolmen1.free.fr>). Pour les plus connus : Dolmen de la Lauze (5 000 à 3 000 ans av. JC - Classé MH en 1889 - Banne) / Dolmen du Bois des Roches (5 000 à 3 000 ans av. JC - Classé MH en 1889 - Beauieu) / Dolmen du Calvaire (5 000 à 3 000 ans av. JC - Classé MH en 1889 - Saint-Alban-Auriolles) / Dolmens de la Forêt de Malbosc (5 000 à 3 000 ans av. JC - Classés MH en 1889 - Saint-Remèze)



► Un patrimoine religieux caractérisé par l'époque romane et les temples protestants

- **Notre Dame de Niègles** (les plus vieilles parties datent du XI^{ème} siècle - Inscrite Monument Historique en 1975, Pont-de-Labeaume)
- **Abbaye de Mazan** (abbaye cistercienne datant du XII^{ème} siècle - Classée MH en 1946 - Mazan-l'Abbaye)
- **Abbaye de Notre-Dame-des-Neiges** (Cisterciens-trappistes - Saint-Laurent-les-Bains - 1850)
- **Chapelle du Calvaire de Payzac** (chapelle privée, inscrite MH en 1982)
- **Chapelle Saint-Benoit** (Inscrite MH en 1943 et classée MH en 1944 - Aubenas)
- **Eglise Saint-Pierre-aux-Liens de Vesseaux** (XII^{ème} siècle - porche inscrit MH en 1937 - Toiture revêtue de tuiles polychromes et plates aux dessins circulaires (type tuile alsacienne vernisée))
- **Eglise de Saint-Pierre-de-Sauveplantade** (XI^{ème} siècle-classée MH en 1907 - Site occupé à l'époque gallo-romaine où il y avait un site dédié à Jupiter - Sauveplantade/Rochecolombe)
- **Eglise Notre Dame de Thines** (XII^{ème} siècle - classée MH en 1862 - Malarce-sur-la-Thines)
- **Temple Protestant de Rousselet** (début XIX^{ème} siècle - inscrite MH en 2011 - Les Vans), temple protestant de l'Eglise unie de Labastide-de-Virac, de Lagorce, d'Aubenas et de Vals-les-Bains
- **Ermitage de Saint-Eugène** (datant du XVII^{ème} siècle - inscrit MH en 1979 - Les Vans)
- **Notre Dame de Bonnefoy** (couvent du XII^{ème} siècle situé à 1300m d'altitude sur la commune du Béage)
- **Route des églises romanes du bassin de l'Ardeche** (Montpezat - Niègles - Saint-Julien-du-Serre - Vesseaux - Ailhon - Saint-Cirgues-de-Prades - Prunet - Chassiers - Vinezac - Rochecolombe - Saint-Maurice-d'Ardeche - Balazuc - Ruoms - Payzac - Faunières - Saint-Jean-de-Pourcharesse - Beaumont)



► **Un patrimoine bâti monumental dispersé**

- **Château de Ventadour** (XI^{ème} siècle - inscrit MH en 1937 - Meyras)
- **Château d'Aubenas** (XII^{ème} siècle - classé MH en 1943 - Aubenas)
- **Château de Vogüé** (XII^{ème} siècle - classé MH en 1969 - Vogüé)
- **Château de Largentière** (début des travaux au XII^{ème} siècle - inscrit MH - Largentière)
- **Château de Joyeuse** (XV^{ème} siècle - inscrit MH en 1988 - Joyeuse)
- **Château de la Roche** (en ruine - Mirabel)
- **Château de Rochecolombe** (XII^{ème} siècle - en ruine - Roche-colombe)
- **Château de Saint-Michel-de-Boulogne** (XI^{ème} siècle - en ruine - classé MH en 1917 - Saint-Michel-de-Boulogne)
- **Château de Craux** (XII^{ème} siècle - classé MH en 1981 - Genestelle)
- **Château de Berzème** (XV-XVI^{ème} siècle - inscrit MH en 1997 - Berzème)
- **Château de Vallon** (XVII^{ème} siècle - inscrit MH en 1939 - Vallon-Pont-d'Arc)
- **Château des Roure** (XIV^{ème} - XV^{ème} siècle - classé MH en 1978 - Labastide-de-Virac)
- **La Commanderie de Jalès** (Berrias-Casteljau - fondée par l'Ordre des Templiers en 1140 - une des plus anciennes commanderies de France - sous la tutelle de l'Ordre des Hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem au XIV^{ème} siècle - un des bastions de la contre-révolution - inscrite au MH depuis 1981)
- **La Commanderie de l'Hôpital** (Montpezat-sous-Bauzon, inscrite partiellement au MH en 1963)

► **Un patrimoine rural et vernaculaire riche qui témoigne des identités locales et pratiques anciennes**

- **Grange du Cheylard** (XIII - XIV^{ème} siècle - inscrite MH en 2007 - Aubenas)
- **Ferme Reynaud** (classée MH en 1984 - Cros-de-Géorand)
- **Ferme de Lespinas** (fin XVII^{ème} siècle - classée MH en 1988 - Montselgues)
- **Ferme Pra-Plot** (inscrite MH en 1985 - Péreyres)
- **Ferme La Grangeasse** (fin XVII^{ème} siècle - inscrite MH en 1987 - Sagnes-et-Goudoulet)
- **Ferme la Petite Grangeasse** (XVIII^{ème} siècle - inscrite MH en 1987 - Sagnes-et-Goudoulet)
- **Ferme Peyronnet** (inscrite MH en 1985 - Sagnes-et-Goudoulet)
- **Ferme Auberge de Sagnes-et-Goudoulet** (XV^e et XVI^e siècle - classée MH en 1986 - Sagnes-et-Goudoulet)



Château de Saint-Michel-de-Boulogne (source : Cdc Pays d'Aubenas Vals)



Château d'Aubenas (source : planète ardechoise.com)



1: Château de Vogüé [Scot-AM](#)
2: Château de Berzème [wikipedia.com](#)
3: Château de Craux [patrimoine-ardeche](#)
4: Commanderie de Jalès [les-vals](#)

- Ferme Andeol (XVIII^e siècle - inscrite MH en 1985 - Sainte-Eulalie)
- Ferme de Clastres (XV-XVI^e siècle - classée MH en 1984 - Sainte-Eulalie)
- Ferme Rudel (inscrite MH en 1984 - Sainte-Eulalie)
- Domaine du Pradel (inscrit MH en 1997 - Mirabel)
- Moulin de Raoul (Saint-Joseph-des-Bancs)
- Moulin de Masméjan (Saint-Etienne-de-Lugdars)

► **Autre élément rural identitaire en Ardèche méridionale**

- **Magnanerie** : annexe du mas / de la ferme où étaient stockés les vers à soie (XIX^e siècle).
- **Couradou** : terrasse couverte d'arcades, témoignage du passé séricicole (élevage de vers à soie).
- **Clède** : annexe de la ferme cévenole où étaient entreposées les châtaignes dans le but de les faire sécher.
- **Faïsse / Faysses** : culture en terrasse caractéristique des Cévennes. Cependant, cette pratique culturelle se retrouve sur tout le territoire du SCOT de l'Ardèche méridionale (Cévennes, Piémont, Gras). Le mot « faïsse » est le plus souvent employé, mais de nombreux autres termes existent pour qualifier la culture en terrasse : louanes, restanques, bancèl / banc, acòl, cole.
- **Béalière** : système d'irrigation consistant à construire un canal dérivant l'eau d'un ruisseau ou d'une rivière à l'aide d'une pente douce suivant les courbes de niveau, dans le but d'alimenter en eau des terrains cultivables. Elles furent développées de manière importante au XIX^e siècle.
- **Calades** : axes de communication empierrés.
- **Capitelle** : cabane construite en pierre sèche servant à stocker différents types d'outils agricoles ou servant d'abri pour le berger gardant son troupeau (chèvres, moutons) datant du XVII^e au XX^e siècle.
- **Charbonnière** : La production de charbon de bois se faisait directement dans la forêt par des « charbonnières » installées à même le sol. On pouvait à cette époque voir plusieurs charbonnières « fumées » au-dessus des Gorges.
- **Outils quotidiens de la vie paysanne** : le Lavoir de village (lieu de sociabilité et de rencontres pour la société paysanne), le puit, les mesures à grains, les caves viticoles, les fours à pains.
- **Le patrimoine architectural domestique en Ardèche méridionale**
- **L'habitat du Plateau** : Devant résister aux conditions climatiques rudes en hiver, les maisons traditionnelles du Plateau sont massives, basses et de forme rectangulaire en basaltes ou granits. Les ouvertures sont de petites tailles et la toiture en lauzes est fortement inclinée. Véritable bloc à terre, l'étable n'était pas dissociée de la partie habitée.
- **L'habitat Cévenol** : Menuiseries en châtaigner - murs en granit / grès / schiste. L'ensemble du corps de maison est complété par la *clède* (séchoir de châtaignes).



1: Moulin de Raoul
moulinraoul.jimab
2: Moulin de Masméjan
de-cerveilles-montagne-ardéchoises
3: Ferme de Lespinas
ardèche-randonnée / Montseignes
4: Ferme de Clastres
fondationpaysafrance.org / sainte-eulalie
wikivoyage
5: Ferme Aubergne de Sagnes
wikivoyage



1: Couradou
saintmauriceable.fr
2: Faysses / Terrasses
ardèche sources et volcans
3: Calade
monbeaupais.canalblog.com
4: Capitelle
Les Asses / prauvepersonne.fr
5-6: Béalières
ailhon.fr / ardèche-gite

- **L'habitat du Coiron** : Influences de la montagne (basalte noir), du Haut-Vivarois (disposition des bâtiments), et davantage du Bas-Vivarois. Aspect confus par le nombre important de bâtiments adjacents à la maison principale. Les façades sont composées de pierres basaltiques et calcaires (couleurs contrastées) dans des proportions variant selon la quantité disponible. Tuile canal.
- **L'habitat du Bas-Vivarois** : La maison / mas prend un type méridional. Elle est construite en pierres calcaires, sur trois étages, et sur voûte sous laquelle se trouvent la bergerie et la cave. Le premier étage est réservé au logement de la famille ; on y accède en montant un escalier donnant sur une terrasse couverte appelée le *couradou*. La maison / mas est adjacente à la magnanerie. Le toit possède deux ou quatre pentes se terminant par une *génoise à 2 ou 3 bandeaux*. Tuile canal.

► **Un relief qui contraint à la construction d'ouvrages liés au génie civil**

- Pont Barutel (arc en plein cintre empierré à Meyras), Pont voûté et inachévé à Cellier-du-Luc, Pont romain de Réjus à Pont-de-Labeaume, Pont du Diable à Thueyts, Pont entre Salavas et Vallon-Pont-d'Arc, Pont du Gua à Beaumont, Pont de Chambonas...
- Tunnel du Roux
- Série de viaducs, plus ou moins imposants le long de l'ancien tracé du chemin de fer
- Soubassements de voiries en moellons de pierres et pierres de taille essentiellement localisées sur les pentes

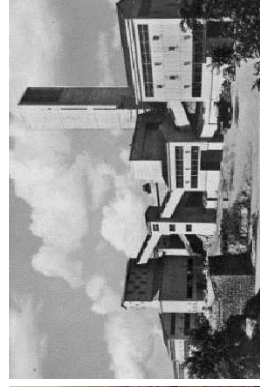
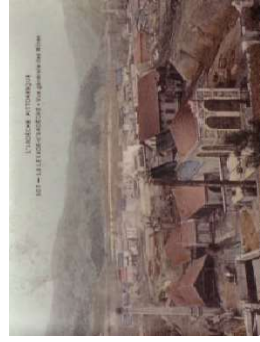
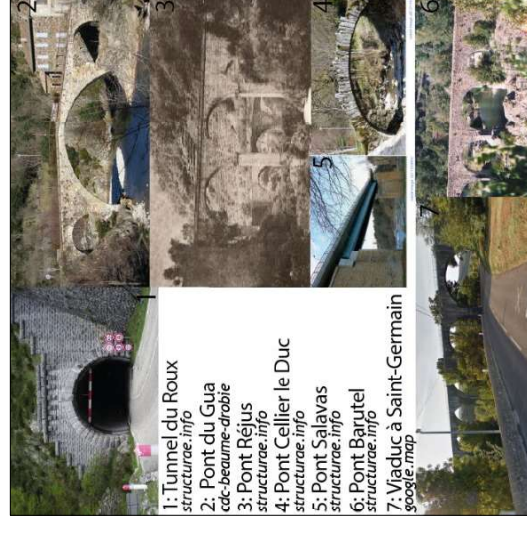
► **Une industrialisation des vallées au XIX^{ème} siècle**

Filatures et moulinsages (XIX^{ème} siècle) :

- Filature du Moulinet à Largentière
- Filature de Prades
- Moulinage de Chirols, aujourd'hui reconvertie en Ecomusée du moulinage
- Moulinage de Largentière
- Série de moulinsages le long de l'Ardèche entre Mayres et Pont-de-Labeaume

La Manufacture royale de Pont d'Ucel, construite en 1754 est la seule fabrique d'Ardèche qui offre une conception mixte, associant un atelier de filature et un atelier de moulinage.

Carrières et mines : trois sites miniers majeurs (avec des sites satellites) aux alentours de Prades, Largentière et Banne.



Mine Champsonnier à Prades (minesardèche.e-monsite.fr)

Mine à Lalevade-d'Ardèche (filo- Mine à Largentière (minesardèche.e-monsite.fr)

IV.2.4 Des itinérances patrimoniales

► Les 12 villages de caractère (label)

« Les villages de caractère, l'Ardèche y dévoile son histoire et ses traditions ! Châteaux féodaux et donjons, églises néogothiques et dolmens, ruelles perchées et forteresses médiévales, terrasses volcaniques et ponts suspendus, les 20 villages de caractère de l'Ardèche forment un vrai kaléidoscope de traditions ». Source : www.ardèche-guide.com

Sur les 20 villages de caractère du Département, 60 % se situent en Ardèche méridionale.

La majeure partie se trouve dans l'aire albenassienne (8/12).

► Les Plus Beaux Villages de France (label)

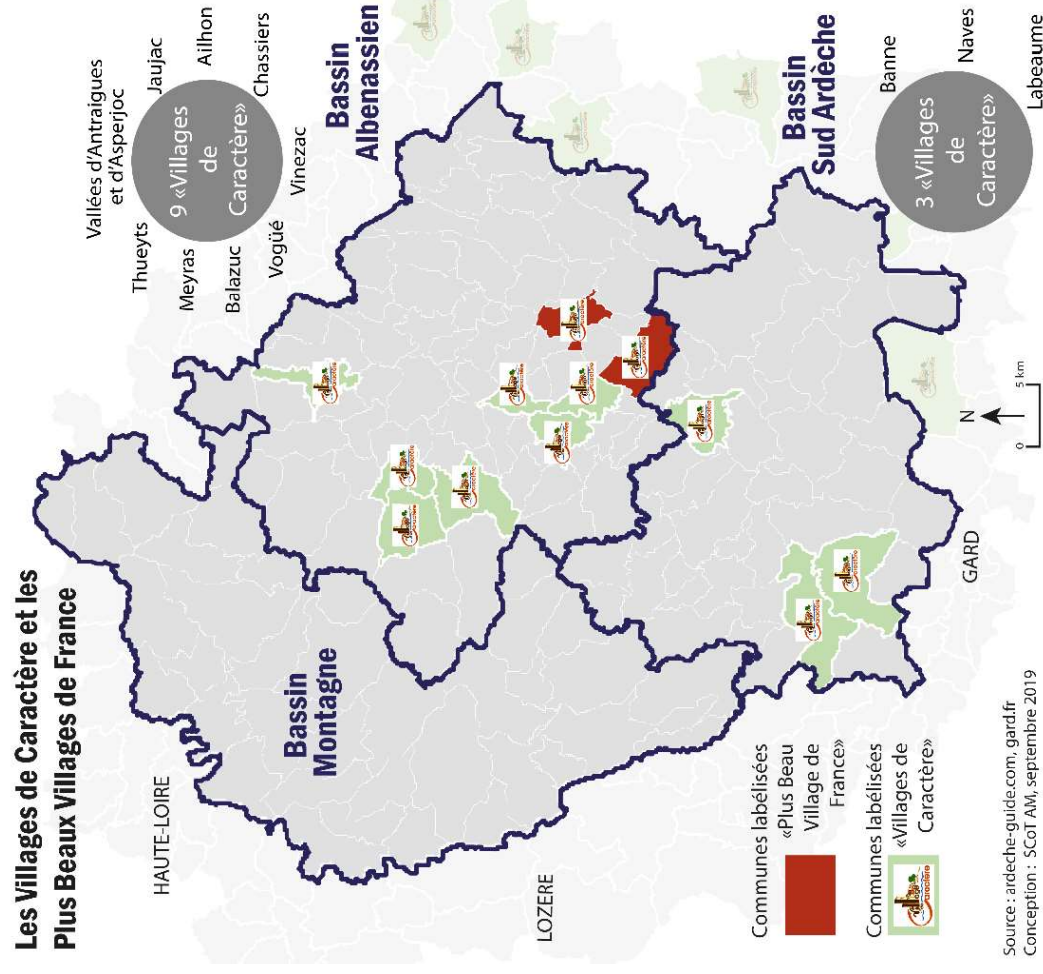
Deux villages sont reconnus comme Plus Beaux Villages de France, il s'agit de Balazuc et Vogüé qui sont déjà labellisés Villages de Caractère.



Vogüé (SCoT_AM)



Balazuc (cartes.france.com / Jorge Alvés)



IV.3 Les principaux enjeux d'avenir

Les forces et faiblesses des paysages et du patrimoine

La diversité géologique, topographique et la mise en valeur des terres offrent à l'Ardèche méridionale des paysages nombreux et variés, pour la plupart remarquables. Ce grand paysage est travaillé par l'Homme ; châteaux, estives, terrasses... en sont les témoins.

Le territoire du SCoT est également marqué par l'Histoire. Le patrimoine géologique très diversifié a valu à l'Ardèche méridionale la reconnaissance Géopark. Parallèlement, un réseau de plus de 800 grottes et cavités ont été recensées. Si elles présentent en premier lieu un grand intérêt géologique (grandes salles, concrétions...), les traces humaines les plus anciennes s'y retrouvent : les ornements pariétaux de la grotte ornée de Valon-Pont-d'Arc (classée sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO) sont datés du Paléolithique supérieur. Près de 30 000 ans après, c'est l'importante concentration en dolmens qui marque le territoire. Si quelques vestiges de l'époque romaine ont été retrouvés, le territoire n'est cependant pas réputé en priorité pour ses vestiges antiques.

C'est le petit patrimoine vernaculaire, plus ou moins récent, qui forge essentiellement l'identité de l'Ardèche méridionale : anciennes filatures, moulins, magnaneries..., ou simplement des types de bâtis traditionnels, avec emploi de la pierre locale (variable suivant les secteurs) et adaptés à la pente. Douze communes bénéficient ainsi du label national « village de caractère » en raison de leur authenticité.

Le caractère identitaire est cependant mis à mal par les évolutions récentes des pratiques agricoles et des façons de vivre. On constate, en effet, l'abandon du bâti ancien, en particulier dans les centres bourgs. Les entrées de villes et de villages sont transformées par les nouveaux modes de vie : lotissements « banalisants », zones commerciales ou d'activités, affichages publicitaires... Les nouvelles constructions se traduisent par une standardisation de l'architecture qui n'a plus rien d'identitaire.

Pour le grand paysage, l'abandon de l'agriculture traditionnelle se traduit par une déprise agricole, parfois de longue date, qui se concrétise par une fermeture progressive de l'espace (friches, puis bois). Les terrasses se boient également et se dégradent. L'arrivée de grands systèmes productifs d'énergie renouvelable (parcs éoliens et photovoltaïques) imprègnent leur

marque. Les carrières d'extraction de matériaux ont également localement un fort impact sur le paysage.

A terme, on peut redouter les effets du changement climatique sur la végétation, en particulier sur la châtaigneraie, ce qui pourrait avoir également un impact très fort sur le caractère identitaire du territoire.

Des initiatives sont à l'œuvre pour préserver le patrimoine culturel et payer comme le Plan Paysage réalisé par les Passeurs et co-porté par le PNR des Monts d'Ardèche et les SCoT Centre Ardèche et Ardèche méridionale. Le PNR a défini quant à lui un nuancier pour garantir une harmonie des couleurs entre anciennes et nouvelles constructions.

Les enjeux du SCoT

La conservation des paysages emblématiques, notamment par l'entretien des paysages ruraux traditionnels

La conservation de paysages identitaires passe par la gestion et l'entretien des paysages ruraux traditionnels, et notamment des terrasses, des pentes. Cela sous-entend que des formes d'agriculture viables doivent être pensées pour disposer à la fois de l'énergie et des moyens pour conserver durablement les traits que nous connaissons de ces paysages.

L'insertion des nouvelles formes urbaines dans le bâti traditionnel

La conservation du patrimoine bâti traditionnel peut se faire en grande partie parallèlement à une revitalisation des centres bourgs. Les constructions neuves, quant à elles, répondent aux modes de vie actuels : en ce sens, le premier critère d'intégration architecturale est à définir, sans tourner au pastiche.

La qualité des entrées de ville et de village

La qualité d'un territoire se juge aussi par l'entrée (et sortie) de ces villes et villages qui se découpe en plusieurs séquences. Le traitement de leurs abords est un enjeu pour le territoire et ce, plus spécifiquement sur la RN102 (de Saint-Pons à Lespéron), la RD104 (de Saint-Etienne-de-Boulogne à Saint-Paul-le-Jeune), la RD579 (de Saint-Sernin à Vagnas), la RD104A (des Vans à Lablachère) et la RD19 (de Saint-Etienne-de-Lugdars à Prades) qui sont les voies les plus empruntées.

V. Des ressources naturelles exploitées

V.1 Un espace faiblement urbanisé

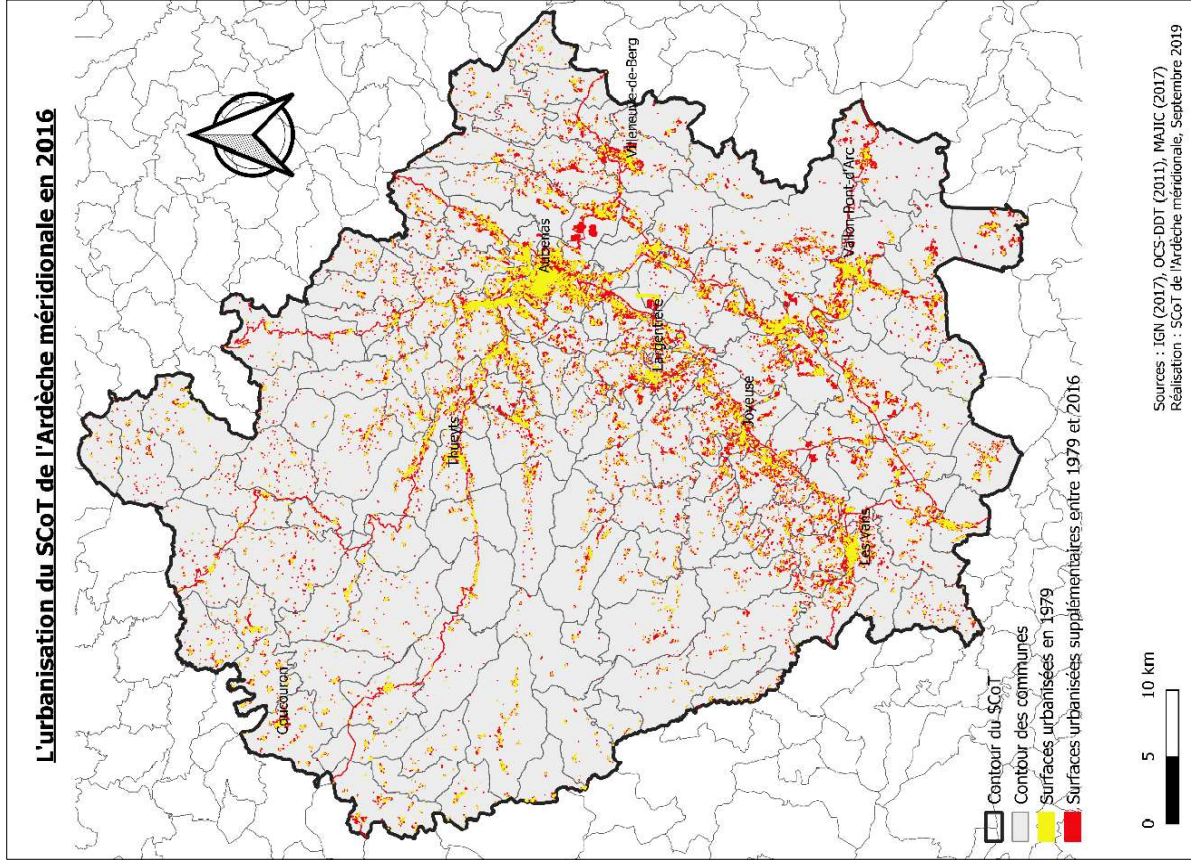
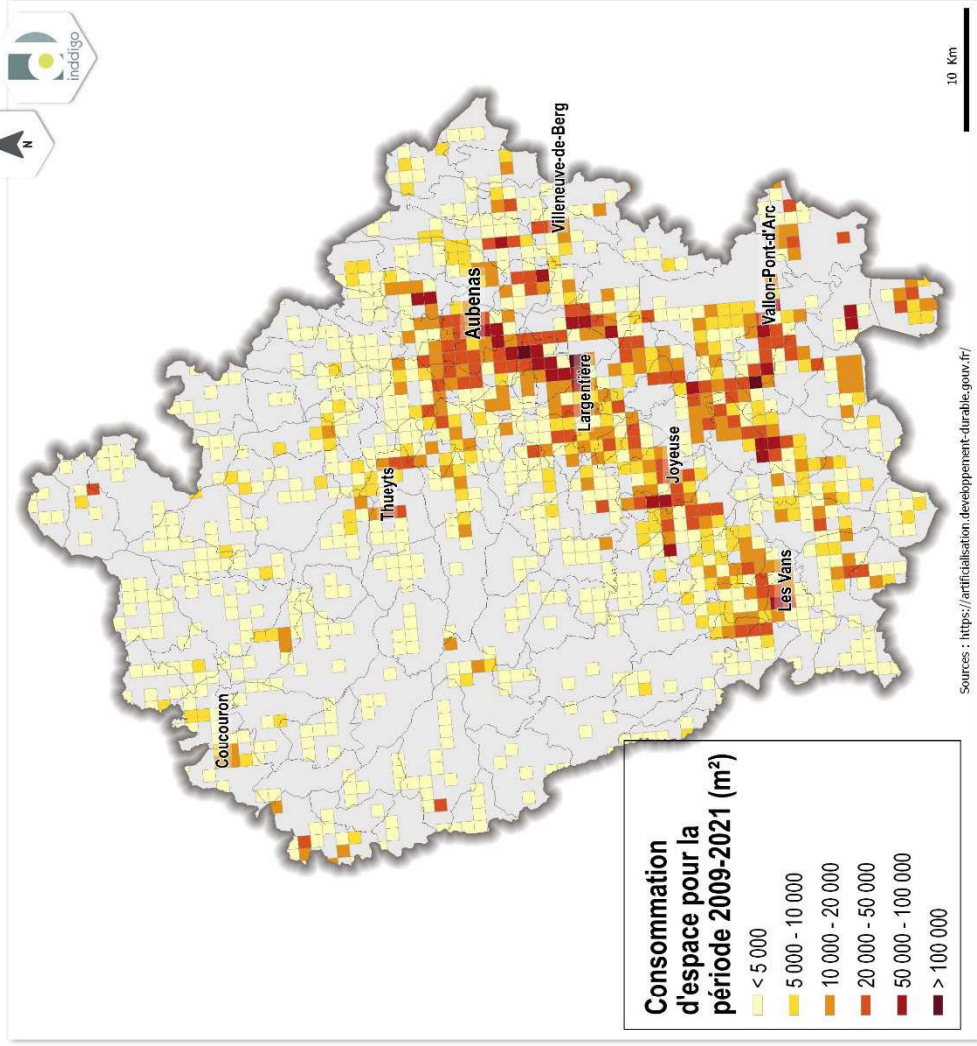
La base de données de ce chapitre émane des services de la DDT de l'Ardèche (occupation du sol 2002-2011 et fichiers fonciers 2017).

L'Ardèche méridionale est un territoire rural et peu artificialisé, à hauteur de 4,3% soit environ 11 345 hectares d'espaces urbanisés en 2016⁴. L'urbanisation se concentre principalement dans les fonds de vallées, le long des axes de communication et des cours d'eau.

Bien que globalement l'espace de l'Ardèche Méridionale soit faiblement urbanisé, il y a des secteurs d'avantage soumis à l'étalement urbain avec une banalisation paysagère conduisant à une dévalorisation du paysage du quotidien.

⁴ Nota : pas de base d'occupation du sol plus récente. La base CLC, moins précise, donne 3% de la superficie du territoire artificialisée (8 016 ha)

FLUX DE CONSOMMATION D'ESPACE POUR LA PÉRIODE DE 2009 À 2021



► **Taux d'évolution annuel moyen de l'artificialisation - l'urbanisation :**

Le taux d'évolution annuel moyen de l'urbanisation a nettement diminué depuis 1979 et, plus particulièrement, sur la dernière tranche (2011-2016) de la période de référence (2002-2016).

	Taux d'évolution annuel moyen entre 1979 et 2016	Taux d'évolution annuel moyen entre 1979 et 2002	Taux d'évolution annuel moyen entre 2002 et 2011	Taux d'évolution annuel moyen entre 2011 et 2016	Taux d'évolution annuel moyen entre 2002 et 2016
SCoT de l'Ardèche méridionale	+ 4,03 %	+ 5,09 %	+ 1,30 %	0,56%	+1,06%

► **Evolution du taux d'artificialisation entre 1979 et 2016 (rapport entre les surfaces artificialisées - urbanisées et la superficie du territoire) et mise en perspective de la surface urbaine par habitants (surface de l'année N / population)**

Années		SCoT Ardèche méridionale	Ratio de la surface urbaine - artificialisée par habitant dans le SCoT Ardèche méridionale
1979	Surfaces artificialisées (en ha)	4 551	0,057 ha/hab. soit 570 m ² /hab.
	Taux d'artificialisation (en %)	1,73	
2002	Surfaces artificialisées (en ha)	9 879	0,112 ha/hab. soit 1 120 m ² /hab.
	Taux d'artificialisation (en %)	3,75	
2011	Surfaces artificialisées (en ha)	11 032	0,113 ha/hab. soit 1 130 m ² /hab.
	Taux d'artificialisation (en %)	4,19	
2016	Surfaces artificialisées (en ha)	11 342	0,112 ha/hab. soit 1 120 m ² /hab.
	Taux d'artificialisation (en %)	4,30	

Sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale, la moyenne est de 184 ha d'espaces artificialisés en plus chaque année entre 1979 et 2016. Cette moyenne descend à 106 ha sur la période 2002-2016 et 62 ha sur la dernière tranche de 2011 à 2016. La moyenne annuelle des espaces artificialisés s'est nettement réduite depuis 1979. Néanmoins, le ratio de la surface artificialisée par habitant est près de deux fois plus importante. On note toutefois une légère diminution de ce ratio en 2016 par rapport à 2011.

V.2 Une consommation des espaces naturels agricoles et forestiers importante entre 2002 et 2016

Au titre de l'article L141-3 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation doit présenter « analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'arrêt du projet de schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».

Au sujet de la méthodologie retenue, le SCoT a utilisé les millésimes 2002-2007 et 2011 de la base de données SIG sur l'observatoire de l'occupation des sols réalisé et mis à jour par les services Connaissance Territoriale de la DDT de l'Ardèche. Pour satisfaire le dernier intervalle temporel, les services de l'Etat ont agrégé les fichiers fonciers MAJIC 2017 avec le dernier millésime 2011 pour générer une nouvelle couche sur les nouvelles constructions (tous types confondus) entre 2012 et 2016. Pour affiner le résultat final, une photo-interprétation basée sur l'ortho-photo 2017 a été réalisée au plus près de la réalité les nouvelles constructions comme zone artificialisée. Pour connaître les destinations des nouvelles surfaces urbanisées, une proratation des tendances passées a été effectuée pour chaque classe (résidentiel, ZAE-aérodromes, campings, carrières et réseau routier principal)

Partant de l'échelle global SCoT, les résultats sont déclinés par EPCI et bassins infra SCoT (Albenassien, Sud Ardèche et Montagne).

V.2.1 Une dynamique d'artificialisation soutenue majoritairement par le secteur résidentiel

Même si le territoire est peu urbanisé (4.3%), l'évolution de l'urbanisation en Ardèche Méridionale est importante au regard du rythme d'urbanisation de ces territoires voisins, plus urbains, puisque 1 480 ha ont été artificialisés entre 2002 et 2016, soit une moyenne annuelle de 105 ha.

- 2001-2014 : 184 ha./an en moyenne dans le SCoT Grand Rovaltain (Valence, Tournon sur Rhone, Roman sur Isère)
- 2005-2015 : 140 ha./an dans le SCoT Rives du Rhône (Vienne)
- 2006-2016 : 71 ha./an dans le SCoT Gard Rhodanien (Bagnols sur Cèze)

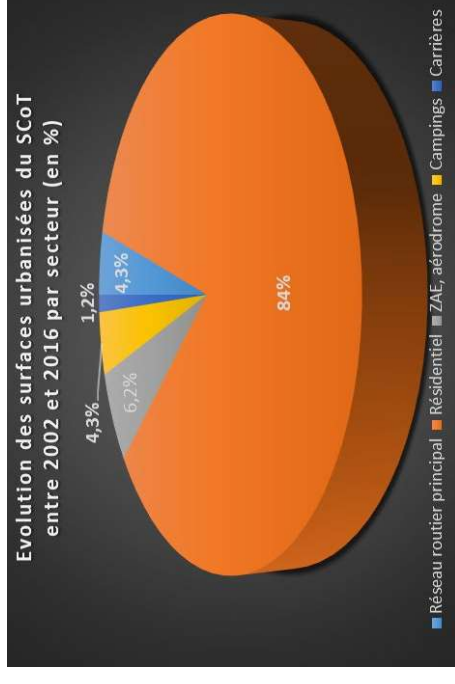
► Synthèse globale de l'analyse de la consommation urbaine en ha. par bassin infra SCoT entre 2002 et 2016

Le secteur résidentiel a contribué pour 84% à l'évolution des surfaces urbanisées entre 2002 et 2016 sur le territoire du SCoT de l'Ardèche méridionale. Cette part est majoritairement concentrée sur les bassins Albenassien et Sud-Ardèche.

Près de 12% des surfaces urbanisées sont, par ailleurs, à vocation économique (zones d'activités économiques, aérodromes, campings et carrières).

Il convient de noter que la part de la consommation urbaine liée aux campings entre 2002 et 2016 est équivalente à celle du réseau routier principal ou correspond à plus des deux tiers de la consommation liée aux zones d'activités économiques et aux aérodromes. Celle-ci a lieu majoritairement sur le bassin Sud-Ardèche, secteur le plus touristique du SCoT. Le bassin Montagne contribue, pour sa part, à hauteur de 5,7% à l'évolution des surfaces urbanisées sur le territoire du SCoT.

L'évolution du réseau routier principal, de l'ordre 64 ha. soit 4,3% de la consommation urbaine totale entre 2002 et 2016 est importante puisqu'elle a enregistré l'aménagement routier de la déviation de Lachapelle-sous-Aubenas.



Découpage du milieu urbain (en ha.)		Bassin Montagne	Bassin Albanaisien	Bassin Sud-Ardèche	Total SCoT
Réseau routier principal		0,0	61,1	3,1	64,2
Résidentiel (Habitat diffus, villages, hameaux et zones périurbaines)		79,1	602,2	563,1	1244,4
ZAE, aérodromes		4,3	50,1	36,8	91,1
Campings		0,7	24,8	38,1	63,5
Carrières		0,7	7,1	10,2	18,0
Total gain milieu urbain 2002-2016		84,7	745,3	651,2	1481,2
<i>Rythme annuel du gain (ha./an)</i>		6,1	53,2	46,5	105,8

► Synthèse globale de l'analyse de la consommation urbaine en ha par EPCI du SCoT entre 2002 et 2016

Découpage du milieu urbain (en ha.)	Ardèche des Sources et Volcans	Bassin d'Aubenas	Beaume Drobie	Berg et Coiron	Gorges de l'Ardèche	Montagne d'Ardèche	Pays des Vans en Cévennes	Val de Ligne	Total SCoT
Réseau routier principal	0,0	56,1	0,6	5,2	2,0	0,0	0,3	0,0	64,2
Résidentiel (Habitat diffus, villages, hameaux et zones périurbaines)	75,9	307,5	126,1	122,4	336,1	52,4	146,6	77,4	1244,4
ZAE, aérodromes	1,3	34,6	7,4	1,9	34,0	4,5	4,1	3,4	91,1
Campings	0,8	1,6	0,3	14,9	37	0,0	2,8	6,1	63,5
Carrières	0,4	7,1	4,7	0,0	0,0	1,3	5,4	0,0	18,0
Total gain milieu urbain 2002-2016	78,4	406,9	139,1	144,4	409,1	58,2	159,2	86,9	1481,2
<i>Rythme annuel du gain (ha./an)</i>	5,6	29	9,9	10,3	29,22	4,1	11,4	6,2	105,8

Globalement ce sont le Bassin d'Aubenas et les Gorges de l'Ardèche qui ont le plus urbanisé avec respectivement 27,4% et 27,6 % de l'urbanisation totale SCoT. Pour toutes les communautés de communes c'est l'urbanisation à vocation résidentielle qui a le plus consommé de terres agricoles, naturelles ou forestières. Les communautés de communes qui se situent au-delà de la moyenne SCoT (84%) sont : Ardèche des Sources et Volcans (97%), Pays des Vans en Cévennes (92%) et Montagne d'Ardèche (90%).

Les communautés de communes Berg et Coiron et Bassin d'Aubenas ont consommé 95% de l'enveloppe dédiée aux routes (réseau routier principal).

Berg et Coiron, Gorges de l'Ardèche et Val de Ligne ont été les 3 communautés de communes qui ont consommé plus de 90% de l'enveloppe dédiée aux campings sur la période 2002-2016. Le Bassin d'Aubenas et les Gorges de l'Ardèche montrent quasiment la même consommation d'espace pour le développement des zones d'activités économiques et aérodromes (34 ha chacune). Sur les 18 ha d'espaces zonés en « carrières », 40% se situent sur Bassin d'Aubenas, 30 % sur Pays des Vans en Cévennes et 26% sur Beaume Drobie.

V.2.2 Origines des surfaces artificialisées entre 2002 et 2016 à l'échelle du SCoT

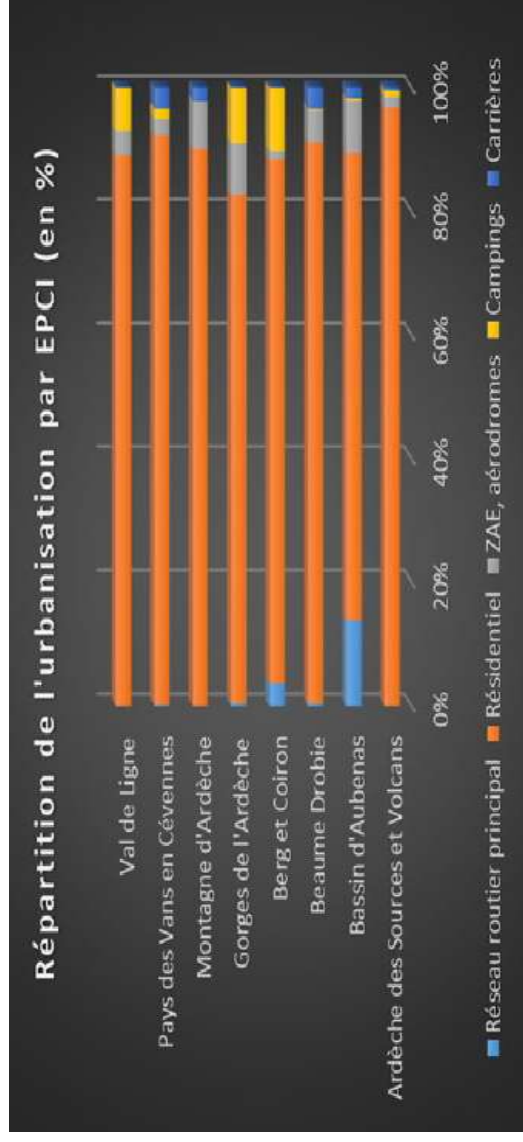
1 480 ha d'espaces naturels, forestiers ou agricoles ont été prélevés pour l'urbanisation entre 2002 et 2016 à l'échelle du SCoT.

► Synthèse des origines de la consommation urbaine en ha par bassin infra SCoT entre 2002 et 2016

Sur les 1 480 ha d'espaces urbanisés à l'échelle du SCoT entre 2002 et 2016 :

- 51 % soit 762 ha proviennent d'espaces agricoles ;
- 37% soit 541 ha proviennent d'espaces naturels ;
- 12% soit 177 ha proviennent d'espaces forestiers.

Globalement, cette répartition des prélèvements se retrouve à l'échelle des bassins infra. La moitié des nouvelles surfaces urbanisées occupe d'anciennes terres agricoles.

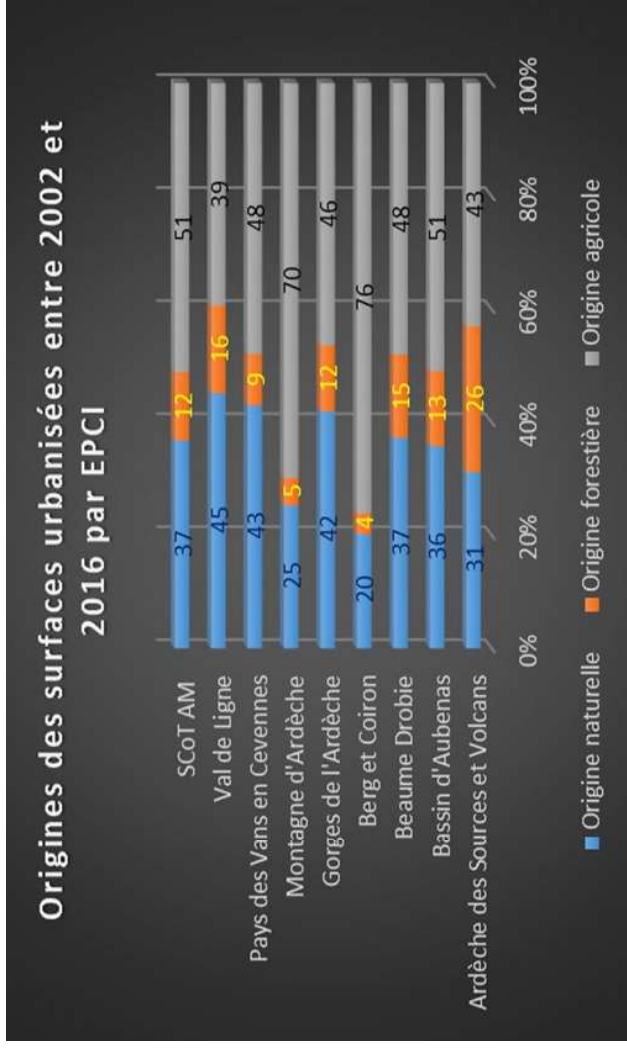


Gain surfacique du milieu urbain entre 2002 et 2016 (en ha)	Bassin Montagne	Bassin Sud-Ardèche	Total SCoT
Origine naturelle	27,1	258,7	541,6
Rythme annuel	1,9	18,3	38,7
Origine forestière	13,5	88,3	177,5
Rythme annuel	1	6,3	12,7
Origine agricole	44	398,2	762,2
Rythme annuel	3,1	28,4	54,4
Total gain urbanisation entre 2002 et 2016 (en ha)	84,7	745,3	1481,2

► **Synthèse des origines de la consommation urbaine en ha. par EPCI entre 2002 et 2016**

A l'échelle des communautés de communes, la répartition des consommations de terres agricoles, forestières et naturelles diffère sensiblement par rapport à la moyenne SCoT sauf pour les communautés de communes de Beaume Drobie et Bassin d'Aubenas. En effet, elles montrent quasiment la même répartition des consommations du SCoT : 37% des nouvelles surfaces urbanisées ont une origine naturelle, 12% ont une origine forestière et 51% ont une origine agricole.

Val de Ligne est la communauté de communes qui a le moins consommé de terres agricoles mais elle a le plus consommé de foncier naturel (incluant les friches agricoles). La consommation des terres agricoles a été plus marquée sur les territoires de Berg et Coiron et de la Montagne d'Ardèche avec respectivement 76% et 70% pour l'urbanisation. Les Gorges de l'Ardèche et Pays des Vans en Cévennes ont quasiment autant urbanisé sur des terres agricoles que naturels. Territoire de pentes, par excellence et boisés, le territoire d'Ardèche des Sources et Volcans a consommé plus d'espaces forestiers que la moyenne SCoT et moins d'espaces agricoles.



Origine du milieu urbain entre 2002 et 2016 (en ha)	Ardèche des Sources et Volcans	Bassin d'Aubenas	Beaume Drobie	Berg et Coiron	Gorges de l'Ardèche	Montagne d'Ardèche	Pays des Vans en Cévennes	Val de Ligne	SCoT AM
Origine naturelle	24,4	145,0	51,8	29,0	171,2	14,7	68,8	39,3	544,2
<i>Rythme annuel</i>	1,7	10,4	3,7	2,1	12,2	1,1	4,9	2,8	38,9
Origine forestière	20,2	53,7	20,5	5,3	48,0	2,8	14,5	13,5	178,7
<i>Rythme annuel</i>	1,4	3,8	1,5	0,4	3,4	0,2	1,0	1,0	12,8
Origine agricole	33,7	206,8	66,8	109,5	189,4	40,6	76,7	34,2	757,7
<i>Rythme annuel</i>	2,4	14,8	4,8	7,8	13,5	2,9	5,5	2,4	54,1
Total gain urbanisation entre 2002 et 2016 (en ha)	78,3	405,5	139,1	143,8	408,6	58,2	160,1	87,0	1480,6

V.3 Une ressource en eau à la fois capricieuse et convoitée

V.3.1 Un bien commun au cœur de l'aménagement du territoire

La particularité du territoire est qu'il est à la fois sur deux grands bassins versants : Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée. Le SCoT doit être compatible avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de ces bassins hydrographiques, mais aussi avec leurs déclinaisons locales : les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire amont, Haut-Allier et Ardèche.

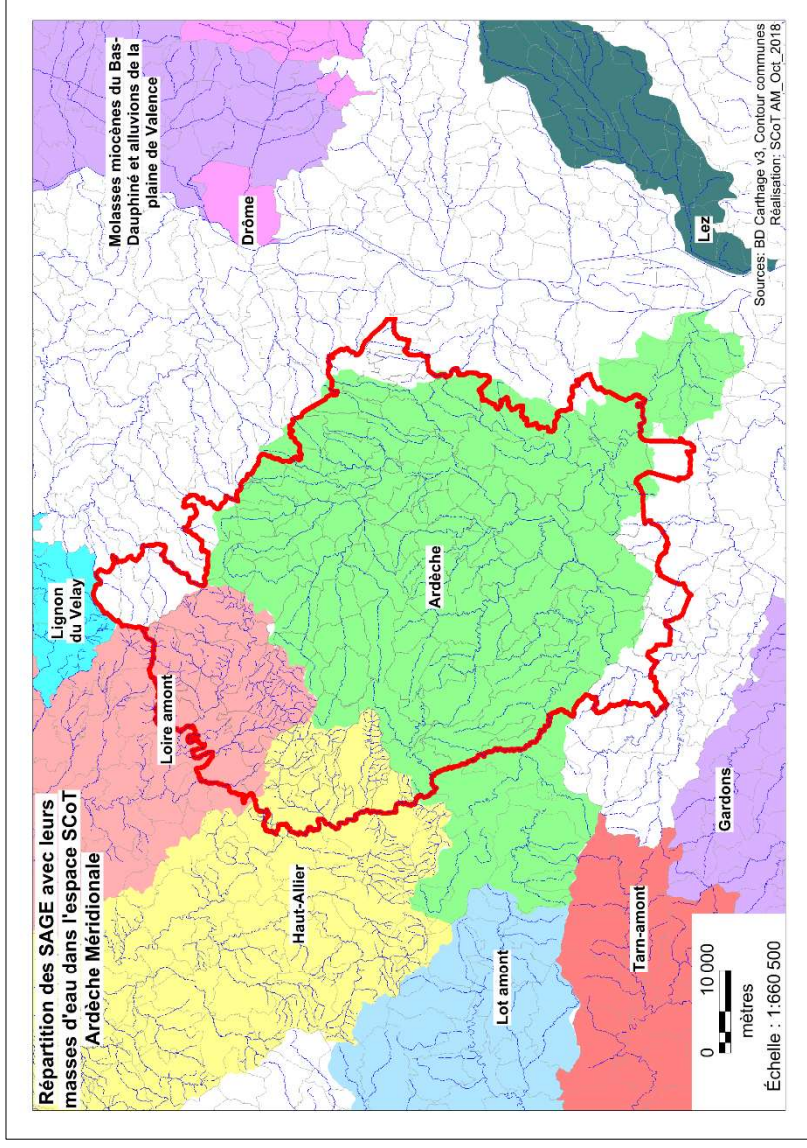
A l'échelle du SCoT :

Font partie du SDAGE Loire-Bretagne (LB) :

- 10 communes du SAGE Haut-Allier
 - 18 communes du SAGE Loire Amont
 - Parmi elles, Lanarce, Lavillatte et Lesperon sont à cheval sur les SAGE Haut-Allier et Loire amont
- Font partie du SDAGE Rhône-Méditerranée (RM) :
- 127 communes du SAGE Ardèche

Certaines communes sont concernées par la ligne de partage des eaux entre les SDAGE LB et RM :

- Astet est à cheval sur les 3 SAGE
 - Mazan-L'Abbaye, Le Roux, Burzet et Sagnes-et-Goudoulet appartiennent aux SAGE Loire amont et Ardèche
 - Saint-Laurent-les-Bains appartient aux SAGE Haut-Allier et Ardèche.
- 7 communes ne sont pas concernées par un SAGE :
- Sceautres et Saint-Pons sur le Massif du Coiron
 - Borée, Saint-Martial, La Rochette dans les Boutières
 - Malbosc et Bessas.



Etat d'avancement des SAGE du SCoT
Ardèche méridionale →

SAGE Loire amont
Approbation : Décembre 2017
Phase de mise en œuvre

SAGE Ardèche
Approbation : Août 2012
Phase de mise en œuvre

SAGE Haut-Allier
Approbation : Décembre 2016
Phase de mise en œuvre

Thématiques	Enjeux	Objectifs généraux
INFRASTRUCTURES	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages hydro-électriques et microcentrales 	<ul style="list-style-type: none"> - Concilier le fonctionnement de l'ouvrage de Montpezat et la protection des milieux aquatiques
GOUVERNANCE Commun à 2 SAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance et communication - Equilibre entre usages et préservation des milieux - Conciliation des activités entre elles - Garantir un développement durable du territoire en cohérence avec la politique de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer la CLE pour l'ensemble des projets, plans et programmes concernant la ressource en eau et les milieux aquatiques - Acquérir des connaissances complémentaires sur les ressources en eau et les milieux aquatiques et les partager avec le territoire - Concilier protection des ressources en eau et activités économiques - Organiser les usages et la gouvernance
ASPECT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAUCommun au 3 SAGE	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides - Gestion quantitative et partage de la ressource - Trouver un équilibre entre usages et préservation des milieux - Mettre en place des règles de gestion pérenne - Anticiper les situations de crise pour pouvoir les gérer - Le risque de défaillance 0 n'existe pas, il faut pouvoir s'adapter 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets (compatibilité SCOT/SAGE pour la préservation des zones humides par l'affectation des sols en zones suffisamment protectrice -zone naturelle ou agricole non constructible par exemple) - Sécuriser et planifier les usages en tenant compte de la ressource - Réduire et rationaliser les besoins en eau - Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une réparation entre les milieux aquatiques et les usages humains - Atteindre et maintenir le bon état en réduisant les déséquilibres quantitatifs
INONDATION VULNERABILITE Commun au 3 SAGE Les vulnérabilités sont graduées. La partie Loire amont est peu concernée par les inondations.	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du risque inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité - Crues et inondations - Développer la culture du risque - Réduire la vulnérabilité de l'existant - Ne pas générer de nouvelles situations à risques dans les zones exposées - Ne pas aggraver la dynamique de crue 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire l'aléa et limiter les enjeux en zones inondables (compatibilité SCOT/SAGE relative à la préservation de la fonctionnalité des zones inondables et des zones naturelles d'expansion des crues) - Entretenir la culture du risque de crue - Savoir mieux vivre avec les crues - Améliorer la gestion du risque inondation
ASPECT QUALITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité - Qualité biologique et fonctionnelle des milieux - Compatibilité des usages et de leur développement avec la préservation des milieux - Préservation de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la préservation et/ou restauration de la continuité écologique - Garantir la qualité des milieux aquatiques et rivulaires - Préserver les zones humides, la biodiversité et les têtes de bassin versant - Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau afin de préserver les milieux aquatiques - Mesurer la menace que représentent les espèces exotiques envahissantes et adapter leur gestion au degré de contamination du bassin versant - Protéger, préserver et restaurer les zones humides